

EMPIRE CHÉRIFIEN
Protectorat de la République Française
AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :

Zone	Durée	ÉDITION	ÉDITION
		PARTIELLE	COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an...	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois...	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an...	1.850 »	2.700 »
	6 mois...	900 »	1.600 »
Étranger	Un an...	2.300 »	4.000 »
	6 mois...	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAIT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie 35 fr.
Édition complète 55 fr.

Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres : 90 francs
(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)

Pour la publicité-réclame commerciale et industrielle, s'adresser à l'Agence Havas Marocaine, 129, rue de l'Aviation-Française, Casablanca.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Budget.	
Dahir du 7 avril 1953 (22 rejev 1372) portant prélèvement d'une somme de 38.966.292 francs sur le fonds de réserve au titre de l'exercice 1953	655
Créances de l'État.	
Dahir du 14 avril 1953 (29 rejev 1372) modifiant le dahir du 22 novembre 1924 (24 rebia II 1343) sur le recouvrement des créances de l'État	655
Oukils judiciaires. — Examen professionnel.	
Arrêté viziriel du 20 avril 1953 (6 chaabane 1372) fixant la date d'un examen professionnel pour le recrutement d'oukils judiciaires près les juridictions du Chraa	655
Admission temporaire.	
Arrêté du directeur des finances du 22 avril 1953 fixant, pour la période du 1 ^{er} avril 1953 au 31 mars 1954, les taux de rendement en peigné des laines en masse importées sous le régime de l'admission temporaire	656
Santé publique. — Formations antituberculeuses.	
Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2113, du 24 avril 1953, page 581	656

TEXTES PARTICULIERS

Zellidja. — Concession de mine.	
Dahir du 31 mars 1953 (15 rejev 1372) instituant une concession de mine au profit de la Société des mines de Zellidja.	656
Port-Lyautey. — Association syndicale de propriétaires.	
Arrêté viziriel du 25 mars 1953 (9 rejev 1372) portant constitution de l'Association syndicale des propriétaires urbains du quartier « Val-Fleury », à Port-Lyautey, en vue de son aménagement	657

Fedala. — Déclassement et cession de délaissés du domaine public municipal.

Arrêté viziriel du 14 avril 1953 (29 rejev 1372) autorisant le déclassement et la cession par la ville de Fedala, de délaissés du domaine public municipal, à la Régie des exploitations industrielles du Protectorat (R.E.I.P.) .. 657

Casablanca (quartier Industriel). — Rectification du tracé des voies.

Arrêté viziriel du 14 avril 1953 (29 rejev 1372) déclarant d'utilité publique la rectification du tracé des voies principales et des voies-mères nos 1 et 2 du quartier Industriel de Casablanca, et frappant d'expropriation la parcelle de terrain nécessaire pour la réalisation de ces travaux 657

Zerehoun-Nord. — Délimitation d'un immeuble collectif.

Arrêté viziriel du 15 avril 1953 (1^{er} chaabane 1372) ordonnant la délimitation d'un immeuble collectif sis sur le territoire de la tribu Zerehoun-Nord (annexe de contrôle civil de Moulay-Idriss, région de Meknès)

Sidi-Mbarek-Bouguedra. — Souk de Tleta.

Arrêté viziriel du 15 avril 1953 (1^{er} chaabane 1372) portant délimitation du périmètre urbain du centre du Souk de Tleta de Sidi-Mbarek-Bouguedra et fixation de sa zone périphérique

Casablanca. — Echange immobilier.

Arrêté viziriel du 20 avril 1953 (6 chaabane 1372) autorisant un échange immobilier avec soulte entre la ville de Casablanca et une société

Marine Maroc. — Servitudes.

Arrêté du capitaine de vaisseau, commandant la marine au Maroc p.i., du 11 mars 1953 rapportant les dispositions de l'arrêté du 9 août 1952 et portant création de polygones exceptionnels à l'intérieur de la zone de servitudes militaires du parc d'artillerie navale de Bouskoura 659

Architecte. — Autorisation.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 23 avril 1953 autorisant un architecte à exercer la profession

Agadir. — Acquisition de terrain.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 16 avril 1953 autorisant l'acquisition par la ville d'Agadir d'une parcelle de terrain appartenant à des particuliers 659

Hydraulique.

Arrêté du directeur des travaux publics du 24 avril 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de reconnaissance des droits d'eau sur l'aïn Khadem 659

Arrêté du directeur des travaux publics du 24 avril 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Ouerrha, au profit de M. Tourvieille Roger, propriétaire à Fès-El-Bali 660

Arrêté du directeur des travaux publics du 27 avril 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de M. Fleck Henry, primeuriste-viticulteur, à Bir-Jdid-Chavent 660

Arrêté du directeur des travaux publics du 27 avril 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappé phréatique, au profit de M. Massol Joseph, 33, rue Lamartine, à Port-Lyautey 660

Arrêté du directeur des travaux publics du 27 avril 1953 portant ouverture d'enquête sur le projet de reconnaissance des droits d'eau sur l'aïn Karri et l'aïn Bou-Ifri (contrôle civil de Meknès-banlieue) 660

Permis miniers.

Décision du chef du service des mines du 28 avril 1953 portant rejet de la demande de renouvellement des permis de recherche n°s 9465, 9466 et 9467 660

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 29 avril 1953 complétant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 avril 1953 relatif à la réglementation sur les fonctionnaires logés 660

TEXTES PARTICULIERS

Direction de l'intérieur.

Arrêté viziriel du 15 avril 1953 (1^{er} chaabane 1372) portant radiation des cadres du personnel recruté pour recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains 660

Arrêté viziriel du 15 avril 1953 (1^{er} chaabane 1372) portant radiation des cadres d'agents chargés de recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains. 661

Arrêté viziriel du 19 avril 1953 (4 chaabane 1372) portant recrutement du personnel chargé de recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains. 661

Arrêté viziriel du 19 avril 1953 (4 chaabane 1372) relatif à la désignation des agents chargés de recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains .. 661

Direction des finances.

Arrêté du directeur des finances du 2 mai 1953 portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'interprète de 5^e classe du service de l'enregistrement et du timbre 662

Direction des travaux publics.

Arrêté du directeur des travaux publics du 24 avril 1953 modifiant l'arrêté directeur du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de conducteur de chantier des travaux publics 662

Arrêté du directeur des travaux publics du 24 avril 1953 modifiant l'arrêté directeur du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours professionnel pour l'accession à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics 662

Direction du travail et des questions sociales.

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant l'arrêté viziriel du 18 juillet 1949 (21 ramadan 1368) portant attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de tournées aux agents de l'inspection du travail. 663

Direction de l'instruction publique.

Arrêté du directeur de l'instruction publique du 11 avril 1953 modifiant l'arrêté directeur du 27 avril 1948 fixant les formes et le programme de l'examen professionnel pour la titularisation en qualité de maîtres et maîtresses de travaux manuels du personnel auxiliaire, suppléant et temporaire de l'enseignement technique, industriel et agricole 663

Direction de la santé publique et de la famille.

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques 664

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques 665

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques 666

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) fixant l'échelonnement indiciaire des sages-femmes, des secrétaires d'administration hospitalière et des sous-économistes. 667

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 28 avril 1953 fixant le règlement du concours pour l'emploi d'administrateur-économiste stagiaire 667

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 28 avril 1953 ouvrant un concours pour dix emplois d'administrateur-économiste des formations sanitaires 669

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 28 avril 1953 fixant les épreuves de l'examen de fin de stage des administrateurs-économistes de la santé publique et de la famille 670

Office des postes, des télégraphes et des téléphones.

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant les arrêtés viziriels des 5 et 24 avril 1950 (17 jourmada 11 et 6 rejeb 1369) déterminant les dispositions statutaires transitoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans les corps des contrôleurs et contrôleurs principaux et des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électromécaniques de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones 670

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois 670

Nominations et promotions 670

Admission à la retraite	673
Résultats de concours et d'examens	673
Elections	674

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire de la direction des finances	674
Avis aux importateurs (additif à l'avis publié au B.O. n° 2111, du 10 avril 1953)	674
Avis aux importateurs	674
Liste nominative du personnel médical autorisé à exercer au 1 ^{er} janvier 1953	675
Liste nominative du personnel vétérinaire au 1 ^{er} janvier 1953	703

TEXTES GÉNÉRAUX

Dahir du 7 avril 1953 (22 rejab 1372) portant prélèvement d'une somme de 38.966.299 francs sur le fonds de réserve au titre de l'exercice 1953.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Une somme de trente-huit millions neuf cent soixante-six mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf francs (38.966.299 fr.) sera prélevée sur le fonds de réserve.

ART. 2. — Cette somme sera prise en recette :

A concurrence de 20.596.454 francs, au budget général de l'exercice 1953, pour permettre ultérieurement l'ouverture des crédits suivants aux chapitres ci-après de la première partie du budget :

CHAPITRE 76. — Dépenses d'exercices clos 15.724.099

CHAPITRE 77. — Dépenses d'exercices périmés 4.872.355

A concurrence de 18.369.845 francs, au budget annexe de l'habitat pour l'exercice 1953, pour permettre ultérieurement l'ouverture des crédits suivants aux chapitres ci-après de la première partie du budget annexe :

CHAPITRE 6. — Dépenses d'exercices clos 14.023.125

CHAPITRE 7. — Dépenses d'exercices périmés 4.346.720

Fait à Rabat, le 22 rejab 1372 (7 avril 1953).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 18 avril 1953.

Le Commissaire résident général,
GUILLAUME.

Dahir du 14 avril 1953 (29 rejab 1372) modifiant le dahir du 22 novembre 1924 (24 rebia II 1343) sur le recouvrement des créances de l'Etat.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 22 novembre 1924 (24 rebia II 1343) sur le recouvrement des créances de l'Etat,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Les articles 2, 4 et 5 du dahir susvisé du 22 novembre 1924 (24 rebia II 1343) sur le recouvrement des créances de l'Etat, sont modifiés et complétés ainsi qu'il suit :

« Article 2. — Les rôles, arrêtés par le service compétent, sont rendus exécutoires par le directeur des finances ou son délégué. Ils sont déposés au bureau chargé d'en effectuer la perception et la date de leur mise en recouvrement est publiée au Bulletin officiel du Protectorat. »

(La suite sans modification.)

« Article 4. — Après instruction par le service qualifié, il est, sauf stipulations contraires prévues par les textes organiques de certains impôts, statué par le directeur des finances ou son délégué sur les réclamations visées à l'article précédent. »

(La suite sans modification.)

« Article 5. — Le directeur des finances ou son délégué peut :

« 1° Prononcer à toute époque le dégrèvement des cotes ou portions de cotes qui sont reconnues former surtaxe ;

« 2° Accorder remise gracieuse de tout ou partie des majorations de droits ou des pénalités prévues par les textes en vigueur, au vu des explications des contrevenants et d'après les circonstances. »

Fait à Rabat, le 29 rejab 1372 (14 avril 1953).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 24 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général
et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 20 avril 1953 (6 chaabane 1372) fixant la date d'un examen professionnel pour le recrutement d'oukils judiciaires près les juridictions du Chraa.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 7 septembre 1925 (18 safar 1345) réglementant l'exercice de la profession d'oukil près les juridictions du Chraa,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La date de l'examen professionnel pour l'obtention du titre d'oukil près les juridictions du Chraa est fixée au 28 septembre 1953 (19 moharrem 1373).

ART. 2. — Les listes d'inscription, ouvertes au vizirat de la justice et à la direction des affaires chérifiennes, seront closes le 28 août 1953 (17 hija 1372).

Fait à Rabat, le 6 chaabane 1372 (20 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 2 mai 1953.

Le Commissaire résident général,
GUILLAUME.

Arrêté du directeur des finances du 22 avril 1953 fixant, pour la période du 1^{er} avril 1953 au 31 mars 1954, les taux de rendement en peigné des laines en masse importées sous le régime de l'admission temporaire.

LE DIRECTEUR DES FINANCES,

Vu le dahir du 12 juin 1922 sur l'admission temporaire ;

Vu l'arrêté viziriel du 13 juin 1922 portant réglementation de l'admission temporaire ;

Vu l'arrêté viziriel du 26 septembre 1951 relatif à l'admission temporaire des laines en masse et notamment son article 4,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les laines en suint importées sous le régime de l'admission temporaire prévu par l'arrêté viziriel susvisé du 26 septembre 1951, seront, pour la période du 1^{er} avril 1953 au 31 mars 1954, prises en charge pour la quantité de peigné fixée au barème de rendement ci-après :

Par balle :

Laines d'Australasie	76 kilos
Laines de l'Afrique du Sud	56 —
Laines d'Argentine et d'Uruguay	211 —

Par 100 kilos :

Laines de l'Afrique du Nord	38 kilos
Laines de Chili, Punta-Arenas, Falkland, Pérou, Patagonie, Argentine (balles petit format, jusqu'à 300 kg.)	55 —
Laines d'Espagne, Portugal, Russie, Hongrie et Allemagne	38 —
Laines d'Orient et autres provenances	59 —

ART. 2. — Les laines lavées, importées sous le même régime, seront, sans distinction d'origine, prises en charge pour une quantité de peigné fixée à 80 % de leur poids.

Rabat, le 22 avril 1953.

Pour le directeur des finances,

Le directeur,
adjoint au directeur des finances,

COURSON.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2113, du 24 avril 1953, page 581.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 30 mars 1953 désignant les formations et services antituberculeux dans lesquels sont applicables les prix de remboursement de la journée d'hospitalisation fixés par l'arrêté viziriel du 3 mars 1953.

ARTICLE UNIQUE. —

Au lieu de :

« A. — Formations ou services recevant des malades européens » ;

Lire :

« A. — Formations ou services recevant des malades européens et marocains. »

TEXTES PARTICULIERS

Dahir du 31 mars 1953 (16 rejeb 1372) instituant une concession de mine au profit de la Société des mines de Zellidja.

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand sceau de Sidi Mohamed)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur !

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 16 avril 1951 (9 rejeb 1370) portant règlement minier au Maroc et notamment l'article 80 ;

Vu la demande déposée au service des mines à Rabat, le 2 mai 1951, par la Société des mines de Zellidja et enregistrée sous le numéro 98, à l'effet d'obtenir une concession de mine de deuxième catégorie dérivant du permis d'exploitation n° 187 ;

Vu la décision, en date du 6 juin 1951, du chef de la division des mines et de la géologie ordonnant la mise à l'enquête de la demande susvisée, du 2 juillet au 2 octobre 1951 ;

Vu les numéros du *Bulletin officiel* des 15 juin, 6 juillet, 3 août et 7 septembre 1951, dans lesquels la décision de mise à l'enquête et l'extrait de la demande ont été insérés ;

Vu les certificats d'affichage aux sièges de la région d'Oujda, de la circonscription d'Oujda, du tribunal de première instance d'Oujda et du service de la conservation de la propriété foncière d'Oujda ;

Vu l'avis du service des mines en date du 7 mai 1952, publié au *Bulletin officiel* du 16 mai 1952, informant le requérant qu'il est admis pendant une période de trois mois commençant le 19 mai 1952, à prendre connaissance des plans définitifs de la concession déposés au service des mines, à Rabat, et à présenter ses observations ;

Vu les dossiers des enquêtes auxquelles il a été procédé, closes le 19 août 1952 ;

Sur le rapport du directeur de la production industrielle et des mines,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — Une concession de deuxième catégorie est accordée à la Société des mines de Zellidja, dont le siège social est à Boubkèr, sous les conditions et réserves du dahir du 16 avril 1951 (9 rejeb 1370) portant règlement minier.

Cette concession porte sur la partie, comprise dans les limites de l'Empire chérifien, du polygone ci-après défini dont les sommets, désignés par des lettres, ont les coordonnées Lambert suivantes :

Concession n° 98 :

A 836.266	435.472
B 838.566	435.553
C 838.706	431.556
D 834.709	431.415
E 834.603	434.414
F 836.302	434.473

ART. 2. — Deux exemplaires, dûment certifiés conformes, des plans des concessions seront remis au conservateur de la propriété foncière d'Oujda.

Fait à Rabat, le 15 rejeb 1372 (31 mars 1953).

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général
et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 25 mars 1953 (9 rejeb 1372) portant constitution de l'Association syndicale des propriétaires urbains du quartier « Val-Fleury », à Port-Lyautey, en vue de son aménagement.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 10 novembre 1917 (25 moharrem 1336) sur les associations syndicales de propriétaires urbains ;

Vu le dahir du 3 décembre 1951 (3 rebia I 1371) approuvant et déclarant d'utilité publique les modifications apportées au plan et règlement d'aménagement de la ville de Port-Lyautey (quartier Val-Fleury) ;

Vu l'avis émis par la commission municipale mixte de la ville de Port-Lyautey, au cours de sa séance du 1^{er} juillet 1952 ;

Vu les résultats de l'enquête *de commodo et incommodo* ouverte aux services municipaux de la ville de Port-Lyautey, du 23 juillet au 25 août 1952 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale tenue les 13 et 27 octobre 1952, aux services municipaux de Port-Lyautey, par les propriétaires urbains du quartier « Val-Fleury », portant approbation des statuts et nomination des membres de la commission syndicale ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est constituée l'Association syndicale des propriétaires urbains du quartier « Val-Fleury », à Port-Lyautey, en vue de l'aménagement du secteur délimité sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — M. Sicsic, géomètre, demeurant à Rabat, 5, rue de Bournazel, est chargé de procéder aux opérations techniques.

Fait à Rabat, le 9 rejeb 1372 (25 mars 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 18 avril 1953.

Le Commissaire résident général,

GUILLAUME.

Arrêté viziriel du 14 avril 1953 (29 rejeb 1372) autorisant le déclassement et la cession par la ville de Fedala, de délaissés du domaine public municipal, à la Régie des exploitations industrielles du Protectorat (R.E.I.P.).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 (15 jourmada II 1335) sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 (17 safar 1340) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 (1^{er} jourmada I 1340) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété, notamment en son article 8 l'arrêté viziriel du 22 mars 1948 (11 jourmada I 1367) ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur et après avis du directeur des finances et du directeur des travaux publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclassée du domaine public municipal, une parcelle de terrain d'une superficie de deux cent quarante et un mètres carrés (241 mq.) environ, provenant de l'alignement de la rue de la Poste et du boulevard de la Gare, telle qu'elle est figurée par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Est autorisée la cession par la ville de Fedala, à la Régie des exploitations industrielles du Protectorat (R.E.I.P.), propriétaire riveraine, de la parcelle déclassée ci-dessus, au prix de mille francs (1.000 fr.) le mètre carré, soit pour la somme globale de deux cent quarante et un mille francs (241.000 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Fedala sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 29 rejeb 1372 (14 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général et par délégation,

Le ministre plénipotentiaire, Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 14 avril 1953 (29 rejeb 1372) déclarant d'utilité publique la rectification du tracé des voies principales et des voies-mères n°s 1 et 2 du quartier Industriel de Casablanca, et frappant d'expropriation la parcelle de terrain nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 3 avril 1951 (26 jourmada II 1370) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte du 29 août au 30 octobre 1952 dans la ville de Casablanca ;

Sur la proposition du directeur des travaux publics,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique la rectification du tracé des voies principales et des voies-mères n°s 1 et 2 du quartier Industriel de Casablanca.

ART. 2. — Est, en conséquence, frappée d'expropriation la parcelle de terrain figurée par une teinte rose sur le plan parcellaire au 1/500^e annexé à l'original du présent arrêté et désignée au tableau ci-après :

NUMERO de la parcelle	NUMERO du titre foncier et dénomination de la propriété	NATURE DE LA PROPRIÉTÉ	NOM, PRENOMS ET ADRESSES DES PROPRIÉTAIRES	CONTENANCE de la parcelle
1	5550 C. « Domerc Annexe F ».	Terrain industriel nu de toute construction.	1° M ^{me} Grenier Camille (veuve Domerc Joseph) ; 2° M. Galland Jean-Claude, demeurant à Casablanca, 15, rue de Gascogne.	A. CA. 70

ART. 3. — Le droit d'expropriation est délégué à la Compagnie des chemins de fer du Maroc.

ART. 4. — Le directeur des travaux publics et le directeur de la Compagnie des chemins de fer du Maroc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 29 rejev 1372 (14 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 avril 1953.

*Pour le Commissaire résident général
et par délégation,*

*Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,*

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 15 avril 1953 (1^{er} chaabane 1372) ordonnant la délimitation d'un immeuble collectif sis sur le territoire de la tribu Zerehoun-Nord (annexe de contrôle civil de Moulay-Idriss, région de Meknès).

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 18 février 1924 (12 rejev 1342) portant règlement spécial pour la délimitation des terres collectives et les dahirs qui l'ont complété ou modifié ;

Vu la requête du directeur de l'intérieur du 9 mars 1953 tendant à fixer au 15 décembre 1953 la délimitation de l'immeuble collectif sis en tribu Zerehoun-Nord (annexe de Moulay-Idriss),

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Conformément aux dispositions du dahir susvisé du 18 février 1924 (12 rejev 1342), il sera procédé à la délimitation de l'immeuble collectif désigné ci-après :

« Jabel Tazza » (2 parcelles), 1.500 hectares environ, appartenant à la collectivité du douar Kermèt, tribu Zerehoun-Nord.

Cet immeuble est situé sur le territoire de la tribu Zerehoun-Nord (annexe de contrôle civil de Moulay-Idriss).

La commission se réunira le 15 décembre 1953, à 9 heures, au nord du douar Tazza, sis au sud-est de l'immeuble « Jabel Tazza » (parcelle II), à l'effet de procéder aux opérations de délimitation qui se poursuivront les jours suivants, s'il y a lieu.

Fait à Rabat, le 1^{er} chaabane 1372 (15 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 2 mai 1953.

Le Commissaire résident général,

GUILLAUME.

Arrêté viziriel du 15 avril 1953 (1^{er} chaabane 1372) portant délimitation du périmètre urbain du centre du Souk de Tleta de Sidi-Mbarek-Bouguedra et fixation de sa zone périphérique.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 30 juillet 1952 (7 kaada 1371) relatif à l'urbanisme ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le périmètre urbain du centre du Souk de Tleta de Sidi-Mbarek-Bouguedra est délimité, conformément aux indications du plan annexé à l'original du présent arrêté, par la ligne passant par les points A B C D E F :

Le point A est situé sur la rive sud de la ligne de chemin de fer de Safi à Louis-Gentil, au coin ouest de la maison cantonnière des C.F.M., à 600 mètres à l'ouest de la station de Sidi-Mbarek-Bouguedra ;

Le point B est situé sur la rive sud de la ligne de chemin de fer de Safi à Louis-Gentil, à l'intersection de la voie ferrée avec la piste allant du Souk de Tleta au douar Dehamna, à 600 mètres à l'est de la station de Sidi-Mbarek-Bouguedra ;

Le point C est situé à l'angle sud-est d'une maison appartenant au caïd El Haj Abdelkebir et se trouvant sur la piste reliant le souk au tombeau de Lalla Haja ;

Le point D est situé sur la route principale n° 12, de Safi à Marrakech, à 1 kilomètre à compter du centre du carrefour des routes principales n° 11 et 12 ;

Le point E est situé sur la route principale n° 11, de Mogador à Sidi-Smaïn, à 500 mètres à compter du centre du carrefour des routes principales n° 11 et 12 ;

Le point F est situé sur la route principale n° 12, de Safi à Marrakech, à 720 mètres à compter du centre du carrefour des routes principales n° 11 et 12, point matérialisé par un panneau limitatif de vitesse.

ART. 2. — La zone périphérique s'étend à 1 kilomètre autour de ce périmètre.

ART. 3. — Les autorités locales du centre du Souk de Tleta de Sidi-Mbarek-Bouguedra sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 1^{er} chaabane 1372 (15 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 2 mai 1953.

Le Commissaire résident général,

GUILLAUME.

Arrêté viziriel du 20 avril 1953 (6 chaabane 1372) autorisant un échange immobilier avec soulte entre la ville de Casablanca et une société.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 (15 jourmada II 1335) sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 (17 safar 1340) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 1^{er} juin 1922 (4 chaoual 1340) relatif au statut municipal de la ville de Casablanca et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 (1^{er} jourmada I 1340) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété et notamment en son article 8, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 22 mars 1948 (11 jourmada I 1367) ;

Vu l'avis émis par la commission municipale de Casablanca, au cours de ses séances des 26 février et 27 novembre 1952 ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur, après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisé l'échange immobilier défini ci-dessous entre la ville de Casablanca et la Société civile immobilière « Résidence Place Nicolas-Paquet » :

1° La ville de Casablanca cède à la Société civile immobilière une parcelle de terrain d'une superficie de cent neuf mètres carrés (109 mq.) environ, sise rue Georges-Mercié, quartier de la Foncière, provenant d'un délaissé du domaine public et telle qu'elle est figurée par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté ;

2° La Société civile immobilière cède à la ville de Casablanca une parcelle de terrain d'une superficie de huit mètres carrés (8 mq.) environ, à distraire de la propriété dite « Paul Nocard », titre foncier n° 1148 C., sise quartier de la Foncière et telle qu'elle est figurée par une teinte bleue sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cet échange donnera lieu au paiement par la Société civile immobilière d'une soulte de cinq millions cinquante mille francs (5.050.000 fr.) au profit de la municipalité.

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Casablanca sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 6 chaabane 1372 (20 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 2 mai 1953.

Le Commissaire résident général,

GUILLAUME.

Arrêté du capitaine de vaisseau, commandant la marine au Maroc p.l., du 11 mars 1953 rapportant les dispositions de l'arrêté du 9 août 1952 et portant création de polygones exceptionnels à l'intérieur de la zone de servitudes militaires du parc d'artillerie navale de Bouskoura.

LE CAPITAINE DE VAISSEAU, COMMANDANT LA MARINE AU MAROC P.L.,

Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 7 août 1934 relatif aux servitudes militaires ;

Vu l'arrêté du contre-amiral, commandant la marine au Maroc, du 27 mars 1935 portant classement au titre d'ouvrage militaire du parc d'artillerie navale de Bouskoura ;

Vu l'arrêté du vice-amiral, commandant la marine au Maroc, du 28 octobre 1951 complétant l'arrêté du 27 mars 1935 ;

Vu l'arrêté du vice-amiral, commandant la marine au Maroc, du 9 août 1952 portant création de polygones exceptionnels à l'intérieur de la zone de servitudes militaires du parc d'artillerie navale de Bouskoura ;

Sur la proposition du directeur des travaux maritime de la marine nationale au Maroc,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé dans l'étendue de la zone de servitudes défensives définie à l'arrêté du 27 mars 1935, complété par l'arrêté du 28 octobre 1951, trois polygones exceptionnels désignés par les chiffres I, II et III sur le plan au 1/2.500^e annexé à l'original du présent arrêté et teintés en jaune, savoir :

1° Polygone exceptionnel I, dont le périmètre se développe suivant a, b, c, d, e, f ;

2° Polygone exceptionnel II, dont le périmètre se développe suivant g, h, i, j ;

3° Polygone exceptionnel III, dont le périmètre se développe suivant k, l, m, n, o.

ART. 2. — A l'intérieur de ces polygones sont tolérées les constructions et plantations existant à la date du 1^{er} mars 1952.

ART. 3. — Les polygones exceptionnels définis à l'article premier ci-dessus porteront servitudes défensives dans les conditions fixées à l'article 3 du dahir du 7 août 1934.

ART. 4. — Il sera procédé au bornage de ces polygones exceptionnels dans un délai de six mois à partir de la date de la publication du présent arrêté au *Bulletin officiel* du Protectorat.

ART. 5. — Est rapporté l'arrêté susvisé du 9 août 1952.

ART. 6. — Le directeur des travaux maritimes et les officiers de police judiciaire chargés de la police des zones de servitudes sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Casablanca, le 11 mars 1953.

CALMON.

Autorisation d'exercer accordée à un architecte.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 28 avril 1953 a été autorisé, après avis du conseil supérieur de l'ordre, à exercer la profession d'architecte (circonscription du Sud, conseil régional de Casablanca), M. Jaffé Zacharie, architecte diplômé, à Agadir.

Arrêté du directeur de l'intérieur du 16 avril 1953 autorisant l'acquisition par la ville d'Agadir d'une parcelle de terrain appartenant à des particuliers.

LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 12 mai 1937 modifiant et complétant le dahir du 19 octobre 1921, tel qu'il a été modifié par le dahir du 22 mars 1948 ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'avis émis par la commission municipale d'Agadir, au cours de sa séance du 9 février 1952,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition par la ville d'Agadir d'une parcelle de terrain appartenant aux consorts Afriat, dite « Feddan Ouanaïm », titre foncier n° 3138, d'une superficie globale de quatre mille huit cent trente-deux mètres carrés (4.832 mq.) environ, telle qu'elle est figurée par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette acquisition sera réalisée au prix de trois cent trente francs (330 fr.) le mètre carré, soit pour la somme globale d'un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent soixante francs (1.594.560 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville d'Agadir sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 16 avril 1953.

Pour le directeur de l'intérieur,

Le directeur adjoint,

MIRANDE.

RÉGIME DES EAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 24 avril 1953 une enquête publique est ouverte du 4 mai au 4 juin 1953, dans la circonscription de contrôle civil de Meknès-banlieue, à Meknès, sur le projet de reconnaissance de droits d'eau sur l'aïn Khadem.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Meknès-banlieue, à Meknès.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 24 avril 1953 une enquête publique est ouverte du 11 mai au 11 juin 1953, dans le poste d'El-Kelâa-des-Slès, à El-Kelâa-des-Slès, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Ouerrha, au profit de M. Tourvieille Roger, propriétaire à Fès-El-Bali.

Le dossier est déposé dans les bureaux du poste d'El-Kelâa-des-Slès.

*
* *

Par arrêté du directeur des travaux publics du 27 avril 1953 une enquête publique est ouverte du 11 mai au 21 mai 1953, dans la circonscription de contrôle civil d'Azemmour, à Azemmour, sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de M. Fleck Henry, primeuriste-viticulteur à Bir-Jdid-Chavent.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil d'Azemmour, à Azemmour.

*
* *

Par arrêté du directeur des travaux publics du 27 avril 1953 une enquête publique est ouverte du 11 mai au 21 mai 1953, dans la circonscription de contrôle civil de Port-Lyautey-banlieue, à Port-Lyautey, sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, au profit de M. Massol Joseph, 33, rue Lamartine, à Port-Lyautey.

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Port-Lyautey-banlieue, à Port-Lyautey.

*
* *

Par arrêté du directeur des travaux publics du 27 avril 1953 une enquête publique est ouverte du 4 mai au 4 juin 1953, dans la circonscription de contrôle civil de Meknès-banlieue, à Meknès, sur le projet de reconnaissance des droits d'eau sur l'aïn Karri et l'aïn Ifri (contrôle civil de Meknès-banlieue).

Le dossier est déposé dans les bureaux de la circonscription de contrôle civil de Meknès-banlieue, à Meknès.

Rejet de demande de renouvellement de permis de recherche.

Par décision du chef du service des mines du 28 avril 1953 est rejetée la demande de renouvellement des permis de recherche n° 9465, 9466 et 9467, appartenant à l'Omnium nord-africain.

Ces permis sont annulés à la date du présent *Bulletin officiel*.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 29 avril 1953 complétant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 avril 1953 relatif à la réglementation sur les fonctionnaires logés.

LE PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 19 septembre 1951 relatif à la réglementation applicable aux fonctionnaires et agents logés :

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 avril 1953 modifiant l'arrêté susvisé du 19 septembre 1951,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les nouvelles modalités de détermination du maximum des redevances à imposer aux fonctionnaires et agents logés, telles qu'elles ont été fixées par l'article 4 de l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 avril 1953, sont applicables à compter du 1^{er} juillet 1953.

Rabat, le 29 avril 1953.

GEORGES HUTIN.

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Arrêté viziriel du 15 avril 1953 (1^{er} chaabane 1372) portant radiation des cadres du personnel recruté pour recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 mars 1950 (18 jomada I 1369) portant extension du régime de l'état civil institué par le dahir du 4 septembre 1915 (24 chaoual 1333) dans la zone française de l'Empire chérifien et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté viziriel du 3 avril 1950 (15 jomada II 1369) portant application du texte précité,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont rayés des cadres aux dates ci-après, les agents dont les noms suivent, recrutés précédemment pour recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains :

NOM ET PRÉNOMS	SIÈGE DU BUREAU de l'état civil
RÉGION DE CASABLANCA.	
<i>A compter du 1^{er} juillet 1952.</i>	
Mohamed ben Jillali Jallal	Khemis-des-Zemamra (poste).
<i>A compter du 1^{er} février 1953.</i>	
Bouali ben Larbi	Mazagan (bur. du territoire).
RÉGION D'OUJDA.	
<i>A compter du 1^{er} janvier 1953.</i>	
Mohamed ben Mustaphâ	Touissit (annexe).

ART. 2. — Les autorités régionales et locales sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 1^{er} chaabane 1372 (15 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 15 avril 1953 (1^{er} chaabane 1372) portant radiation des cadres d'agents chargés de recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 mars 1950 (18 jourmada I 1369) portant extension du régime de l'état civil institué par le dahir du 4 septembre 1915 (24 chaoual 1333) dans la zone française de l'Empire chérifien et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté viziriel du 3 avril 1950 (15 jourmada II 1369) portant application du texte précité,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont rayés des cadres aux dates ci-après les agents dont les noms suivent, désignés précédemment pour recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains :

NOM ET PRÉNOMS	SIÈGE DU BUREAU de l'état civil
RÉGION DE CASABLANCA.	
<i>A compter du 18 mai 1952.</i>	
Ahmed Bouzid	El-Ksiba (cercle).
<i>A compter du 1^{er} juillet 1952.</i>	
Harfaoui Mouloud ben Ahmed Smiri.	Zaouïa-Ahansal (poste).
<i>A compter du 1^{er} septembre 1952.</i>	
Sabry Mohamed ben Aneur el Mellali	Aïl-Mhammed (annexe).
<i>A compter du 1^{er} décembre 1952.</i>	
Maati ben Maalem Ahmed	Anergui (poste).
Belbachir Hoccine	Tillouguit (poste).
Abdelkadèr ben Abdelaziz Guessous ..	Foucauld (poste).
Cherrak Mohamed	Khouriha (circonscription).

ART. 2. — Les autorités régionales et locales sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 1^{er} chaabane 1372 (15 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général.

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 19 avril 1953 (4 chaabane 1372) portant recrutement du personnel chargé de recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 mars 1950 (18 jourmada I 1369) portant extension du régime de l'état civil institué par le dahir du 4 septembre 1915 (24 chaoual 1333) dans la zone française de l'Empire chérifien et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté viziriel du 3 avril 1950 (15 jourmada II 1369) portant application du texte précité,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le personnel ci-dessous désigné est recruté aux dates ci-après pour recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains dans les bureaux de l'état civil marocain :

NOM ET PRÉNOMS	SIÈGE DU BUREAU de l'état civil
RÉGION DE RABAT.	
<i>A compter du 1^{er} janvier 1953.</i>	
Abdallah ben Abdelkadèr	Oulmès (annexe).
RÉGION DE CASABLANCA.	
<i>A compter du 16 août 1952.</i>	
Mohamed ben Mekki Abdelmajid	Khemis-des-Zemamra (poste).
<i>A compter du 1^{er} février 1953.</i>	
Bouali ben Larbi	Had-Oulad-Frej (poste).
Iraqi Hassan	Mazagan (bur. du territoire).
RÉGION DE MEKNÈS.	
<i>A compter du 1^{er} février 1953.</i>	
Abbad Ahmed ben Mohamed ben Mokhtar	El-Hajeb (circonscription).
<i>A compter du 13 février 1953.</i>	
Rahali Abdelaziz	Gourrama (poste).
RÉGION DE MARRAKECH.	
<i>A compter du 1^{er} janvier 1953.</i>	
Hassan Benaïad	Marrakech (banlieue).
<i>A compter du 1^{er} février 1953.</i>	
Salah ou Salah ben Bouzekri	Ouarzazate (cercle).
RÉGION D'OUJDA.	
<i>A compter du 1^{er} janvier 1953.</i>	
Guimi Touhami	Touissit (annexe).

ART. 2. — Les autorités régionales et locales sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 4 chaabane 1372 (19 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 19 avril 1953 (4 chaabane 1372) relatif à la désignation des agents chargés de recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains.

LE GRAND VIZIR,

Vu le dahir du 8 mars 1950 (18 jourmada I 1369) portant extension du régime de l'état civil institué par le dahir du 4 septembre 1915 (24 chaoual 1333) dans la zone française de l'Empire chérifien et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté viziriel du 3 avril 1950 (15 jourmada II 1369) portant application du dahir précité du 8 mars 1950 (18 jourmada I 1369),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctionnaires et agents dont les noms suivent sont désignés pour recevoir les déclarations de naissance et de décès des sujets marocains :

NOM ET PRÉNOMS	SIÈGE DU BUREAU de l'état civil
RÉGION DE CASABLANCA.	
<i>A compter du 18 mai 1952.</i>	
M'Hamed ben Askri	El-Ksiba (cercle).
<i>A compter du 1^{er} juillet 1952.</i>	
El Gougi Mokhtar	Oulad-Saïd (annexe).
<i>A compter du 1^{er} septembre 1952.</i>	
Samie Abdeltif	Ait-Mhammed (annexe).
<i>A compter du 1^{er} décembre 1952.</i>	
Maati ben Maalem Ahmed	Tillouguit (poste).
Lahcèn ben Moulay Ali	Anergui (poste).
Cherrak Mohamed	Foucauld (poste).
<i>A compter du 2 janvier 1953.</i>	
Izen Abbès ben Moha	Zaouïa-Ahansal (poste).

ART. 2. — Les fonctionnaires et agents visés à l'article premier pourront recevoir, en compensation des heures supplémentaires qu'ils seraient amenés à effectuer à ce titre, une indemnité forfaitaire mensuelle sur proposition des autorités compétentes, dont le taux maximum est fixé à 2.500 francs.

ART. 3. — Les autorités régionales et locales sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rabat, le 4 chaabane 1372 (19 avril 1953):

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 30 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

*Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,*

J. DE BLESSON.

DIRECTION DES FINANCES.

Arrêté du directeur des finances du 2 mai 1953 portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'interprète de 5^e classe du service de l'enregistrement et du timbre.

LE DIRECTEUR DES FINANCES,

Vu l'arrêté viziriel du 16 janvier 1936 portant statut du personnel du service de l'enregistrement et du timbre et notamment son article 25 ;

Vu l'arrêté du directeur des finances du 8 février 1952 portant réglementation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'interprète de 5^e classe du service de l'enregistrement et du timbre,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'examen professionnel pour l'emploi d'interprète de 5^e classe du service de l'enregistrement et du timbre, aura lieu à Rabat, les 16 et 17 juin 1953.

ART. 2. — Pourront y prendre part les interprètes stagiaires du service de l'enregistrement et du timbre ayant accompli en cette qualité un an de services au minimum à la date de l'examen.

ART. 3. — Les demandes des candidats seront reçues jusqu'au 15 mai 1953 inclus.

Rabat, le 2 mai 1953.

Pour le directeur des finances,

*Le directeur,
adjoint au directeur des finances,*

COURSON.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Arrêté du directeur des travaux publics du 24 avril 1953 modifiant l'arrêté directorial du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de conducteur de chantier des travaux publics.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu l'arrêté directorial du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours pour l'emploi de conducteur de chantier des travaux publics,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

« Article premier. — Un concours pour dix-huit emplois de « conducteur de chantier des travaux publics, dont onze emplois « réservés, sera organisé le 13 mai 1953. »

(La suite sans modification.)

Rabat, le 24 avril 1953.

Pour le directeur des travaux publics,

Le directeur adjoint,

MATHIS.

Arrêté du directeur des travaux publics du 24 avril 1953 modifiant l'arrêté directorial du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours professionnel pour l'accèsion à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu l'arrêté directorial du 9 janvier 1953 portant ouverture d'un concours professionnel pour l'accèsion à l'emploi d'adjoint technique des travaux publics,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

« Article premier. — Un concours professionnel pour dix « emplois d'adjoint technique des travaux publics du Maroc, dont « cinq emplois réservés, sera organisé à Rabat, du 17 au 20 mai « 1953. »

(La suite sans modification.)

Rabat, le 24 avril 1953.

Pour le directeur des travaux publics,

Le directeur adjoint,

MATHIS.

DIRECTION DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant l'arrêté viziriel du 18 juillet 1949 (21 ramadan 1368) portant attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de tournées aux agents de l'inspection du travail.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 18 juillet 1949 (21 ramadan 1368) portant attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de tournées aux agents de l'inspection du travail, tel qu'il a été modifié par l'arrêté viziriel du 25 août 1951 (21 kaada 1370) ;

Sur la proposition du directeur du travail et des questions sociales, en accord avec le secrétaire général du Protectorat et le directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté viziriel susvisé du 18 juillet 1949 (21 ramadan 1368) sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Villes de résidence : Oujda, Fès, Meknès, Port-Lyautey, Rabat, Casablanca, Fedala, Safi, Marrakech et Agadir. »

ART. 2. — Le présent arrêté produira effet à compter du 1^{er} janvier 1953.

Fail à Rabat, le 3 chaabane 1372 (18 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Arrêté du directeur de l'Instruction publique du 11 avril 1953 modifiant l'arrêté directorial du 27 avril 1948 fixant les formes et le programme de l'examen professionnel pour la titularisation en qualité de maîtres et maîtresses de travaux manuels du personnel auxiliaire, suppléant et temporaire de l'enseignement technique, industriel et agricole.

LE DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 14 août 1943 portant statut du personnel de l'enseignement technique et professionnel et notamment son article 13 ;

Vu l'arrêté viziriel du 11 mai 1947 portant modification à l'arrêté viziriel du 30 novembre 1946 relatif au statut du personnel de l'enseignement technique et professionnel ;

Vu l'arrêté du directeur de l'Instruction publique du 27 avril 1948 fixant les formes et le programme de l'examen professionnel pour la titularisation en qualité de maîtres et maîtresses de travaux manuels de l'enseignement technique, industriel et agricole,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 6 de l'arrêté directorial susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 6. — Les épreuves portent sur le programme en vigueur dans les écoles professionnelles ou agricoles du premier degré. Elles sont notées de 0 à 20. Le tableau ci-dessous indique la nature des épreuves, le temps alloué et les notes éliminatoires.

« I. — Maîtres de travaux manuels
de l'enseignement technique industriel.

	TEMPS	COEFFICIENT	NOTE éliminatoire inférieure à
A. — Épreuves écrites :			
1° Rédaction sur un sujet se rapportant à la profession (1)	1 h.	1	5
2° Calcul simple se rapportant à la profession	2 h.	2	5
3° Dessin technique.....	3 h.	3	8
B. — Épreuves pratiques :			
Travail manuel (2) comprenant :	8 à 16 h.		
1° Une épreuve pratique sur la spécialité choisie		4	12
2° Une épreuve pratique portant sur le groupe de spécialités auquel appartient le métier qu'ils exercent		4	12
(Minimum de points exigés pour l'admissibilité : 140.)			
C. — Épreuves orales :			
1° Interrogation au choix du candidat, soit de mécanique, soit de technologie générale ou professionnelle avec présentation d'une documentation relative à la technique du métier (3)	15 à 30 m.	2	5
Préparation	30 m.		
2° Leçon de technologie professionnelle pouvant comporter un exposé sur un travail à exécuter par les élèves	15 à 30 m.	4	5
Préparation	30 m.		
(Minimum de points exigés pour l'admission définitive : 200.)			

(1) La note de français n'est pas éliminatoire pour les candidats marocains.
(2) Les candidats maîtres de travaux manuels suppléants à l'école industrielle et commerciale subissent obligatoirement les épreuves pratiques.
(3) La documentation technique comportera le maximum de documents personnels intéressant la spécialité professionnelle du candidat, à savoir :
Des revues ;
Des planches, bleus, dessins techniques, des collections diverses ;
Des cours manuscrits, polycopiés et illustrés de schémas, de croquis, soit collés, soit dessinés par le candidat lui-même.

« II. — Maîtresses de travaux manuels
de l'enseignement professionnel européen.

	TEMPS	COEFFICIENT	NOTE éliminatoire inférieure à
A. — Épreuves écrites :			
1° Rédaction sur un sujet se rapportant à la profession	1 h.	1	5
2° Calcul simple se rapportant à la profession	2 h.	2	5
3° Dessin de rapportant au métier (figurine)	3 h.	3	8
B. — Épreuves pratiques :			
Travail manuel comprenant :	8 à 16 h.	8	12
a) Un fonds de corsage	4 h.		
b) Une épreuve de coupe	8 h.		
c) Une pièce d'étude	4 h.		
(Minimum de points exigés pour l'admissibilité : 140.)			

	TEMPS	COEFFICIENT	NOTE éliminatoire inférieure à
C. — Épreuves orales :			
Interrogation de technologie sur le programme des collèges techniques féminins avec présentation d'une documentation relative à la technique du métier	15 à 20 m.	2	5
Une leçon de technologie professionnelle empruntée au programme des collèges techniques féminins pouvant comporter un exposé sur un travail à exécuter par les élèves	15 à 30 m.	4	5
(Minimum de points exigés pour l'admission définitive : 200.)			

« III. — Maîtresses de travaux manuels
« de l'enseignement musulman.

	TEMPS	COEFFICIENT	NOTE éliminatoire inférieure à
A. — Épreuves écrites :			
1° Rédaction sur un sujet se rapportant à la profession	1 h.	1	5
2° Calcul simple se rapportant à la profession	2 h.	2	5
3° Dessin technique de broderie ou de tapis marocain	3 h.	3	8
B. — Épreuves pratiques :			
1° Couture	4 h.	4	12
2° Spécialité broderie ou tapis	4 à 8 h.	4	12
(Minimum de points exigés pour l'admissibilité : 140.)			
C. — Épreuves orales :			
Interrogation de technologie sur le programme des écoles de fillettes musulmanes, avec présentation d'une documentation relative à la technique du métier	15 à 20 m.	2	5
Préparation, environ	30 m.		
Leçon de technologie professionnelle portant sur l'artisanat traditionnel marocain	15 à 30 m.	4	5
Préparation, environ	30 m.		
(Minimum de points exigés pour l'admission définitive : 200.)			

« IV. — Maîtres de travaux manuels de l'enseignement agricole.

	TEMPS	COEFFICIENT	NOTE éliminatoire inférieure à
A. — Épreuves écrites :			
1° Rédaction sur un sujet se rapportant à la profession (agriculture, horticulture, arboriculture) (1) ..	2 h.	3	5
2° Calcul simple se rapportant à la profession	1 h.	1	5

	TEMPS	COEFFICIENT	NOTE éliminatoire inférieure à
B. — Épreuves pratiques :			
Travail manuel se rapportant à tous les travaux pratiques, agricoles, horticoles et arboricoles	2 à 4 h.	8	12
(Minimum de points exigés pour l'admissibilité : 120.)			
C. — Épreuves orales :			
1° Interrogation sur l'agriculture, l'horticulture, l'arboriculture ou l'élevage	15 à 30 m.	3	5
2° Discussion technique sur une exploitation	15 à 30 m.	2	5
(La taille, les engrais, les parasites, les maladies des plantes, les espèces et variétés, l'organisation d'un terrain agricole.)			
3° Explication de travaux pratiques à un groupe d'élèves	15 à 30 m.	3	5
Préparation	30 m.		
(Minimum de points exigés pour l'admission définitive : 200.)			

(1) La note de français n'est pas éliminatoire pour les candidats marocains.

ART. 2. — Ces dispositions prendront effet à compter de la session 1953.

Rabat, le 11 avril 1953.

R. THABAULT.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 15 janvier 1951 (6 rebia II 1370) fixant les conditions d'accès des adjoints et adjointes de santé à l'emploi de surveillant en chef et de surveillant général ;

Vu l'arrêté viziriel du 11 août 1951 (7 kaada 1370) modifiant le classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres mixtes en service au Maroc ;

Sur la proposition du directeur de la santé publique et de la famille, et l'avis du secrétaire général du Protectorat et du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier de l'arrêté viziriel susvisé du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article premier. — La direction de la santé publique et de la famille comprend les cadres techniques ci-après :

« 1° Inspecteurs de la santé publique et de la famille ;

« 2° Médecins et pharmaciens ;

« 3° Adjoints spécialistes de santé ;

« 4° Surveillants généraux, surveillants en chef, sages-femmes et adjoints de santé ;

« 5° Officiers de santé de contrôle sanitaire aux frontières ;
 « 6° Assistantes sociales ;
 « 7° Adjointes techniques et infirmiers.
 « La direction comprend, en outre, un personnel administratif
 « composé :
 « a) D'administrateurs-économistes, de sous-économistes, de secré-
 « taires d'administration hospitalière, de secrétaires médicales ;
 « b) De commis chefs de groupe, commis principaux et com-
 « mis ;
 « c) De secrétaires sténodactylographes, sténodactylographes,
 « dames dactylographes, dames employées.
 « Les conditions de recrutement et d'avancement des fonction-
 « naires énumérés aux paragraphes b) et c) ci-dessus sont celles
 « prévues pour les agents des cadres correspondants du personnel
 « administratif du secrétariat général du Protectorat. »

ART. 2. — Le deuxième alinéa de l'article 5 de l'arrêté viziriel
 susvisé du 23 juin 1926 (12 hija 1344), tel qu'il a été modifié par
 l'arrêté viziriel du 17 février 1948 (7 rebia II 1367), est complété ainsi
 qu'il suit :

« Article 5. —

« Les fonctionnaires appartenant aux administrations relevant
 « d'un ministère de la métropole, du Gouvernement général de
 « l'Algérie, du Protectorat tunisien, des gouvernements généraux des
 « colonies ou du département de la Seine, placés dans la position de
 « service détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour
 « servir au Maroc, peuvent être nommés, pour ordre, dans un grade
 « du personnel de la direction de la santé publique et de la famille.
 « La nomination se fait par arrêté du directeur au grade et à la classe
 « correspondant à l'échelon de traitement qu'avait l'agent dans son
 « administration d'origine, avec maintien de l'ancienneté dans la
 « classe, s'il y a lieu. »

(La suite de l'article sans modification.)

ART. 3. — Le paragraphe b) de l'article 7 de l'arrêté viziriel
 susvisé du 23 juin 1926 (12 hija 1344), tel qu'il a été modifié et com-
 plété, est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 7. —

« b) Nul ne peut être promu à une classe ou à un échelon supé-
 « rieur de son grade s'il est : adjoint spécialiste de santé, adjoint de
 « santé, officier de santé, assistante sociale, sage-femme, secrétaire
 « d'administration hospitalière, sous-économiste, secrétaire médicale,
 « Au choix exceptionnel, s'il ne compte trente mois ;
 « Au choix, s'il ne compte trente-six mois ;
 « Au demi-choix, s'il ne compte quarante-deux mois,
 « dans la classe ou l'échelon immédiatement inférieur.

« L'avancement à l'ancienneté est de droit pour tout agent
 « desdits cadres qui compte cinquante-quatre mois dans une classe
 « ou un échelon de son grade, sauf le cas prévu à l'article 10 ci-
 « dessous. »

ART. 4. — Le titre septième de l'arrêté viziriel susvisé du 23 juin
 1926 (12 hija 1344) est modifié ainsi qu'il suit :

« TITRE SEPTIEME.

« Dispositions spéciales

« aux surveillants généraux, surveillants en chef, sages-femmes
 « et adjoints de santé.

« Article 25. — Les surveillants en chef et les surveillants géné-
 « raux sont nommés au choix, après avis de la commission d'avan-
 « cement, parmi les adjoints principaux, les adjointes principales
 « de santé et les sages-femmes de 1^{re} classe ou de 2^e classe, remplis-
 « sant effectivement les fonctions attachées au grade. Les adjoints
 « principaux de santé, les adjointes principales de santé et les sages-
 « femmes de 2^e classe devront compter un minimum d'ancienneté
 « de classe de vingt-quatre mois.

« Les sages-femmes sont recrutées parmi les candidates titulai-
 « res du diplôme d'Etat de sage-femme.

« Elles sont nommées à la 5^e classe du grade. Toutefois, les can-
 « didates ayant le titre de sage-femme interne des hôpitaux de Paris

« ou de sage-femme interne des maternités-écoles des villes de
 « faculté, peuvent être nommées directement, après avis de la com-
 « mission d'avancement, à la 4^e classe du grade de sage-femme. »
 (Les autres articles du titre sans modification.)

ART. 5. — Les dispositions des articles premier, 3 et 4 du présent
 texte auront effet à compter du 1^{er} janvier 1952. Les dispositions de
 l'article 2 du présent texte auront effet à compter du 1^{er} mars 1949.

Fait à Rabat, le 3 chaabane 1372 (18 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
 Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant l'arrêté
 viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut du personnel
 de la direction de la santé et de l'hygiène publiques.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut
 du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques
 et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 8 mars 1948 (27 rebia II 1367) relatif à
 l'organisation des cadres secondaires du personnel administratif de
 certaines administrations publiques ;

Vu l'arrêté viziriel du 11 août 1951 (7 kaada 1370) modifiant le
 classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des
 cadres mixtes en service au Maroc ;

Sur la proposition du directeur de la santé publique et de la
 famille, et l'avis du secrétaire général du Protectorat et du directeur
 des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le titre neuvième de l'arrêté viziriel sus-
 visé du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut du personnel de la
 direction de la santé et de l'hygiène publiques, tel qu'il a été modi-
 fié et complété, est modifié ainsi qu'il suit :

« TITRE NEUVIEME.

« Dispositions spéciales

« aux sous-économistes et administrateurs-économistes.

« Article 31. — Les sous-économistes sont recrutés :

« 1° Par voie d'un concours dont les conditions et le programme
 « sont fixés par le directeur de la santé publique et de la famille.

« Les candidats et candidates sont nommés à la dernière classe
 « du grade ;

« 2° Au choix parmi les fonctionnaires inscrits sur une liste
 « d'aptitude arrêtée après avis de la commission d'avancement.

« Ne peuvent figurer sur ladite liste que les fonctionnaires en
 « service depuis trois ans dans les services de la santé publique et
 « justifiant de l'un des diplômes ci-après :

« Baccalauréat de l'enseignement secondaire ;

« Brevet supérieur ;

« Certificat de capacité en droit ;

« Diplôme d'études supérieures des môdersas ;

« Certificat d'études juridiques et administratives délivré par
 « l'Institut des hautes études marocaines ;

« Diplôme délivré par l'école de haut enseignement commercial
 « pour les jeunes filles et par les écoles supérieures de commerce ;

« Brevet d'enseignement hôtelier (2^e degré) ;

« Ou, en ce qui concerne les candidats marocains, un des diplô-
 « mes déclarés équivalents.

« Seront dispensés des conditions de diplômes, les fonctionnaires
« ayant accompli un minimum de douze années de services de titu-
« laire ou de stagiaire dans l'administration marocaine, compte tenu
« des services militaires légaux et de guerre.

« Les nominations au choix n'interviennent que dans la limite
« du cinquième des nominations prononcées après concours.

« Les sous-économistes recrutés au choix sont nommés à la classe
« comportant un traitement égal ou à défaut immédiatement supé-
« rieur à celui qui leur était attribué dans leur ancien emploi. S'ils
« sont nommés au traitement égal, ils conservent, à concurrence
« de trente mois, l'ancienneté acquise dans la classe ou échelon de
« leur précédent grade.

« Les nominations au choix ne deviennent définitives qu'après
« un an de services effectifs. »

ART. 2. — *Dispositions transitoires.* — Pour contribuer à la
constitution initiale du cadre des sous-économistes pendant les
années 1952 et 1953, 80 % des emplois budgétaires peuvent être
pourvus par voie d'intégration directe de fonctionnaires en service
à la santé publique au 1^{er} juillet 1952.

Ces intégrations sont prononcées au choix à un échelon quel-
conque de la hiérarchie par arrêté du directeur de la santé publique
et de la famille, après avis d'une commission spéciale de classement
instituée à cet effet par arrêté directorial, approuvé par le secrétaire
général du Protectorat.

A titre exceptionnel peuvent être également intégrés dans le
cadre des sous-économistes les agents titulaires qui exerçaient à la
date du 1^{er} juillet 1952 les fonctions d'économiste dans des établisse-
ments ou services relevant de la direction de l'agriculture et des
forêts.

Ces agents sont intégrés dans les conditions prévues ci-dessus et
sont à la date de leur intégration placés en service détaché pour con-
tinuer à servir auprès de ces mêmes établissements ou services.

ART. 3. — Les dispositions du présent arrêté auront effet du
1^{er} juillet 1952.

Fait à Rabat, le 3 chaabane 1372 (18 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant et complé-
tant l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut
du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344) formant statut
du personnel de la direction de la santé et de l'hygiène publiques et
les textes subséquents qui l'ont complété en ses articles 32 et
32 bis ;

Sur la proposition du directeur de la santé publique et de la
famille, après avis du secrétaire général du Protectorat et du directeur
des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les articles 32 et 32 bis de l'arrêté viziriel
susvisé du 23 juin 1926 (12 hija 1344), tel qu'il a été modifié et
complété ultérieurement, sont abrogés et remplacés par les dispo-
sitions suivantes :

« Article 32. — Les administrateurs-économistes stagiaires sont
« recrutés par la voie d'un concours ainsi que directement parmi
« les candidats brevetés de l'école marocaine d'administration. Le
« concours, dont les conditions et le programme sont fixés par le

« directeur de la santé publique et de la famille, est ouvert aux
« candidats et candidates âgés d'au moins vingt-cinq ans qui justi-
« fient :

« 1° Soit de l'un des diplômes suivants :

« Baccalauréat de l'enseignement secondaire ;

« Brevet supérieur ;

« Certificat de capacité en droit ;

« Diplôme d'études supérieures des médersas ;

« Certificat d'études juridiques et administratives délivré par
« l'Institut des hautes études marocaines ;

« Diplôme délivré par les écoles supérieures de commerce ;

« Brevet d'enseignement hôtelier (2^e degré),

« ou, en ce qui concerne les candidats marocains, un des diplômes
« déclarés équivalents ;

« 2° Soit de cinq ans de services civils valables ou validables
« pour la retraite, quel que soit leur statut ou leur mode de rému-
« nération.

« Le nombre d'emplois d'administrateur-économiste susceptibles
« d'être tenus par du personnel féminin sera fixé pour chaque con-
« cours par arrêté du directeur de la santé publique.

« Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves
« orales.

« Les candidats autorisés à se présenter aux épreuves orales et
« qui résident hors du Maroc doivent se rendre à Rabat pour subir
« ces épreuves.

« Ils ont droit, s'ils habitent hors de l'Afrique du Nord, au rem-
« boursement de leurs frais de voyage en 3^e classe par voie ferrée du
« lieu de leur résidence en France au port d'embarquement et béné-
« ficient de réquisitions de passage gratuit pour le voyage en 2^e classe
« sur les paquebots et, le cas échéant, sur les chemins de fer pour
« le trajet de Casablanca ou d'Oran à Rabat.

« S'ils résident en Algérie ou en Tunisie, ils ont droit au rem-
« boursement de leurs frais de voyage par voie ferrée en 2^e classe
« du lieu de leur résidence à Rabat.

« Les candidats qui ne sont pas définitivement admis au con-
« cours ont droit au remboursement des frais de voyage de retour
« dans les mêmes conditions s'ils subissent effectivement les épreuves
« orales. »

« Article 32 bis. — Les administrateurs-économistes principaux
« sont choisis, après avis de la commission d'avancement, tant parmi
« les administrateurs-économistes de 1^{re} classe que parmi les fonction-
« naires chérifiens des cadres principaux percevant un traitement
« correspondant au moins à l'indice 300.

« Peuvent être également recrutés directement sans concours en
« qualité d'administrateurs-économistes ou d'administrateurs-économistes
« principaux, dans la limite du cinquième des nominations pro-
« noncées après concours, les officiers d'administration, les direc-
« teurs-économistes, directeurs adjoints, sous-directeurs et économistes
« de l'assistance publique de Paris et des établissements publics
« d'hospitalisation, de soins ou de cure de la métropole ou de
« l'Algérie nommés au concours. La limite d'âge maximum appli-
« cable à ces candidats est fixée à quarante-cinq ans.

« Les candidats visés à l'alinéa qui précède peuvent être incor-
« porés, après avis de la commission d'avancement, à un échelon
« quelconque de la hiérarchie. Toutefois leur nomination ne devient
« définitive qu'après une année de services effectifs. A l'expiration
« de cette période, ils sont confirmés dans leur grade ou licenciés
« sans indemnité ou remis à la disposition de leur administration
« d'origine. »

« Article 32 ter. — Les administrateurs-économistes stagiaires ne
« peuvent être titularisés avant d'avoir accompli un stage d'un an
« et subi avec succès les épreuves d'un examen de fin de stage dont
« les conditions sont fixées par arrêté du directeur de la santé
« publique.

« En cas d'échec à l'examen de fin de stage, les candidats peu-
« vent être autorisés par le directeur de la santé publique à accom-
« plir un nouveau stage d'un an, la durée de ladite prolongation ne
« pouvant en aucun cas être prise en considération pour leur avan-
« cement ultérieur, ni pour leur titularisation.

« Si à l'issue du nouveau stage le candidat n'est pas admis à l'examen de fin de stage, il est licencié ou remis à la disposition de son administration d'origine. »

Dispositions transitoires.

ART. 2. — A titre transitoire les conditions de participation aux deux premiers concours organisés postérieurement à la date de publication du présent texte seront celles prévues par les dispositions statutaires antérieurement en vigueur.

ART. 3. — Les administrateurs-économés à contrat en service au 31 décembre 1951, engagés avant l'âge de quarante-cinq ans et remplissant l'une des conditions de l'article 32 bis, alinéa 2, de l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 (12 hija 1344), tel qu'il a été modifié ci-dessus, ou licenciés en droit et comptant au moins dix ans de services publics validés ou validables, pourront être incorporés au choix dans les cadres sans condition d'âge.

Les nominations prévues ci-dessus s'effectueront dans les conditions précisées à l'article 32 bis, alinéa 3, et ne seront pas comprises dans le contingent fixé à l'article 32 bis, alinéa 2.

Les dispositions du présent article auront effet à compter du 1^{er} janvier 1952.

Fait à Rabat, le 3 chaabane 1372 (18 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale.

J. DE BLESSON.

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) fixant l'échelonnement indiciaire des sages-femmes, des secrétaires d'administration hospitalière et des sous-économés.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 10 novembre 1948 (8 moharrem 1368) portant classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres généraux mixtes en service au Maroc, tel qu'il a été modifié, notamment par l'arrêté viziriel du 11 août 1951 (7 kaada 1370) ;

Sur la proposition du secrétaire général du Protectorat, après avis du directeur des finances et après s'être assuré de l'adhésion de la commission interministérielle des traitements,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'échelonnement indiciaire des sages-femmes est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 1952 :

Sages-femmes :	Indices
1 ^{re} classe	320
2 ^e —	297
3 ^e —	273
4 ^e —	249
5 ^e —	225

ART. 2. — L'échelonnement indiciaire des secrétaires d'administration hospitalière et des sous-économés est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juillet 1952 :

Secrétaires d'administration hospitalière :	Indices
1 ^{re} classe	300
2 ^e —	280
3 ^e —	260
4 ^e —	240
5 ^e —	220
6 ^e —	200
7 ^e —	180
8 ^e —	160
9 ^e —	140

Sous-économés :	Indices
1 ^{re} classe	315
2 ^e —	289
3 ^e —	263
4 ^e —	237
5 ^e —	211
6 ^e —	185

ART. 3. — Les adjointes de santé titulaires du diplôme de sage-femme appartenant au cadre au 31 décembre 1951 seront reclassées à compter du 1^{er} janvier 1952 ou à la date de leur réintégration dans le cadre des sages-femmes, conformément au tableau et aux dispositions ci-après :

Ancienne hiérarchie.	Nouvelle hiérarchie.
Adjointes principales de santé :	Sages-femmes :
1 ^{re} classe	1 ^{re} classe
2 ^e —	2 ^e classe
3 ^e —	
Adjointes de santé diplômées d'Etat :	
1 ^{re} classe	3 ^e classe
2 ^e —	4 ^e classe
3 ^e —	5 ^e classe
4 ^e —	
5 ^e —	

L'ancienneté des adjointes principales de santé de 1^{re} classe et celle des adjointes de santé diplômées d'Etat de 1^{re} et de 2^e classe reclassées sages-femmes, comptera du jour de leur dernière promotion.

L'ancienneté des adjointes principales de santé de 2^e et 3^e classe et des adjointes de santé diplômées d'Etat de 3^e, 4^e et 5^e classe dans le cadre des sages-femmes, sera déterminée par la commission d'avancement.

Fait à Rabat, le 3 chaabane 1372 (18 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat le 27 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale.

J. DE BLESSON.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 28 avril 1953 fixant le règlement du concours pour l'emploi d'administrateur-économé stagiaire.

LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 formant statut du personnel de la direction de la santé publique et de la famille et les arrêtés viziriels qui l'ont complété ou modifié ;

Vu le dahir du 23 janvier 1951 fixant de nouvelles dispositions relatives au régime des emplois réservés aux Français et aux Marocains dans les cadres généraux des administrations publiques ;

Vu l'arrêté du directeur de la santé et de l'hygiène publiques du 15 septembre 1927 portant règlement du concours pour l'emploi d'administrateur-économé des formations sanitaires,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le concours pour l'emploi d'administrateur-économé stagiaire est ouvert lorsque les besoins du service l'exigent.

L'arrêté du directeur de la santé publique et de la famille ouvrant le concours fixe le nombre total des emplois mis au concours, le nombre des emplois réservés aux bénéficiaires du dahir

susvisé du 23 janvier 1951 ainsi que le nombre maximum de places susceptibles d'être attribuées, le cas échéant, aux candidats du sexe féminin.

Le nombre des emplois mis au concours peut être augmenté mais seulement avant le commencement des épreuves.

ART. 2. — Nul ne peut prendre part au concours :

1° S'il n'est citoyen français jouissant de ses droits civils ou Marocain ;

2° S'il n'a satisfait aux dispositions de la loi sur le recrutement de l'armée qui lui sont applicables ;

3° S'il ne remplit les conditions d'âge fixées par l'arrêté viziriel susvisé du 23 juin 1926, tel qu'il a été ultérieurement complété et modifié ;

4° S'il n'a adressé sa demande dans les délais prescrits ;

5° S'il n'y est autorisé par le directeur de la santé publique et de la famille.

ART. 3. — Le concours comprend des épreuves écrites et des épreuves orales. Les épreuves écrites ont lieu dans les centres qui sont fixés par l'arrêté du directeur de la santé publique et de la famille ouvrant le concours. Les épreuves orales ont lieu exclusivement à Rabat.

Une commission de trois membres désignés par le directeur de la santé publique et de la famille assure la surveillance des épreuves écrites.

Les candidats doivent demander leur inscription sur une liste ouverte à cet effet à la direction de la santé publique et de la famille et qui est close un mois avant la date du concours.

Les candidats qui désirent concourir au titre des emplois réservés aux bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 doivent en faire expressément la demande.

Ceux qui appartiennent déjà à l'administration adressent leur demande par la voie hiérarchique.

ART. 4. — Les candidats doivent joindre à leur demande de participation au concours les pièces suivantes :

1° Extrait d'acte de naissance sur papier timbré ;

2° Extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ou une pièce en tenant lieu ;

3° Certificat médical constatant l'aptitude du candidat à servir au Maroc et précisant qu'il est indemne de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou mentale. Ce certificat ne dispense pas les candidats, avant leur nomination, de la contre-visite médicale prescrite par l'arrêté viziriel du 15 mars 1927 ;

4° Le cas échéant, état signalétique et des services militaires et éventuellement toutes pièces établissant qu'ils appartiennent à l'une des catégories de bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés.

ART. 5. — Le directeur de la santé publique et de la famille arrête la liste des candidats admis à concourir. Il est fait sur cette liste mention de ceux admis après avis du directeur de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre, à concourir au titre du dahir du 23 janvier 1951.

ART. 6. — Les épreuves écrites, en langue française, comprennent les compositions suivantes :

1° Une composition française sur un sujet d'ordre général permettant d'apprécier la culture du candidat (durée : 3 heures ; coefficient : 3) ;

2° Une composition portant sur la législation financière et sur la comptabilité publique au Maroc (durée : 4 heures ; coefficient : 4) ;

3° Une composition sur l'organisation générale du Protectorat (durée : 2 heures ; coefficient : 2).

ART. 7. — Les épreuves orales, en langue française, comprennent :

1° Une interrogation sur la législation financière et sur la comptabilité publique au Maroc (coefficient : 4) ;

2° Une interrogation sur l'administration hospitalière au Maroc (coefficient : 2).

ART. 8. — Le programme des épreuves ci-dessus est annexé au présent arrêté.

ART. 9. — Le jury d'examen est composé :

Du directeur de la santé publique et de la famille, ou son délégué, président ;

Du chef du service du personnel au secrétariat général, ou son délégué ;

Du chef du service du budget et du contrôle financier, ou son délégué ;

Du chef du service administratif de la direction de la santé publique et de la famille, ou son délégué.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

ART. 10. — Les sujets de composition, choisis par le jury, sont enfermés dans des enveloppes scellées et cachetées qui portent les suscriptions suivantes :

« Concours pour l'emploi d'administrateur-économiste. Enveloppe à ouvrir en présence des candidats. »

ART. 11. — Il est procédé à l'ouverture de ces enveloppes par le président de la commission de surveillance des épreuves, en présence des candidats, au jour et à l'heure fixés pour lesdites épreuves.

ART. 12. — Toute communication des candidats entre eux ou avec l'extérieur est interdite. Il est également interdit aux candidats d'avoir recours à des livres ou à des notes.

Le candidat reconnu coupable d'une fraude quelconque sera éliminé d'office et exclu, en outre, de tout concours ultérieur, sans préjudice des peines prévues au dahir du 11 septembre 1928 et, le cas échéant, de peines disciplinaires.

ART. 13. — Les compositions remises par les candidats ne portent pas de nom ni de signature.

Chaque candidat inscrit en tête de sa composition une devise et un numéro qu'il reproduit sur un bulletin, lequel porte ses nom et prénoms ainsi que sa signature.

La composition et le bulletin, placés dans deux enveloppes distinctes et fermées, sont remis par chaque candidat au président de la commission de surveillance, qui les enferme lui-même sous deux autres enveloppes portant respectivement la mention : « Concours pour l'emploi d'administrateur-économiste. Épreuve de (matière) ».

Les enveloppes, fermées et revêtues de la signature du président de la commission de surveillance, sont transmises par ce dernier au président du jury.

Il est alloué à chacune des compositions, une note exprimée par des chiffres variant de 0 à 20, ayant respectivement les significations suivantes :

0	Nul ;
1, 2	Très mal ;
3, 4, 5	Mal ;
6, 7, 8	Médiocre ;
9, 10, 11	Passable ;
12, 13, 14	Assez bien ;
15, 16, 17	Bien ;
18, 19	Très bien ;
20	Parfait.

Est éliminé tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 8 pour l'une quelconque des compositions écrites.

Chaque note est multipliée par le coefficient fixé à l'article 6.

Le président du jury ouvre ensuite les enveloppes qui contiennent les bulletins individuels indiquant les noms des candidats et rapproche ces noms des devises et numéros portés en tête des compositions annotées.

ART. 15. — Nul ne peut être admis à subir les épreuves orales s'il n'a obtenu au minimum un total de 99 points à l'écrit.

Les épreuves orales sont notées de 0 à 20. Est éliminé tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 8 en une matière quelconque. Les notes données sont multipliées par les coefficients prévus à l'article 7. Un minimum de 66 points est exigé pour l'ensemble des épreuves orales.

ART. 16. — Les candidats sont classés d'après leurs notes totalisées, à l'écrit et à l'oral.

ART. 17. — Le directeur de la santé publique et de la famille arrête la liste nominative des candidats admis définitivement.

ART. 18. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 14 septembre 1937 sont abrogées.

Rabat, le 28 avril 1953.

G. SICAULT.

Programme du concours d'administrateur-économiste.

I. — Législation financière et comptabilité publique au Maroc.

Le budget chérifien.

Les ressources publiques du Maroc.

Les finances municipales marocaines.

Le régime monétaire et le crédit au Maroc.

La comptabilité publique au Maroc.

(Bibliographie : René MARCHAL, *Précis de législation financière marocaine* ; MILLERON et POVEDA, *Législation budgétaire et comptabilité administrative chérifienne*, etc.)

II. — Organisation générale du Protectorat.

Les origines du Protectorat ;

Organisation politique, territoriale et administrative ;

Organisation économique ;

Organisation judiciaire ;

Le régime foncier ;

Organisation de la zone de Tanger ;

Régime douanier ;

Chemins de fer, routes, ports et aéroports.

(Bibliographie : Arthur GIRAULT, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 3^e partie, Tunisie et Maroc ; Louis RIVIÈRE, *Précis de législation marocaine ; Cours élémentaire d'organisation administrative marocaine à l'usage des candidats aux fonctions publiques*, éditions « La Porte », à Rabat, etc.)

III. — Administration hospitalière au Maroc.

Attributions de la direction de la santé publique et de la famille.

Dahir du 15 mars 1926 érigeant en direction le service de la santé et de l'hygiène publiques, modifié et complété par les dahirs des 31 mars 1937, 17 mars 1939 et 28 septembre 1940.

Organisation générale des services hospitaliers.

Les hôpitaux mixtes.

Dahir du 2 février 1931 fixant l'organisation des services hospitaliers du Protectorat de la République française au Maroc.

Les hôpitaux autonomes.

Dahir du 10 juillet 1931 relatif au fonctionnement et à l'organisation financière des hôpitaux civils érigés en établissements publics, modifié et complété par les dahirs des 7 décembre 1932, 6 février 1933, 8 juin 1937, 26 novembre 1940, 31 mai 1943, 11 juillet 1948, 17 janvier 1950 et 1^{er} mai 1950.

Les formations en régie.

Instruction du 1^{er} octobre 1936 sur la comptabilité publique dans les formations sanitaires, à l'exception du chapitre VII. Tarif.

L'assistance hospitalière.

Circulaire n° 4702/A.G. du 16 octobre 1923, relative à l'assistance médicale gratuite.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 28 avril 1953 ouvrant un concours pour dix emplois d'administrateur-économiste des formations sanitaires.

LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 formant statut du personnel de la santé et de l'hygiène publiques, notamment les articles 31, 32 et 32 bis, et les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment l'arrêté viziriel du 18 avril 1953 ;

Vu le dahir du 14 mars 1939 relatif aux emplois réservés aux Marocains dans les concours pour le recrutement du personnel administratif du Protectorat ;

Vu le dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques ;

Vu l'arrêté directorial en date du 28 avril 1953 portant réglementation du concours pour l'emploi d'administrateur-économiste des formations sanitaires ;

Vu les nécessités du service,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours est ouvert à partir du lundi 6 juillet 1953, à Rabat, pour le recrutement de dix administrateurs-économistes des formations sanitaires dans les conditions fixées par les arrêtés susvisés.

Trois des emplois mis au concours sont réservés aux candidats susceptibles de bénéficier des emplois réservés au titre du dahir du 23 janvier 1951.

ART. 2. — Les épreuves écrites et orales auront lieu à Rabat, direction de la santé publique et de la famille, avenue des Touargas, à partir du 6 juillet 1953. L'appel des candidats aura lieu à 7 h. 30.

ART. 3. — Les candidats n'appartenant pas à l'administration du Protectorat devront adresser leur demande avant le 6 juin 1953, à la direction de la santé publique et de la famille (bureau du personnel), en y joignant :

1° Un extrait d'acte de naissance ;

2° Un extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date ; pour les Marocains, extrait de la fiche anthropométrique ;

3° Un certificat médical, dûment légalisé, constatant l'aptitude à l'emploi sollicité et l'absence de toute affection tuberculeuse, cancéreuse ou mentale ;

4° Un état signalétique et des services militaires ;

Et, s'il y a lieu, toutes pièces établissant qu'ils sont ressortissants de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre.

Les candidats appartenant à une administration du Protectorat feront parvenir leur demande par la voie hiérarchique.

ART. 4. — La liste d'inscription ouverte à la direction de la santé publique et de la famille sera close le 22 mai 1953.

Le directeur de la santé publique et de la famille arrêtera la liste des candidats admis à concourir.

ART. 5. — Le jury du concours, dont les membres sont désignés par le directeur de la santé publique et de la famille, établit le classement des candidats.

Le directeur de la santé publique et de la famille arrête la liste des candidats admis définitivement.

Rabat, le 28 avril 1953.

G. SICAULT.

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 28 avril 1953 fixant les épreuves de l'examen de fin de stage des administrateurs-économistes de la santé publique et de la famille.

LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 23 juin 1926 formant statut du personnel de la direction de la santé publique et de la famille et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'examen de fin de stage des administrateurs-économistes de la santé publique et de la famille prévu à l'article 32 bis de l'arrêté viziriel susvisé du 23 juin 1926 comprend les épreuves orales et pratiques suivantes, notées de 0 à 20 :

1° Une interrogation sur l'organisation et le fonctionnement des services de la santé publique au Maroc (coefficient : 2) ;

2° Une interrogation de langue arabe du niveau du certificat d'arabe dialectal délivré par l'Institut des hautes études marocaines (coefficient : 1 ; durée : 10 minutes).

Les candidats titulaires dudit certificat ou d'un diplôme au moins équivalent pourront être, sur leur demande, dispensés de cette épreuve et bénéficieront dans ce cas d'une majoration de 15 points ;

3° Epreuve pratique (coefficient : 2).

ART. 2. — Les notes obtenues par les candidats après avoir été multipliées par les coefficients fixés à l'article premier sont totalisées.

Au total ainsi obtenu s'ajoute une note de 0 à 20 points (coefficient : 5) fixée par le directeur de la santé publique et de la famille en fonction des titres et services de l'agent.

ART. 3. — Un total général de points au moins égal à 110 est exigé.

Sont éliminés les candidats ayant obtenu toute note égale ou inférieure à 9.

ART. 4. — Le directeur de la santé publique et de la famille arrête la liste des candidats admis.

Rabat, le 28 avril 1953.

G. SIGAULT.

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Arrêté viziriel du 18 avril 1953 (3 chaabane 1372) modifiant les arrêtés viziriels des 5 et 24 avril 1950 (17 Jomada II et 6 rejeb 1369) déterminant les dispositions statutaires transitoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans les corps des contrôleurs et contrôleurs principaux et des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électromécaniques de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones.

LE GRAND VIZIR,

Vu l'arrêté viziriel du 5 avril 1950 (17 Jomada II 1369) déterminant les dispositions statutaires transitoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans le corps des contrôleurs et contrôleurs principaux de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones ;

Vu l'arrêté viziriel du 24 avril 1950 (6 rejeb 1369) déterminant les dispositions statutaires transitoires applicables aux fonctionnaires intégrés dans le corps des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électromécaniques de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones ;

Sur la proposition du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones, et l'avis du secrétaire général du Protectorat et du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les arrêtés viziriels du 5 avril 1950 (17 Jomada II 1369) et du 24 avril 1950 (6 rejeb 1369) sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article 2. —
«
« justifier d'au moins vingt ans de services dont, éventuellement, « cinq ans au maximum accomplis en qualité de non titulaire.

« Les promotions »
(La suite sans modification.)

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté viziriel auront effet du 1^{er} janvier 1953.

Fait à Rabat, le 3 chaabane 1372 (18 avril 1953).

MOHAMED EL MOKRI.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

Rabat, le 27 avril 1953.

Pour le Commissaire résident général,

Le ministre plénipotentiaire,
Délégué à la Résidence générale,

J. DE BLESSON.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 28 avril 1953 il est créé à compter du 1^{er} janvier 1953, au secrétariat général du Protectorat (section économique, service des statistiques), un emploi de sténodactylographe, par transformation d'un emploi d'auxiliaire.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 8 avril 1953 sont créés à compter du 1^{er} janvier 1950, à la direction des services de sécurité publique, chapitre 32, article premier, par transformation d'emplois d'agent auxiliaire :

Police générale.

Service central.

Un emploi de dame employée titulaire ;

Un emploi de dactylographe titulaire.

Services actifs.

Cinq emplois de dactylographe titulaire.

Nominations et promotions.

CABINET CIVIL.

Est nommé *directeur adjoint (indice 675)* des administrations centrales du 1^{er} janvier 1953 : M. André Noël, inspecteur principal des impôts directs chargé de mission au service de l'information. (Arrêté résidentiel du 6 mars 1953.)

Sont nommés, du 1^{er} mai 1953, *sous-agents publics de 3^e classe* :

7^e échelon : M. Lahsen ben Hadj ben M'Barek, sous-agent public,
6^e échelon ;

4^e échelon : M. Messaoud ben Slimane ben Ali, sous-agent public.
3^e échelon.

(Décisions du chef du cabinet civil du 17 avril 1953.)

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Sont nommés :

- Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1951 :*
M. Mohamed ben Ali, sous-agent public, 4^e échelon ;
- Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon du 26 avril 1952 :*
M. Hamou ben Brahim, sous-agent public, 2^e échelon.
- (Arrêtés du secrétaire général du Protectorat du 18 avril 1953.)



JUSTICE FRANÇAISE.

Sont promus :

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1953 : M. Urrutigoity Jean, commis de 2^e classe ;

Du 1^{er} mai 1953 :

Secrétaire-greffier en chef hors classe (2^e échelon) : M. Noé Henri, secrétaire-greffier en chef hors classe (1^{er} échelon) ;

Secrétaire-greffier de 1^{re} classe : M. Bourdichon Maurice, secrétaire-greffier de 2^e classe ;

Interprète judiciaire principal de 2^e classe : M. Couratier Henri, interprète judiciaire principal de 3^e classe ;

Secrétaire-greffier de 4^e classe : M. Cresto Robert, secrétaire-greffier de 5^e classe ;

Secrétaire-greffier de 6^e classe : M. Sauvebois Jean, secrétaire-greffier de 7^e classe ;

Secrétaire-greffier adjoint de 5^e classe : M. Lévy-Valency Moïse, secrétaire-greffier adjoint de 6^e classe ;

Commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) :
M^{me} Richard Henriette, commis principal hors classe ;

Commis de 1^{re} classe : M. Marinetti Félix, commis de 2^e classe ;

Employé et agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon : M. Medkouri Abdelaziz, agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Dactylographe, 2^e échelon : M^{lle} Fontan Fernande, dactylographe, 1^{er} échelon.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel des 28 mars et 31 avril 1953.)



DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES.

Sont nommés, après concours, *commis-greffiers stagiaires des juridictions coutumières* du 16 décembre 1952 : MM. Abinouh Driss, Bazizi Driss, Benachenhou Abdelkader, Mestour Hammou et Mohamed ben Aqqa, agents temporaires. (Arrêtés du conseiller du Gouvernement chérifien du 5 janvier 1953.)

Est nommé, après concours, *commis-greffier stagiaire des juridictions coutumières* du 16 décembre 1952 : M. Bahaj Bouazza, agent temporaire. (Arrêté du conseiller du Gouvernement chérifien du 5 janvier 1953.)



DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Sont promus du 1^{er} juin 1953 :

Adjoint de contrôle de 1^{re} classe : MM. Bouzar Raymond et Garidou Guy, adjoints de contrôle de 2^e classe ;

Adjoint de contrôle de 3^e classe : M. Baleyte Robert, adjoint de contrôle de 4^e classe.

(Arrêté résidentiel du 18 mars 1953.)

M. Luçon Robert, commis de 3^e classe de la direction de l'intérieur dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du 1^{er} janvier 1953. (Arrêté directorial du 23 avril 1953.)

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont nommés :

Commissaire de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953 : M. Bourgoïn Frans, inspecteur-chef principal de 1^{re} classe ;

Commandant des gardiens de la paix de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1953 : M. Lavie Jacques, commandant des gardiens de la paix de 2^e classe ;

Secrétaires principaux de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1953 : MM. Orsolini Roger et Ratte René ;

Du 1^{er} mars 1953 : M. Grisaud Jean,

secrétaires principaux de 2^e classe ;

Secrétaires de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) :

Du 1^{er} janvier 1953 : M. Kadiri Ahmed ben Mohamed ben Boussetham ;

Du 1^{er} avril 1953 : MM. de Géa Armand et Sautes Georges ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Humbertclaude Jacques,

secrétaires de 1^{re} classe ;

Secrétaires de 1^{re} classe :

Du 1^{er} février 1953 : M. Huré Pierre ;

Du 1^{er} avril 1953 : M. Plantade Emile ;

Du 1^{er} juin 1953 : M. Juif Jean,

secrétaires de 2^e classe ;

Brigadiers de police de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1953 : M. Le Floch Joseph ;

Du 1^{er} juin 1953 : M. Cianfarani Charles,

brigadiers de 2^e classe ;

Gardiens de la paix hors classe :

Du 1^{er} janvier 1953 : MM. Boyreau Charles, Briand Paul, Guilleux Jean, Hiquet Armand, Igorra Vincent, Lemerle Emile, Losvignes André, Lucchini Paul, Maisetti Jean, Moroze Raymond, Munos Adolphe, Pérez Joseph, Pomarel Jack, Richard Georges, Sanchez Robert et Zamora Aimé ;

Du 1^{er} février 1953 : MM. Anton Fernand, Cabrël Marcel, Candelier Maurice, Cornette Fernand, Emanuelli René, Jabrin Marcel, Mezzasalma Auguste, Pasquier Maurice, Pérez Robert-Manuel et Seigneur Roger ;

Du 1^{er} mars 1953 : MM. Hervel René, Lebreton René, Masse-Bernerad Lucien, Massines Joseph, Moralès Mariano, Otal François, Postigo Guy, Quilici François, Roghi Simon et Sol Thomas ;

Du 1^{er} avril 1953 : MM. Amigo Antoine, Fabiani Laurent, Fresse Benoît, Hernandez Antoine, Olari Ange, Parant Robert, Sauvage Emile et Trébaol Léopold ;

Du 1^{er} mai 1953 : MM. Marcaggi Jean, Mathiot Paul, Montagnioni Mathieu, Pénalva Louis, Pepé Joseph, Pujol Alexis, Roulph Raymond et Roumieu Jules ;

Du 1^{er} juin 1953 : MM. Bernal Pierre, Casouli Jean, Cordier Henri, Gibourg Ernest, Grassi Roch, Irr Louis, Julie Marcel, Ledoux Guy, Luciani Antoine, Marques Rolland, Rocchi Joseph, Santoni François et Tosi Charles,

gardiens de la paix de classe exceptionnelle ;

Agent spécial expéditionnaire de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1953 : M. Mozziconacci Lucien, agent spécial expéditionnaire de 2^e classe ;

Agents spéciaux expéditionnaires de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1953 : M. Collet Georges ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Innocenti Jean,

agents spéciaux expéditionnaires de 4^e classe ;

Agents spéciaux expéditionnaires de 4^e classe :

Du 1^{er} mars 1953 : M. Tassa Michel ;

Du 1^{er} avril 1953 : M. Azam Noël ;

Du 1^{er} mai 1953 : M. Giraudeau Raymond,

agents spéciaux expéditionnaires de 5^e classe.

Sont nommées :

Dactylographes, 8° échelon :

Du 1^{er} avril 1953 : M^{me} Sarda Jeanne ;

Du 1^{er} juin 1953 : M^{me} Mourre Julie,
dactylographes, 7° échelon ;

Dactylographe, 3° échelon du 1^{er} juin 1953 : M^{me} Petit Armande,
dactylographe, 2° échelon ;

Dame employée de 3° classe du 1^{er} avril 1953 : M^{me} Hager Suzanne, dame employée de 4° classe ;

Dame employée de 5° classe du 1^{er} mai 1953 : M^{me} Bacci Félicité, dame employée de 6° classe.

Sont titularisés et reclassés :

Inspecteurs de la sûreté de 3° classe du 1^{er} février 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952 : MM. Bourgeois Jules et Noin Antoine, inspecteurs stagiaires ;

Gardiens de la paix de 1^{re} classe :

Du 1^{er} avril 1949, avec ancienneté du 6 octobre 1947 (bonification pour services militaires : 5 ans 5 mois 10 jours) : M. Mhammed ben Bouchaïb ben Cherki ;

Du 13 novembre 1950, avec ancienneté du 19 juillet 1950 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois 24 jours) : M. Ali ben Ahmed ben Madani ;

Gardiens de la paix de 2° classe du 26 décembre 1950 :

Avec ancienneté du 2 septembre 1949 (bonification pour services militaires : 3 ans 3 mois 24 jours) : M. Brahim ben Nassèr ben Mohammed ;

Avec ancienneté du 26 juin 1950 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois) : M. Ahmed ben Salah ben Hammou ;

Gardien de la paix de 3° classe du 23 février 1953, avec ancienneté du 23 février 1952 : M. El Habib ben Mokhtar ben Ali,

gardiens de la paix stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 2 février, 21, 25, 27, 30 et 31 mars 1953.)

* * *

DIRECTION DES FINANCES.

M. Mohamed ben Abderrazak Fenjirou, fqih de 4° classe des impôts ruraux, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de la direction des finances du 5 mars 1953. (Arrêté directorial du 13 mars 1953.)

Sont nommées, après concours, et reclassées *sténodactylographes de 7° classe* du 16 décembre 1952 :

Avec ancienneté du 11 janvier 1951 : M^{lle} Emkiesse Annette ;

Avec ancienneté du 2 mars 1952 : M^{lle} Gracia Yvette,
dactylographes, 1^{er} échelon.

(Arrêtés directoriaux des 19 février et 18 mars 1953.)

* * *

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Est nommé *chef de bureau de circonscription de 3° classe* du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1948, et promu *chef de bureau de circonscription de 2° classe* du 1^{er} janvier 1953 : M. Gaujard Henri, chef de bureau d'arrondissement principal de classe exceptionnelle. (Arrêté directorial du 23 mars 1953.)

Sont nommés du 1^{er} janvier 1953 :

Ingénieur principal de 3° classe : M. Baux Armand, ingénieur subdivisionnaire de 3° classe ;

Lieutenant de port de 3° classe : M. Hélye Auguste, sous-lieutenant de port de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux du 23 mars 1953.)

Sont promus :

Commis principal de 2° classe du 1^{er} janvier 1951 : M. Mohamed ben Hadj Miloudi, commis principal de 3° classe ;

Sous-ingénieur hors classe (1^{er} échelon) du 1^{er} mai 1951 : M. Dumoutier Jean, sous-ingénieur de 1^{re} classe ;

Adjoint technique de 3° classe du 1^{er} juillet 1951 : M. Raboyeau Louis, adjoint technique de 4° classe ;

Commis principal hors classe du 1^{er} août 1951 : M. Giudicelli Napoléon, commis principal de 1^{re} classe ;

Agent technique principal hors classe du 1^{er} octobre 1951 : M. Nalgrove Jean, agent technique principal de 1^{re} classe ;

Ingénieur subdivisionnaire de 1^{re} classe du 1^{er} décembre 1951 : M. Marty Roger, ingénieur subdivisionnaire de 2° classe ;

Du 1^{er} janvier 1952 :

Commis principal de 2° classe : M. Costalin Roger, commis principal de 3° classe ;

Sténodactylographe de 3° classe : M^{me} Miller Cécile, sténodactylographe de 4° classe ;

Dactylographe, 8° échelon : M^{me} Barat Berthe, dactylographe, 7° échelon ;

Adjoint technique de 2° classe : M. Mouchet Albert, adjoint technique de 3° classe ;

Gardien de phare de 1^{re} classe : M. Mohamed ben M'Hammed ben Ahmed Lemghouch, gardien de phare de 2° classe ;

Agent technique principal de 3° classe du 1^{er} février 1952 : M. Tambini Raymond, agent technique de 1^{re} classe ;

Ingénieur subdivisionnaire de 4° classe du 1^{er} mars 1952 : M. Penel Gaston, ingénieur adjoint de 1^{re} classe ;

Dactylographe, 8° échelon du 1^{er} avril 1952 : M^{me} Santana Lucette, dactylographe, 7° échelon ;

Du 1^{er} mai 1952 :

Dactylographe, 6° échelon : M^{me} Detré Andrée, dactylographe, 5° échelon ;

Adjoint technique de 3° classe : M. Rigaud Gilbert, adjoint technique de 4° classe ;

Du 1^{er} juin 1952 :

Sténodactylographe de 5° classe : M^{me} Mallaroni Yvette, sténodactylographe de 6° classe ;

Dactylographe, 7° échelon : M^{me} Aguillon Adrienne, dactylographe, 6° échelon ;

Conducteur de chantier de 4° classe du 1^{er} juillet 1952 : M. Delabarre Michel, conducteur de chantier de 5° classe ;

Adjoints techniques de 3° classe du 1^{er} août 1952 : MM. Perrier Roger et Falson Robert, adjoints techniques de 4° classe ;

Dactylographe, 8° échelon du 1^{er} septembre 1952 : M^{me} Deleris Alice, dactylographe, 7° échelon ;

Du 1^{er} octobre 1952 :

Commis principal de 1^{re} classe : M^{me} Tavéra Hélène, commis principal de 2° classe ;

Adjoint technique de 1^{re} classe : M. Limouzin Gilbert, adjoint technique de 2° classe ;

Du 1^{er} novembre 1952 :

Sténodactylographe de 1^{re} classe : M^{me} Gourvès Hélène, sténodactylographe de 2° classe ;

Conducteur de chantier de 2° classe : M. Piguezuelo Louis, conducteur de chantier de 3° classe ;

Du 1^{er} décembre 1952 :

Chef de bureau d'arrondissement de 1^{re} classe : M. Lucas Louis, chef de bureau d'arrondissement de 2° classe ;

Adjoint technique de 3^e classe : M. Bertel Pierre, *adjoint technique de 4^e classe* ;

Agent technique principal de 2^e classe : M. Veron Guy, *agent technique principal de 3^e classe* ;

Conducteur de chantier de 4^e classe : M. Brun Léon, *conducteur de chantier de 5^e classe*.

(Arrêtés directoriaux du 24 mars 1953.)

*
**

DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.

Par arrêté viziriel du 7 janvier 1953, M. M'Hamed Douiri, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur civil des mines, diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Paris, est nommé *ingénieur des mines (indice 315)* du 1^{er} octobre 1952.

*
**

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Est promu *ingénieur géomètre adjoint de 2^e classe* du 23 juillet 1952 : M. Delaunay Jean, *ingénieur géomètre adjoint de 3^e classe*. (Arrêté directorial du 30 mars 1953.)

Est nommé, pour ordre, *ingénieur adjoint de 4^e classe* du génie rural du 9 octobre 1952 : M. Cerles André, *ingénieur adjoint du génie rural de 4^e classe* du cadre métropolitain, en service détaché. (Arrêté directorial du 18 décembre 1953.)

Est réintégré dans son emploi du 1^{er} avril 1953 : M. Messenger Marcel, *ingénieur géomètre adjoint de 2^e classe*, en disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires. (Arrêté directorial du 13 avril 1953.)

Sont titularisées et nommées, après concours, *dactylographes, 1^{er} échelon*, des eaux et forêts du 1^{er} février 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M^{me} Guiderdoni Sophie ;

Avec ancienneté du 1^{er} juin 1951 : M^{lle} Bathelier Marie-Jeanne.

(Arrêtés directoriaux du 9 mars 1953.)

Sont recrutés en qualité d'*agents techniques stagiaires des eaux et forêts* du 1^{er} avril 1953 : MM. Cubiburnu Jean, Marty Gabriel, Grillo Jean, Gautier Louis, Girod René, Bachet Lucien et Descouts Paul. (Arrêtés directoriaux du 20 mars 1953.)

Sont titularisées et nommées, après concours, du 1^{er} février 1953 : *Dame employée de 6^e classe*, avec ancienneté du 22 juillet 1951 : M^{lle} de Witte Marie, *manipulatrice confirmée journalière* ;

Dactylographes, 3^e échelon :

Avec ancienneté du 4 novembre 1952 : M^{me} Bargach Simone, *dactylographe temporaire* ;

Avec ancienneté du 20 novembre 1952 : M^{lle} Isard Yvette, *dame employée journalière* ;

Dactylographe, 4^e échelon, avec ancienneté du 27 décembre 1950 : M^{lle} Leca Sacre-Marie, *dame employée temporaire*.

(Arrêtés directoriaux du 18 mars 1953.)

Sont titularisés et nommés *contrôleurs adjoints de 3^e classe* du 1^{er} novembre 1952, et reclassés :

Contrôleur adjoint de 3^e classe du 1^{er} novembre 1951, avec ancienneté du 28 février 1949, et *contrôleur adjoint de 2^e classe* à la même date, avec ancienneté du 28 février 1951 (bonification pour services militaires : 2 ans, 8 mois 3 jours) : M. Lopez Robert ;

Contrôleur adjoint de 3^e classe du 13 août 1952, avec ancienneté du 13 août 1951 (bonification pour services militaires : 2 mois, 18 jours) : M. Thomas Jean,

contrôleurs adjoints stagiaires de la conservation foncière. (Arrêtés directoriaux du 31 mars 1953.)

Sont reclassés *commis d'interprétariat de 2^e classe* du 1^{er} novembre 1952 :

Avec ancienneté du 9 mars 1951 : M. Kadiri M'Hamed ben el Haj Mekki ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : MM. Tahiri Abdesselam et Labsy Mohamed,

commis d'interprétariat de 3^e classe de la conservation foncière.

(Arrêtés directoriaux du 23 mars 1953.)

*
**

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Sont promus :

Du 1^{er} avril 1953 :

Maître infirmier de 1^{re} classe : M. Ighalef Boubekèr, *maître infirmier de 2^e classe* ;

Maître infirmier de 3^e classe : M. Mamoun ben Mohamed, *infirmier de 1^{re} classe* ;

Sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Hamou ben M'Hamed, *sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon* ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon du 1^{er} mars 1953 : M^{me} Drihem Marie, *sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon*. (Arrêtés directoriaux des 28 janvier et 12 février 1953.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et reclassé *sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1951 : M. Belkheir ben Faradji, *agent journalier*. (Arrêté directorial du 7 novembre 1952.)

Admission à la retraite.

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres de la direction des services de sécurité publique :

Du 1^{er} janvier 1953 : MM. Mohamed ben Brahim « Soussi » ben M'Barck, *brigadier-chef de 1^{re} classe*, et Oualid Benamar ben Ahmed, *gardien de la paix hors classe* ;

Du 1^{er} mars 1953 : MM. Messaoud ben Djilali ben M'Hamed, *inspecteur sous-chef*, et Ouaziz Omar, *gardien de la paix hors classe* ;

Du 1^{er} avril 1953 : M. Mohamed Abdelkalek ben Tahar, *brigadier de 1^{re} classe*.

(Arrêtés directoriaux des 29 et 30 décembre 1952 et 5 mars 1953.)

Résultats de concours et d'examens.

Concours des 13 et 14 avril 1953
pour l'emploi d'*agent de poursuites des perceptions*.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Longhi Roger et Laplace Roger.

*Concours interne des 16 et 17 mars 1953
pour l'emploi d'agent de recouvrement des perceptions.*

Candidats admis (ordre de mérite) : M. Cohen Marcel, M^{me} Garbay Jacqueline, MM. Mauléon Lionel, Agostini Ange, Barrère Henri, Remoiville Marcel, Garbay Henri, Rige André, Zerouali Abdelkader et Garcia André.

Elections.

Elections partielles des représentants du personnel des cadres techniques des municipalités dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement au titre des années 1951, 1952 et 1953.

(Scrutin du 23 mai 1953.)

Listes de candidatures :

Première liste.

*Inspecteurs des plans de villes,
des travaux municipaux et des plantations.*

MM. Zamith Charles et Bourgeois Henri.

Deuxième liste.

*Dessinateurs des plans de ville,
contrôleurs des travaux municipaux et des plantations.*

MM. Esmiol Félix, Perret Robert, Lecomte Louis et Debée Paul.

Agents techniques des travaux municipaux et des plantations.

MM. Leblanc Marcel et Poudou Jacques.

Troisième liste.

*Dessinateurs des plans de ville,
contrôleurs des travaux municipaux et des plantations.*

MM. Maréchal Julien, Guernon Louis, Abécassis Jacob et Bossé-Platière Auguste.

AVIS ET COMMUNICATIONS

**Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur adjoint stagiaire
de la direction des finances.**

Un concours pour six emplois au minimum d'inspecteur adjoint stagiaire à l'administration centrale de la direction des finances du Maroc s'ouvrira les 12 et 13 octobre 1953, à Paris et Rabat et, si le nombre des candidats le justifie, dans d'autres centres de la métropole, en Algérie et en Tunisie.

Sur le nombre des emplois mis au concours, deux sont réservés aux ressortissants de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre et un aux candidats marocains bénéficiaires du dahir du 14 mars 1939.

Sont admis à concourir :

1° Les fonctionnaires titulaires, âgés de 40 ans au plus à la date du concours et comptant à cette date deux années au moins de services effectifs accomplis dans l'un des cadres principaux ou supérieurs de la direction des finances du Maroc ou de la trésorerie générale du Protectorat ;

2° Les candidats titulaires de certains diplômes énumérés dans l'arrêté du directeur des finances du 25 février 1953 (licence en droit, licences ès lettres, ès sciences, hautes études commerciales, écoles supérieures de commerce, grandes écoles, etc.), âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus à la date du concours ; cette limite d'âge est susceptible d'être prolongée dans certaines conditions en faveur des candidats au titre du dahir du 23 janvier 1951.

Date de clôture des inscriptions : 12 septembre 1953.

Les inspecteurs ont pour mission d'assurer, à la direction des finances et à l'extérieur, toutes tâches d'inspection et de contrôle ; il s'agit d'un emploi exigeant des déplacements à l'intérieur du Maroc pour les fonctionnaires affectés à l'administration centrale des finances à Rabat et dans leur circonscription pour les fonctionnaires en poste dans une autre ville.

L'échelle indiciaire du cadre varie de 200 à 500.

Les inspecteurs adjoints stagiaires perçoivent, s'ils sont célibataires, un traitement mensuel net de 38.000 francs environ (indice 200), auquel s'ajoutent les indemnités familiales pour les agents mariés.

Ils sont astreints à un an de stage, à l'issue duquel ils sont titularisés à l'indice 225.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des finances, bureau du personnel, à Rabat.

Avis aux importateurs relatif aux facilités accordées pour l'importation des marchandises étrangères exposées au cours de l'année 1953 à la Foire internationale de Casablanca.

Additif à l'avis publié au Bulletin officiel du 10 avril 1953.

Paragraphe 2°. — A l'énumération des pays dont les produits exposés à la Foire internationale de Casablanca peuvent bénéficier du régime forfaitaire de 25.000 francs par mètre carré de surface occupée, ajouter « la Norvège ».

Avis aux importateurs.

Au titre de la « Mutual Security Agency » (1^{er} semestre 1953) un crédit de 10.000 \$ a été ouvert pour l'importation des U.S.A. de bois de charpente (pin d'Orégon) destinés à la fabrication de volets roulants.

Les demandes d'autorisation d'importation, établies dans les formes habituelles, devront parvenir à l'administration des eaux et forêts, à Rabat-Résidence, avant le 31 mai 1953. La date limite de livraison (embarquement) est fixée au 31 janvier 1954.

Elles devront être accompagnées, sous peine de rejet :

- 1° D'une facture *pro forma*, établie en double exemplaire par le vendeur, indiquant le prix unitaire F.O.B. port d'embarquement ainsi que la caractéristique du produit offert ;
- 2° De la lettre d'engagement de réalisation du modèle habituel.

*
*
*

L'accord franco-brésilien du 14 juillet 1951, qui avait été prorogé jusqu'au 31 mars 1953, est à nouveau prorogé jusqu'au 30 juin 1953. Les crédits supplémentaires suivants sont alloués au Maroc au titre de cette nouvelle prorogation :

PRODUITS	CONTINGENTS du Maroc en dollars monnaie de compte	SERVICES RESPONSABLES
Tabac	100.000	C.M.M./A.G.
Café	1.500.000	C.M.M./Bureau alim.
Cacao en fèves	100.000	id.
Menthol	5.000	D.P.I.M.
Cire de carnauba	2.500	id.
Thé vert	200.000	C.M.M./Bureau alim.
Divers	150.000	C.M.M./A.G.

PROTECTORAT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU MAROC

Application de l'article 2 bis du dahir du 12 avril 1916, modifié par le dahir du 7 juillet 1938

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU PROTECTORAT

**LISTE NOMINATIVE
DU PERSONNEL MÉDICAL AUTORISÉ A EXERCER
AU 1^{er} JANVIER 1953**

Administration générale

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RÉGION DE CASABLANCA CASABLANCA 1^o Médecins			
MM. ABECASSIS Moïse-Aimé.	18 décembre 1934	Alger.	16 juin 1943
ABITBOL Moïse.	27 novembre 1950	Paris.	16 juin 1951
ABOUDARAM Paul (1).	17 décembre 1948	Montpellier.	5 novembre 1949
AHARFI Georges.	29 avril 1942	Paris.	11 juin 1943
AGOSTINI Jean-Dominique.	26 janvier 1931	Paris.	9 mars 1934
M ^{me} AMOUR Jacqueline, épouse BES- SON.	7 novembre 1950	Paris.	11 juin 1951
MM. ANDRÉ Samuel.	2 décembre 1923	Lyon.	25 mars 1929
ARDOUIN Pierre	23 juin 1947	Alger.	15 juin 1948
ARENA Francesco.	16 novembre 1927	Turin.	25 juin 1952
AUBIN André.	15 novembre 1947	Alger.	11 avril 1949
ASSERAF Silvain.	19 décembre 1946	Paris.	12 mars 1947
AZIZA Charles.	31 octobre 1951	Paris.	21 février 1952
BARBIER Léon.	22 septembre 1938	Paris.	3 avril 1946
BALESTIER Guy.	26 novembre 1948	Alger.	14 avril 1949
BAQUET René.	21 décembre 1932	Bordeaux.	19 avril 1950
BARRE Paul.	9 juillet 1931	Paris.	14 décembre 1931
BARRELY Georges.	27 mai 1920	Toulouse.	1 ^{er} septembre 1942
BENDELLAC Joseph.	18 juin 1951	Paris.	12 décembre 1951
BENHARROSH Raphaël.	25 juin 1951	Bordeaux.	11 janvier 1952
BENSIMHON Georges.	14 octobre 1937	Paris.	19 janvier 1938
BENZAQUEN Léon.	19 octobre 1936	Paris.	27 octobre 1936
BENYOUNES Jacques.	30 janvier 1951	Alger.	11 février 1952
M ^{me} BERCHER, née TEVEUX Marie.	3 mai 1912	Alger.	7 août 1920
MM. BERNARD Claude.	17 mai 1927	Paris.	23 mai 1945
BÉROS Georges.	14 mars 1907	Bordeaux.	18 mai 1917
BERTRAND Jean.	5 février 1941	Paris.	8 octobre 1943
BESSON Henry.	2 mai 1945	Paris.	17 juin 1950
BESSON Louis.	29 mars 1909	Montpellier.	2 novembre 1921
BESSON Pierre.	8 février 1945	Paris.	3 août 1950
BIDART Jean.	28 juillet 1947	Bordeaux.	10 juin 1952
BIENVENUE Frédéric.	14 octobre 1912	Paris.	16 avril 1917
BILLON Henri.	19 décembre 1938	Lyon.	13 janvier 1948
BINOIS René.	25 juin 1946	Paris.	19 mars 1949
BIRCHER Franklin.	21 juin 1921	Zurich.	6 juin 1952
BISROR Georges.	14 juin 1945	Paris.	22 décembre 1945
BONNET Marie-François.	19 décembre 1923	Bordeaux.	21 août 1951
M ^{me} BOUX Simone, épouse COHEN.	10 mars 1951	Montpellier.	24 janvier 1952
MM. BOULOUK Bachi.	3 juillet 1913	Paris.	30 août 1951
BOURGOIS Pierre.	23 février 1929	Paris.	29 mars 1951
M ^{me} BRAUDEL, née HÉDIN Madeleine.	20 janvier 1943	Montpellier.	10 décembre 1945
MM. BLUCHE Henri.	7 juillet 1941	Montpellier.	21 janvier 1942
BOHÉ Joseph.	8 novembre 1949	Lyon.	12 juin 1950
BOTTOU Marc.	4 mars 1941	Montpellier.	29 mars 1949
BOUSSER Jean.	29 octobre 1947	Paris.	30 mars 1949
BRAMI Gaston.	31 juillet 1944	Alger.	13 mars 1945
BRUYÈRE Pierre.	14 juin 1944	Paris.	5 mars 1952

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
MM. BUROU Georges.	26 septembre 1938	Alger.	28 novembre 1940
CALLANDRY Léon.	21 mai 1940	Paris.	3 janvier 1942
CANDILLE Léon.	2 décembre 1926	Lyon	9 octobre 1946
CASANOVA Laurent.	26 mars 1942	Marseille.	14 novembre 1945
CASANOVA Jean-Baptiste.	9 mars 1940	Aix-Marseille.	10 janvier 1941
CATALA Lucien.	7 décembre 1950	Montpellier.	15 mars 1951
CAULIER Edouard.	9 janvier 1931	Toulouse.	30 septembre 1931
CAUSSE Georges.	30 juin 1934	Paris.	14 août 1934
M ^{me} CELORON DE BLAINVILLE, épouse SERGENT.	27 septembre 1939	Paris.	27 mai 1947
MM. CHIC Maurice.	2 août 1917	Toulouse.	20 octobre 1933
CHAPPUIS Jacques.	27 septembre 1939	Paris.	5 février 1942
CHAUDERLOT Bernard.	17 octobre 1951	Paris.	4 novembre 1952
CHAUVIN André.	10 avril 1946	Bordeaux.	12 novembre 1952
CHAVERIAT Anne-Julien.	6 décembre 1919	Lyon.	23 juin 1949
CHÉNEBAULT Jean.	4 décembre 1939	Paris.	9 octobre 1941
CHALLIOL Jacques.	27 septembre 1939	Paris.	9 février 1943
CHEVRET Robert.	19 décembre 1945	Paris.	22 décembre 1950
CLAVIE Charles.	12 avril 1934	Paris.	31 octobre 1941
COHEN Aaron-Abner.	27 septembre 1909	Paris.	26 juillet 1939
COHEN Raoul.	31 mars 1950	Montpellier	1 ^{er} septembre 1950
COIFFE Gaston.	5 avril 1923	Bordeaux.	22 novembre 1926
COIQUAUD Antoine.	29 juin 1943	Bordeaux.	10 juillet 1951
COLLET Jean.	28 janvier 1948	Lyon.	14 novembre 1951
COMITI Jacques.	30 juin 1950	Marseille.	30 janvier 1952
COMTE Henri.	29 juin 1926	Lyon.	7 décembre 1929
COSTA Raymond.	22 janvier 1941	Paris.	7 juin 1943
COUDON Emile.	14 décembre 1943	Alger	16 mars 1946
COUPINY Francis.	12 mai 1927	Bordeaux.	23 novembre 1931
CREMADES Y CREMADES Fran- cisco.	15 avril 1915	Valence.	30 décembre 1924
CROSTE Gérard.	10 juillet 1951	Toulouse.	28 novembre 1951
CROZES Yves.	13 mars 1923	Toulouse.	19 mai 1930
DALÉAS Pierre.	4 avril 1922	Toulouse.	12 juin 1950
DELAIR Guy.	16 février 1939	Paris.	20 mars 1948
DELANOE Guy.	13 mai 1942	Alger.	6 août 1942
DE LA BRETOIGNE DU MAZEL Jean.	17 juillet 1914	Lyon.	3 janvier 1923
DELERBA Jean.	23 mai 1940	Paris.	25 mars 1947
M ^{me} DELON Jeanne.	25 octobre 1935	Paris.	9 mai 1947
MM. DE MOURGUES Jean.	7 février 1933	Lyon.	18 août 1950
DENOUN Paul.	4 avril 1935	Toulouse	16 juillet 1946
DE PONTON D'AMÉCOURT Fer- nand.	27 janvier 1947	Paris.	17 novembre 1950
DIOURY Mustapha.	14 décembre 1951	Paris.	9 avril 1952
DOPF Arnold.	21 juin 1940	Beyrouth.	28 mai 1945
DORBES Maurice.	11 juillet 1924	Bordeaux.	29 novembre 1947
DOR Louis-Edouard.	6 octobre 1892	Lyon.	4 novembre 1939
DORGAN Maurice.	20 mars 1939	Toulouse.	11 décembre 1945
DOURMOUSSIS Alexandre.	28 octobre 1924	Paris.	17 septembre 1931
M ^{me} DRIEUX, née OPENHEIN Janina.	4 mai 1936	Lille.	5 juillet 1943
MM. DUCRET Jean.	3 juin 1946	Paris.	24 février 1948
DURIX Claude.	7 juin 1949	Lyon.	18 décembre 1950
DUVEZIN Jean-Pierre.	17 décembre 1930	Lyon.	30 novembre 1946
M ^{me} DUVEZIN, née DURAND Camille- Jeanne.	17 mai 1939	Lyon.	28 juin 1947
MM. EL KHATIB Abdelkrim.	1 ^{er} juillet 1950	Paris.	5 octobre 1951
EL MEHDI BEN ABOUD.	28 avril 1950	Paris.	29 janvier 1951
ESPINOSA Gil-Manuel.	9 décembre 1942	Madrid.	10 septembre 1948
ERCOLINI Fernando.	3 mars 1945	Parma.	2 octobre 1948
EYMERI Pierre.	5 mars 1928	Paris.	4 mai 1928
M ^{me} EYMERI Lucia, née RAUCH.	5 février 1929	Paris.	17 novembre 1945
MM. FARCOT Alain.	27 janvier 1947	Paris.	22 mars 1949
FAURE Henri.	14 juin 1950	Alger.	8 janvier 1951
FERRIE Henri.	24 juin 1937	Toulouse.	17 juin 1942
FILIPPI Gabriel.	30 juin 1943	Marseille.	30 janvier 1946

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° Médecins (suite)			
MM. FOUQUIER Gaston.	23 mars 1944	Bordeaux.	22 décembre 1947
FOURNIER Henri-Auguste.	12 mai 1927	Bordeaux.	6 avril 1933
M ^{me} FRENKEL Léa.	29 juin 1927	Paris.	7 décembre 1949
MM. FRIJA David.	30 juin 1941	Alger.	28 juin 1943
GABAY Jacques.	29 septembre 1942	Toulouse.	6 février 1946
GALLET Maurice.	18 avril 1944	Lyon.	25 mars 1947
GASTON René.	20 décembre 1927	Paris.	26 février 1947
GAUDFERNAU Jacques.	26 juin 1948	Paris.	25 octobre 1948
GENIAUX Pierre.	21 décembre 1928	Bordeaux.	11 août 1950
GIACALONE Pietro.	15 juillet 1942	Rome.	17 septembre 1948
GOBIN Claude.	3 mars 1943	Paris.	11 août 1947
GOUGEON André.	23 septembre 1916	Paris.	12 juillet 1946
GERMAIN Jean.	13 mai 1942	Alger.	4 novembre 1942
GIRE Paul.	9 décembre 1937	Lyon.	9 août 1946
M ^{me} GRANGETTE Lucie.	7 juillet 1933	Lyon.	9 février 1934
MM. GRÉVIN Jacques-Louis.	28 juin 1932	Paris.	23 novembre 1933
GRIZEZ Charles.	9 décembre 1925	Paris.	24 juillet 1929
GROSCLAUDE Étienne.	21 novembre 1945	Lyon.	22 avril 1947
GRUFFY Georges-Edmond.	9 août 1930	Alger.	12 octobre 1933
GUILLET Louis.	12 mai 1927	Lyon.	1 ^{er} août 1946
HENNET Henri.	20 juin 1935	Paris.	17 janvier 1952
HERRERO Y GUTIERREZ Luis.	8 février 1912	Cadix.	31 mars 1917
HESKY Ervin.	21 juillet 1936	Vienne.	20 novembre 1947
M ^{me} HOUDRÉ Marie, épouse BERNET.	25 octobre 1945	Paris.	22 juillet 1947
MM. HOUSSIN Georges.	2 avril 1940	Paris.	27 mai 1947
HUERTAS ISQUIERDO Daniel.	3 novembre 1942	Madrid.	3 décembre 1952
IGERT Maurice.	29 juin 1929	Toulouse.	16 septembre 1949
IMBERT René-Armand.	20 mars 1929	Montpellier.	23 décembre 1948
JASMIN Jacob.	24 juin 1926	Bâle.	6 décembre 1930
JOBARD André.	3 juillet 1946	Marseille.	11 janvier 1947
JOBARD Marcel.	4 octobre 1920	Bordeaux.	7 novembre 1922
KASSAB Philippe.	18 décembre 1929	Genève.	30 août 1932
KIRCHER Jean.	9 juillet 1942	Alger.	4 novembre 1942
KLEIN Laurence-Aaron.	10 juillet 1934	Ohio.	7 septembre 1948
KLEINSCHMIDT François.	15 novembre 1950	Lyon.	9 août 1951
KÖRHERN Paul.	3 juillet 1925	Lyon.	1 ^{er} février 1943
KONQUI Simon.	4 juillet 1934	Montpellier.	14 février 1936
LABBÉ Georges.	22 juin 1945	Bordeaux.	13 juin 1946
LADOUCH Georges.	12 juillet 1933	Bordeaux.	30 juillet 1952
LAFORGUE René.	2 mai 1921	Strasbourg.	20 janvier 1949
LAGET Édouard.	12 avril 1939	Alger.	10 juillet 1941
M ^{me} LAMOTHE Brigitte, épouse MOLLET.	1 ^{er} juillet 1939	Paris.	17 décembre 1951
MM. LAMY Pierre.	23 mars 1911	Nancy.	3 novembre 1925
LANET Antoine.	19 novembre 1924	Lyon.	19 avril 1950
LAPIDUS Serge.	14 décembre 1950	Paris.	26 avril 1951
M ^{me} LAPIDUS, née BENATHAR Gisèle.	19 décembre 1950	Paris.	26 avril 1951
MM. LARVARON Camille.	23 juin 1943	Paris.	29 décembre 1951
LASRY José.	17 novembre 1943	Alger.	23 mars 1944
LAURENT Georges.	14 février 1946	Paris.	12 mars 1949
LAURENT Xavier.	19 décembre 1950	Paris.	12 juillet 1951
LAVALETTE Jean-Gabriel.	13 juillet 1939	Marseille.	24 octobre 1951
LEBASCLE Jean.	17 avril 1951	Alger.	12 novembre 1951
LEBRETON Émile.	2 juin 1934	Bordeaux.	5 octobre 1949
LEBRETON Jean-Marie.	12 avril 1934	Bordeaux.	13 novembre 1941
LEDUC Jean.	6 décembre 1934	Paris.	24 août 1942
LEFORT Émile.	22 janvier 1913	Paris.	7 décembre 1920
LENORMAND Pierre.	1 ^{er} juillet 1948	Paris.	10 juillet 1950
LESIMPLE Jacques.	5 juin 1951	Paris.	8 octobre 1951
LESSNER Sami.	14 octobre 1937	Paris.	30 janvier 1946
LEVY Jacques.	26 juillet 1943	Alger.	4 octobre 1943
LEVY Léon-Jean.	21 juin 1939	Paris.	1 ^{er} juillet 1943
LEVY Sadia-Claude.	23 mai 1940	Paris.	16 juin 1943
LEVY Édouard-David.	7 mars 1949	Toulouse.	11 avril 1949
LEVY-LEBHAR Gabriel.	5 janvier 1926	Paris.	12 juin 1929
M ^{me} LEVY Gilberte, épouse NOURY.	5 juin 1934	Paris.	10 avril 1935
M. LIEPMANN Roger.	5 juillet 1948	Lyon.	11 avril 1949

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1^o Médecins (suite)</i>			
MM. LILLO André.	11 juin 1943	Alger.	1 ^{er} septembre 1945
LINTHILLAC Paul.	13 juillet 1950	Bordeaux.	26 janvier 1952
LISCIA Georges.	23 avril 1947	Marseille.	9 janvier 1948
LISON Y LORENZO don Aurélio.	18 décembre 1915	Madrid.	5 janvier 1938
LORHO Yves.	12 avril 1951	Paris.	24 septembre 1951
LOTSY Gerhard-Oswald.	8 février 1908	Amsterdam.	18 mars 1933
LUCIEN Emile.	16 mai 1928	Bordeaux.	23 août 1932
LUIGI François.	2 avril 1946	Montpellier.	22 octobre 1946
MACARY Jean (1).	16 juin 1952	Montpellier.	28 juillet 1952
M ^{me} MARILL Paule, épouse DEJOUY.	10 juin 1938	Alger.	9 novembre 1938
MM. MARION Camille.	25 avril 1922	Lyon.	17 mars 1943
MARTIN Emile.	31 mars 1920	Lyon.	8 novembre 1921
MARTIN Eugène.	27 octobre 1931	Lyon.	12 juillet 1952
MARTINAGGI Pierre.	15 juin 1939	Paris.	7 février 1941
MARTINEZ Richard.	25 juin 1949	Alger.	18 avril 1950
MASSEBOEUF André.	7 mars 1942	Toulouse.	18 janvier 1949
MASSON Jean.	7 juillet 1938	Lyon.	20 juin 1946
MAZET Achille.	8 mai 1933	Bordeaux.	7 juillet 1947
MÉRET Jacques.	13 février 1951	Paris.	9 août 1951
MICHAUD Jacques.	7 octobre 1939	Paris.	8 mars 1950
MICHEL Marie.	21 avril 1905	Bordeaux.	21 mars 1923
MIQUELARD Marc.	20 novembre 1943	Alger.	24 octobre 1945
MOHAMED BEN MOKHTAR.	29 juillet 1949	Bordeaux.	30 décembre 1949
MOYSAN Paul.	7 janvier 1948	Paris.	13 juillet 1948
MUNERA Gaston.	20 juin 1931	Alger.	5 mai 1951
MUNERA Maurice.	13 mai 1925	Alger.	2 avril 1951
NADAUD Michel.	8 août 1930	Lyon.	1 ^{er} septembre 1949
NAMAN Elias.	3 octobre 1937	Alger.	3 septembre 1947
NATAF Jules.	19 juin 1951	Paris.	17 janvier 1952
NOGARDEL Adrien.	19 novembre 1928	Lyon.	24 septembre 1951
OGER Gabriel.	24 octobre 1935	Paris.	10 février 1939
PAJANACCI Joseph-Marie.	6 novembre 1933	Marseille.	30 janvier 1934
DE PALMAS Maxime.	25 juin 1937	Paris.	19 juillet 1945
PAPPALARDO Salvatore.	13 mars 1950	Catane.	3 décembre 1952
PATIN Robert.	4 décembre 1939	Paris.	27 février 1952
PELBOIS François.	8 novembre 1949	Paris.	15 décembre 1950
PEJU Ennemond.	5 janvier 1909	Lyon.	26 avril 1937
M ^{me} PERELROIZEN Bruha.	3 novembre 1929	Jassy.	14 septembre 1934
M. PIERSON Antoine.	11 mars 1925	Nancy.	14 juin 1933
M ^{me} PIETRI Marie-Antoinette, épouse DUHAN-MARMON.	23 juillet 1931	Marseille.	24 novembre 1932
MM. PICHON Rémi.	2 juillet 1948	Paris.	2 février 1949
PLANDRE-LARROUDE Léopold.	16 mai 1923	Bordeaux.	12 novembre 1922
POUPONNEAU Marie-Aimé.	20 décembre 1902	Lyon.	5 mai 1926
PUJOL Antoine.	5 juin 1912	Bordeaux.	22 janvier 1924
QUINTARD Jean.	17 décembre 1947	Paris.	12 mai 1948
RAMERY Joseph-Jean.	4 octobre 1920	Lyon.	26 mars 1938
RAOUL Florentin.	23 décembre 1925	Lyon.	5 septembre 1929
RATCHKOWSKY Edouard.	6 février 1896	Moscou.	6 juin 1928
REMY Guy.	22 avril 1937	Paris.	10 août 1948
RIBES Y PEREZ Julio.	8 février 1922	Valence.	18 novembre 1941
RIMBAUT Georges.	7 juillet 1933	Lyon.	15 septembre 1952
RITTNER Simon.	21 juillet 1924	Vienne.	26 mars 1946
ROBY Jacques-André.	21 novembre 1939	Alger.	25 août 1948
ROIG Maimo.	5 juillet 1930	Barcelone.	2 juillet 1932
ROOS Rémi.	19 mai 1951	Paris.	29 janvier 1952
M ^{me} ROY, née LE GOULARD Andrée.	6 novembre 1946	Paris.	9 octobre 1948
M. ROLLIER René-Marie.	3 juillet 1945	Strasbourg	30 juin 1948
M ^{me} ROLLIER Marie-Louise, née JUL- LIAN.	3 juillet 1945	Strasbourg	30 juin 1948
MM. ROUAULT Pierre.	6 avril 1949	Paris.	7 décembre 1949
ROUBLEFF Alexandre.	2 juillet 1921	Odessa.	23 mai 1945
M ^{me} ROUBLEFF, née FROMSTEIN.	2 juillet 1921	Odessa.	23 mai 1945
M. ROUZAUD François.	27 septembre 1923	Lyon.	21 juin 1946
M ^{me} ROZENBERG Irène, épouse WEI- BEL.	28 avril 1949	Paris.	9 août 1951

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° Médecins (suite)			
MM. SAADA Elie.	12 octobre 1911	Paris.	19 août 1942
SACUTO Carlo.	4 décembre 1930	Paris.	29 septembre 1931
SAKON Henri	20 mars 1930	Paris.	28 septembre 1942
SALSAC Charles.	26 octobre 1935	Paris.	5 avril 1947
SESINI Marcel.	4 février 1929	Alger.	15 avril 1931
SERGEANT Honoré.	26 avril 1935	Paris.	4 décembre 1946
SIBENALER Paul.	31 janvier 1906	Bordeaux.	2 février 1948
STERN Jean.	20 octobre 1935	Paris.	17 juin 1943
SULTAN Koutiel-Georges.	28 mars 1938	Alger.	30 mars 1938
TABET Lucien.	8 mars 1939	Alger.	13 mars 1951
TAOUBKIN Joseph.	1924	Moscou.	24 juin 1929
TEILHAUD Guy.	28 octobre 1949	Bordeaux.	11 mars 1950
TESTOT-FERRY Jean.	25 novembre 1945.	Alger.	11 décembre 1945
THIERRY Henri.	9 décembre 1919	Paris.	2 novembre 1921
TISON Pierre.	16 décembre 1944	Montpellier.	8 septembre 1945
TOLEDANO Elie.	10 novembre 1945	Paris.	5 janvier 1950
TORT Jacques.	3 février 1940	Strasbourg.	11 février 1946
TRIVOUSS Michel.	25 février 1917	Moscou.	7 mars 1933
VAISSIERE Raymond.	14 avril 1932	Paris.	4 novembre 1932
VALLE Jules.	20 décembre 1926	Bordeaux.	22 mars 1950
VENATOR Robert.	20 mai 1940	Lyon.	13 septembre 1941
VERHOEVEN Paul-Albert.	30 juillet 1942	Lyon.	9 décembre 1946
VIAUD Raymond.	11 décembre 1935.	Lyon.	20 juin 1950
VINARD Roger.	28 novembre 1945	Lyon.	16 mars 1946
VOUNATZOS Dimitrios.	4 juillet 1939	Lyon.	16 juin 1951
VUILLAUME Henry.	16 avril 1925	Lyon.	16 avril 1931
WARIN Jules-Marcel.	25 mai 1914	Nancy.	13 novembre 1937
WELSTEIN Emmanuel.	30 novembre 1900	Kazan.	15 février 1928
WILMOT Jean-Léon.	3 novembre 1931	Lille.	29 septembre 1948
ZNIBER ben Abderrahmane.	10 juillet 1946	Montpellier.	20 décembre 1946
ZINAT Albert.	8 novembre 1937	Lyon.	21 septembre 1949
2° Cliniques médicales et chirurgicales			
Clinique chirurgicale du docteur BARBIER Léon, sise 6, rue Louis-David, autorisée le 14 avril 1949.			
Clinique chirurgicale du docteur COMTE Henri, sise boulevard de la Marne, à Mers-Sultan, autorisée le 30 décembre 1929.			
Clinique chirurgicale des docteurs SESINI Marcel et MARTIN Emile, sise 43, boulevard Gouraud, autorisée le 7 décembre 1946.			
Clinique d'accouchements du docteur COHEN Aaron, sise avenue Moinier, autorisée le 5 décembre 1946.			
Clinique du docteur GRUFFY Georges, sise 158, rue Blaise-Pascal, autorisée le 20 septembre 1946.			
Clinique ophtalmologique du docteur SAKON Henri, sise 27, rue Lacépède, autorisée le 5 juin 1946.			
Clinique oto-rhino-laryngologique du docteur BESSON Louis, sise 1, rue Jean-Bouin, à Casablanca, autorisée le 17 juin 1944.			
Clinique chirurgicale du docteur CHALLIOL, sise 10, rue du Caporal-Beaux, autorisée le 22 octobre 1946.			
Clinique chirurgicale du docteur GIVE Paul, sise rues de Monastir et du Zambèze (nouvelle médina), autorisée le 21 février 1947.			
Clinique d'accouchements du docteur DORGAN Maurice, sise 77, rue de Commercy, autorisée le 7 février 1950.			
Clinique d'accouchements du docteur RÉMY Guy, sise 167, avenue Poeymirau, autorisée le 6 septembre 1951.			
Clinique d'accouchements du docteur TISON Pierre, sise 5, rue Mouret, autorisée le 23 décembre 1950.			
Clinique d'accouchements et de petite gynécologie du docteur DALEAS, sise 165, rue de Monastir, en nouvelle médina, autorisée le 24 janvier 1952.			
Clinique ophtalmologique des docteurs GALLET Maurice et DURIX Claude, sise 13, rue de Terves, autorisée le 12 avril 1951.			
Clinique chirurgicale du docteur de MOURGUES, sise villa des Gerberas, rue des Rossignols, quartier de l'Oasis, autorisée le 17 mai 1952.			
Clinique du docteur LEVY-LEBHAR à l'usage des malades justiciables d'un traitement par le radium, sise à l'angle de la rue du Caire et de la rue n° 42, autorisée le 12 avril 1952.			
Clinique chirurgicale et d'accouchements des docteurs MUNERA Gaston et MUNERA Maurice, sise avenue Franklin-Roosevelt, autorisée le 12 septembre 1952.			
3° Pharmaciens			
M. ABECASSIS Fernand.	26 juin 1950	Alger.	22 janvier 1951
M ^{me} AGOSTINI, née BERCHER.	10 janvier 1927	Alger	7 août 1931
ALLOY, née AUSSET Andrée- Marie-Jeanne.	29 avril 1926	Toulouse.	8 juillet 1929
M. ANSHEL Etienne.	25 septembre 1937	Paris.	16 juin 1947
M ^{me} ARCHIMBAUD, née HOURNAT Ma- rie-Anne.	1 ^{er} août 1942	Strasbourg.	9 août 1949

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Pharmaciens (suite)			
M ^{lle} ARROUY Yvonne.	29 juillet 1946	Alger.	15 juillet 1947
MM. AVIGNON Marcel.	13 mars 1947	Alger.	15 juillet 1947
BATTINO Armand.	2 juillet 1952	Paris.	6 novembre 1952
BATTINO Moïse.	21 février 1923	Beyrouth.	18 mai 1923
BAYLE Georges.	18 février 1949	Alger.	7 septembre 1949
BECKER Charles.	10 juillet 1934	Paris.	30 juin 1948
BEKKOUCHA Rachid.	22 décembre 1947	Alger.	10 septembre 1949
BEDEL Jacques.	25 juin 1947	Paris.	2 décembre 1948
BELAICHE Joseph.	15 mars 1945	Alger.	14 juin 1947
BEN HAMMOU Yves.	3 juillet 1948	Marseille.	29 août 1950
BENJO Maurice.	16 mai 1944	Alger.	8 juillet 1946
BENZAQUEN Edmond.	14 mars 1946	Montpellier.	17 juin 1946
M ^{me} BENZAQUEM, née VIALA Jacqueline.	9 juillet 1948	Montpellier.	18 mai 1949
MM. BENZIMRA Jacques.	8 février 1951	Marseille.	19 septembre 1951
BIBAS Robert.	18 novembre 1950	Toulouse.	20 septembre 1951
BLANDINIÈRES Charles.	28 juin 1933	Toulouse.	30 janvier 1935
M ^{lle} BONA Janine.	8 juillet 1946	Paris.	7 mai 1952
M ^{me} BONHOMME, née DURALDE Andrée.	29 janvier 1944	Paris.	16 novembre 1951
M. BONTOUX Adolphe (1).	17 février 1937	Marseille.	10 août 1946
M ^{me} BOSSIER, née GUIGUET Paule.	12 juillet 1949	Indochine	27 août 1949
M. BOUCHER Jean (2).	22 juillet 1925	Bordeaux.	20 mars 1948
M ^{mes} BOULLE, née MORET Hélène.	21 décembre 1938	Strasbourg	16 août 1950
BOUSSER, née GIREAUX Gabrielle (3).	4 mars 1939	Paris	14 juin 1950
BRANDSTAETTER, née LELOUP Suzanne (3 bis).	4 avril 1951	Bordeaux.	16 février 1952
M ^{lle} BRIANT Michelle.	4 avril 1951	Paris.	22 août 1952
MM. BRUGUIÈRE Justin.	31 juillet 1940	Toulouse.	30 décembre 1946
BULTEZ Roland.	21 mai 1951	Lille.	13 septembre 1952
BUSSIÈRE Lucien.	9 décembre 1922	Paris.	27 mai 1951
M ^{me} CAMUS, née BOICHUT Anne-Marie.	22 juin 1943	Paris.	24 mai 1949
MM. CAYROL André.	18 mars 1946	Montpellier.	10 octobre 1947
CHABRAND Jean (4).	15 octobre 1929	Lyon.	16 septembre 1946
CHARBIT Roger.	26 juin 1946	Toulouse.	13 février 1947
M ^{me} CHEMOUL, veuve ELBAZ.	20 décembre 1947	Alger.	25 juin 1948
M. CHICHE Roger.	4 juillet 1950	Marseille.	23 novembre 1950
M ^{me} CLERMONTEL, née MALLARET Odette.	1 ^{er} août 1942	Strasbourg.	4 août 1949
MM. COMAR Pierre (5).	28 juin 1948	Paris.	16 octobre 1951
COMAR Michel (6).	17 mars 1933	Paris.	8 mars 1943
COUNILLON Léon-Émile.	20 décembre 1934	Alger.	13 juillet 1945
DANAN Simon.	28 janvier 1948	Paris.	8 février 1951
M ^{lle} DEGARDIN Evelyne.	28 juin 1948	Alger.	13 octobre 1952
M ^{me} DESANTI Marie-Lilline, épouse CARLI.	20 mars 1930	Toulouse	16 mai 1935
MM. DIAZ Ernest (7).	23 juin 1948	Alger.	16 juillet 1948
DI BENEDETTO Pierre.	26 juin 1950	Paris.	9 octobre 1952
DIEZ Guy.	11 juillet 1950	Montpellier.	8 octobre 1952
DIMITRIJEVIC Mladen (7 bis).	19 janvier 1928	Zagreb.	24 juillet 1952
DIOT Jacques.	22 juin 1951	Alger.	12 décembre 1951
DIOURY Ahmed.	8 juillet 1946	Alger.	5 décembre 1946
DOMENICI Pietro.	4 juin 1944	Urbino.	6 mai 1949
M ^{lle} DUCASSE Marie.	29 juin 1951	Paris.	20 mai 1952
M ^{me} DUTHEIL, née FRANCESCHI Sylva.	11 juillet 1935	Paris.	27 février 1936

(1) Gérant de la société « SPEPHARM ».

(2) Société atlantique de spécialités pharmaceutiques « S.A.S.P. »

(3) Laboratoire ROUSSEL.

(3 bis) Successeur : M^{me} BAYLE, née LASSALAS.

(4) Laboratoires pharmaceutiques français « TECHNIPHARM ».

(5) Société « LABFAR ».

(6) Laboratoires d'applications biologiques industrielles « LABI ».

(7) Dépôt et vente en gros de produits pharmaceutiques.

(7 bis) Société « SOPHARMA ».

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>3° Pharmaciens (suite).</i>			
MM. ESTEGASSY David. FATTACIOLI Louis.	21 octobre 1950 4 juillet 1930	Bordeaux. Marseille.	15 mai 1951 22 décembre 1931
M ^{me} FILIPPI Andrée, épouse BATTINO.	29 mai 1942	Marseille.	22 novembre 1945
MM. FIXMER Henri. FOSSARD Jacques.	25 juin 1905 3 juillet 1951	Paris. Marseille.	19 juin 1925 11 avril 1952
M ^{me} GASTAUD Jacqueline, épouse NATAF.	10 juillet 1936	Montpellier.	9 février 1951
M. GAUMY Georges. M ^{me} GOURBILLON Marie, épouse NESPO.	19 janvier 1952 26 juin 1942	Toulouse. Paris.	3 octobre 1952 7 octobre 1948
M. GRIOUN, dit « GOURION » Roland. M ^{me} HAZAN, née TABET.	20 octobre 1950 25 janvier 1947	Bordeaux. Alger.	15 mars 1951 29 avril 1948
MM. IMBERT René. JAMIN Maurice. JOUBERT René.	19 juin 1940 26 mai 1938 23 juillet 1907	Paris. Strasbourg. Bordeaux.	15 avril 1952 12 novembre 1947 14 novembre 1951
M ^{me} JOUSSELMÉ, née RANCON Augustine (8).	25 juin 1947	Alger.	2 avril 1951
M. KADDOUZ Jacques. M ^{me} LAFAIX, née LANGLOIS Denise. LAFFITTE, née DECOURT (9).	2 mars 1951 5 novembre 1948 18 juillet 1947	Alger. Paris. Lyon.	18 mars 1952 3 mars 1949 9 avril 1952
M. LAFOND Jean-Henri. M ^{me} LANDAY, épouse BENCHETON. M. LANFRANCHI Jean.	28 octobre 1937 9 novembre 1939 11 juillet 1950	Paris. Toulouse. Montpellier	9 novembre 1939 4 octobre 1952 20 novembre 1950
M ^{me} LE CORROLLER, épouse VODOVAR Madeleine-Louise.	9 novembre 1944	Montpellier.	6 novembre 1945
MM. LEMASSON Camille. LEVY Abraham-Albert. LEVY-BENCHETON Léon.	2 juillet 1932 31 mars 1939 31 juillet 1940	Toulouse. Paris. Toulouse.	13 décembre 1945 24 novembre 1943 3 novembre 1949
M ^{me} LEVY, née LASRY Alice. MM. LEVY Jacques. LEVY Pierre. LHOSTAL Joseph (10).	24 avril 1935 11 décembre 1939 2 août 1938 29 juillet 1911	Lyon. Paris. Paris. Lyon	6 mai 1946 28 août 1945 23 mars 1939 20 mars 1948
M ^{me} LOCQUETTE Raymonde, née DEBOUT. M. LOGEAS Marcel (11).	5 juillet 1940 29 novembre 1923	Marseille. Paris	23 avril 1952 11 juin 1951
M ^{me} LO PRESTI Vittoria, épouse CITADINI.	20 juillet 1946	Rise	19 septembre 1950
M. LOUCHET Henri. M ^{me} LOUCHET, née CAROL Antoinette (12).	30 novembre 1945 25 juin 1947	Alger Alger.	6 février 1946 9 janvier 1950
M. LOUFRANI Georges. M ^{me} MAROLEAU Noëlla, épouse BOUQUET. MATARESE Jeanne, épouse GUINTRAND.	20 décembre 1947 31 juillet 1940 6 décembre 1938	Alger. Toulouse Marseille.	13 février 1950 27 mai 1946 9 avril 1947
M ^{me} MEYLHEUX Roberte. MERCADE, née COCHEZ Jacqueline. MEROUZE, épouse HAROCHE.	13 décembre 1935 24 novembre 1939 12 décembre 1935	Alger. Bordeaux. Alger.	16 juillet 1947 9 mars 1949 22 février 1947
MM. MEZI Georges. MINUIT Henri. MONIN Michel (13).	22 juillet 1943 12 novembre 1913 17 mai 1940	Montpellier Bordeaux. Paris.	28 juin 1946 10 mars 1932 25 avril 1947
MONTANDRAUD Jean (14). M ^{me} MONTANDRAUD, née PÉRAULT Suzanne.	6 juillet 1945 16 avril 1947	Lyon. Lyon.	29 juin 1948 1 ^{er} avril 1949
M ^{lle} MOURGUES Yvette. MM. NICOLAUD Marcel. ORTÉGA André. PERRUSSOT André.	20 février 1932 7 juillet 1933 26 juin 1950 26 décembre 1946	Toulouse. Nancy. Alger. Paris.	19 juin 1946 12 juin 1950 17 juillet 1951 24 octobre 1949

(8) Laboratoire « COPHARMA ».

(9) Etablissements de produits pharmaceutiques « LABFAR ».

(10) Société atlantique de spécialités pharmaceutiques « S.A.S.P. ».

(11) Laboratoire de fabrication et de vente de produits pharmaceutiques.

(12) Dépôts de produits.

(13) Laboratoires biochimiques français « LABIOFRAN ».

(14) Société « INTERFAR ».

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Pharmaciens (suite)			
M ^{me} PETIT Jeanine, épouse LEFEBVRE.	28 juin 1942	Alger.	31 janvier 1952
MM. PETRUZZI Nicolino.	22 décembre 1948	Pise.	9 août 1949
PILO Benjamin-Marcel.	17 mai 1940	Paris.	8 octobre 1943
PLANCHE Raoul (15).	4 décembre 1945	Strasbourg.	30 janvier 1950
POLIZZI Charles (16).	9 avril 1942	Montpellier.	18 septembre 1942
M ^{me} PUIG Marthe, épouse LE CORROL- LER (17).	22 mars 1945	Montpellier.	22 février 1947
MM. RAHALI Abdallah.	1 ^{er} juillet 1946	Marseille.	9 mai 1947
RAZIMBAUD Jacques (18).	24 juin 1937	Toulouse.	29 décembre 1947
M ^{lle} RAZON Victoria.	5 mars 1925	Alger.	9 octobre 1951
M ^{me} RIBAUT Madeleine, épouse CHEY- ROU-LACRÈZE (19).	6 juillet 1946	Alger.	14 février 1950
MM. RIGAUD André.	12 juillet 1941	Lyon.	29 juin 1942
ROZERON Lucien.	25 juin 1947	Alger.	16 janvier 1948
M ^{me} SABBAH, née SALOMON Charlotte.	15 mars 1937	Strasbourg.	14 juin 1937
SALA, née BALALUD Marthe.	3 juillet 1946	Alger.	30 août 1946
M. SALA Roger	4 mai 1946	Alger.	19 août 1948
M ^{mes} SCHNEIDER, née RENARD.	7 mai 1949	Alger.	29 mai 1952
SICARD Monique (20).	10 juillet 1936	Montpellier.	9 juin 1952
M ^{lle} SIKSOU Marcelle-Zari.	6 juillet 1946	Alger.	9 septembre 1948
MM. SIMANTOB René.	28 novembre 1950	Montpellier.	18 mars 1951
SIMON Charles (21).	14 décembre 1933	Alger.	25 avril 1935
SORBÉ Pierre (22).	24 mai 1947	Toulouse.	11 mars 1952
M ^{lle} SUISSE Jeanine.	29 avril 1935	Alger.	20 mars 1941
MM. SULTAN Roger.	10 décembre 1943	Alger.	26 avril 1944
THOMAS Henri.	8 juillet 1939	Bordeaux.	7 mars 1951
TONNAUD Jean.	15 juillet 1941	Bordeaux.	23 novembre 1946
M ^{mes} V A N E L Rose, épouse RAZIM- BAUD (23).	1 ^{er} juillet 1946	Marseille.	4 février 1952
VIARDOT, née TOLILA.	10 juillet 1929	Paris.	28 novembre 1930
M ^{lle} VIALATEL Jeanne.	8 avril 1943	Montpellier.	21 avril 1949
MM. ZAGURY Isaac.	24 mai 1940	Alger.	8 mars 1945
ZAGURY Victor.	14 août 1945	Alger.	14 novembre 1945
4° Dentistes			
MM. ABDESSLAM EL ARRAKI.	5 juillet 1949	Nancy.	19 décembre 1949
ALMAYRAC Georges-Pierre.	13 juillet 1933	Bordeaux.	7 décembre 1936
ARIF KHALIL ABI N'AIM.	21 juin 1922	Beyrouth	23 septembre 1931
ASSERAF Prosper.	22 juin 1949	Paris.	8 avril 1952
AUFROY Pierre.	28 mars 1938	Paris.	16 mars 1942
BEN ASSAYAG Salomon.	8 avril 1926	Paris.	17 mars 1928
M ^{me} BENBASSAT Rachel, épouse BAS- SAN.	10 novembre 1931	Bordeaux.	24 novembre 1933
MM. BENHAIM Lucien.	1 ^{er} juillet 1948	Paris.	28 février 1950
BENZIMRA René.	30 juin 1948	Paris.	11 juillet 1950
BERGÉ Robert.	8 avril 1920	Paris.	26 octobre 1920
M ^{me} BERGÉ, née FIEUX Marcelle.	4 avril 1923	Paris.	25 avril 1924
M. BERNARD Raymond.	8 juillet 1948	Reims.	30 octobre 1951
M ^{me} BERTRAND, née IOUTCHEVA.	25 septembre 1930	Sofia.	9 mars 1949
M. BERTRAND Eugène-Henri.	12 mai 1933	Paris.	6 mars 1939
M ^{lle} BESOMBE Anne.	28 février 1931	Paris.	23 avril 1942
MM. BIEHE Paul-Éric.	22 juin 1942	École supérieure de Da- nemark.	20 octobre 1951
BILLOT, Roger.	12 juin 1931	Nancy.	30 juin 1948

(15) Société de dépôt et vente en gros de produits.

(16) Laboratoire d'analyses médicales.

(17) Dépôt de produits pharmaceutiques « La Diffusion pharmaceutique marocaine ».

(18) Laboratoire français de biologie « LAFRABIOL ».

(19) Laboratoire Roger BELLON.

(20) Fabrique de produits pharmaceutiques, Société « LAPROPHAM ».

(21) Dépôt de produits « THERAPLIX ».

(22) Produits pharmaceutiques « LAFRAMA ».

(23) Société « SOCHÉPHARM ». (Gérante actuelle : M^{me} FIEVET, née GUINARD.)

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>4° Dentistes (suite)</i>			
M ^{mes} BISROR Olga, née BENHAIM. BOREL, née MAISEL Evelyne.	3 juin 1947 3 juillet 1934	Paris. Paris.	15 mai 1948 12 octobre 1951
MM. BOUCHERE Georges. BRICHETEAU Étienne. BROS Pierre. CAMBIN Maurice. CHALBET René-Auguste. CHAVAND Louis.	12 février 1946 30 juin 1931 30 juin 1951 15 juillet 1925 28 février 1931 22 juin 1950	Paris. Paris. Montpellier. Paris. Paris. Paris.	7 août 1951 19 janvier 1933 15 avril 1952 2 décembre 1948 5 février 1938 28 février 1951
M ^{mes} CHTERENZON Eléonore, épouse DAMOURETTE. CLASQUIN, épouse PELE.	2 mars 1937 20 juin 1945	Paris. Rennes.	20 décembre 1938 9 avril 1952
MM. DECROP Louis. DELASSUS Paul. DESMAS Guy. DUPONT Georges. ELOUFIR Eliezer.	3 janvier 1949 8 juillet 1950 26 février 1946 27 juin 1929 18 octobre 1951	Paris. Lille. Nantes. Paris. Paris.	14 avril 1950 11 septembre 1951 23 août 1950 10 octobre 1932 5 février 1952
M ^{me} ESTRADÈRE-BRUNERY Yvonne. M. FAURE Charles. M ^{me} FEREZ, née CHALLIOL Marguerite. MM. FÉRON Paul-Louis. GRAND Paul. HASSAR MOHAMED BEN HADJ. HQURCADETTE Édouard. HUGUES Eugène. HUSSON René.	26 juin 1935 24 juin 1949 30 juin 1938 25 février 1950 29 décembre 1920 24 juin 1950 3 avril 1924 11 juillet 1933 24 juin 1943	Paris. Paris. Paris. Nancy. Paris. Paris. Paris. Lille. Lyon.	12 décembre 1951 8 août 1950 18 octobre 1949 2 février 1951 26 août 1921 16 juin 1951 11 août 1942 20 octobre 1949 8 mars 1950
M ^{me} JACOB-JOUBERT, née GUILLAU- ME Cécile. M. JAVELAUD Jean. M ^{mes} LABBÉ, née PRAT. LAURENT, née LASERRE Simone.	30 juin 1939 17 mai 1940 5 juillet 1945 24 avril 1947	Aix-Marseille. Paris. Bordeaux. Paris.	28 décembre 1939 12 novembre 1947 29 décembre 1952 29 juin 1949
MM. LAVAL René. LECHAT Bernard. M ^{me} LEIBOVITCH Magda, épouse BOU- LON. MM. LEIGHTON Wenceslao. LE LORRAIN Georges. LEVY Joseph. LEVY Lucien. LEYRAT Jacques. LIROT René. MARCHE Pierre. MARION Camille-Etienne.	9 novembre 1928 7 juillet 1949 2 octobre 1942 20 août 1938 27 juin 1929 27 juin 1929 9 juillet 1948 21 juillet 1949 5 juillet 1948 6 juillet 1934 25 avril 1922	Paris. Paris. Nancy. Université du Chili. Nancy. Marseille. Paris. Bordeaux. Paris. Paris. Lyon. Paris.	25 mars 1948 5 mai 1951 1 ^{er} novembre 1945 19 novembre 1946 21 janvier 1946 21 novembre 1929 5 octobre 1949 15 avril 1952 23 octobre 1951 10 septembre 1952 14 juin 1937
M ^{me} MENEGAUX, née GANE Jeanne. MM. MIDAS Nicolas. NIELSEN Anton-Holme. NORDLUND Axel. OJEDA Raoul. PELLEGRINO Lucien. PEREIRA Baptiste. PERRIN Jean-Louis. RECOULES Paul. RIBIERE Aimé. SEBAN Robert. STEINBERG Ascher. TEPER Jean-Gabriel. TOBELEM Adolphe. TOURIAN Ohannès. TRIMBUR René. TSCHERNIAK Jacques.	17 novembre 1938 18 mai 1928 28 juillet 1932 21 novembre 1929 16 juin 1927 6 juillet 1929 7 juillet 1930 8 juillet 1950 12 juillet 1927 26 janvier 1951 9 novembre 1949 11 mai 1906 12 juillet 1930 7 septembre 1939 3 février 1932 30 juin 1933 1 ^{er} décembre 1938	Paris. Athènes. Copenhague. Copenhague. Philadelphie. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Paris. Beyrouth. Strasbourg. Paris.	6 février 1952 23 mars 1944 8 novembre 1934 23 février 1950 6 août 1927 23 janvier 1931 7 décembre 1932 19 septembre 1951 22 mars 1950 7 avril 1952 21 juin 1950 8 mars 1940 5 mai 1951 28 novembre 1945 18 mars 1933 7 septembre 1933 2 novembre 1951
M ^{me} STEINBERG Louise, épouse ROBERT. MM. WILHELM Adolphe. WUICHARD Aloys. M ^{me} ZLOCISTA Laya, épouse KOSSU- BOLO.	19 octobre 1936 15 mai 1929 12 juillet 1930 18 novembre 1926	Paris. Paris. Paris. Varsovie	26 avril 1945 2 février 1949 5 mai 1951 5 novembre 1930

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
5° Sages-femmes			
M ^{mes} ALVADO Marcelle, épouse GROUILLÈRE.	16 juin 1930	Alger.	10 septembre 1946
BARTHÉLEMY Juliette, épouse CONVERT.	28 octobre 1942	Marseille.	13 décembre 1951
BARTOLI Joséphine.	29 juin 1938	Paris.	15 juin 1948
BERTON Fernande.	3 juillet 1926	Paris.	7 avril 1950
M ^{lles} BENHAIM Marie-Mireille.	18 novembre 1948	Alger.	15 novembre 1951
BENHARROSH Blanche.	13 juillet 1951	Alger.	28 février 1952
M ^{mes} BENZAKINE Mathilde.	23 novembre 1905	Londres.	27 juin 1921
BONAN, née CASTRO Renée.	23 juin 1917	Paris.	12 avril 1919
BOTELLA Michèle, épouse CHANRION.	19 juin 1950	Alger.	25 mai 1951
BOZZO, épouse FAÛRE Lucienne.	16 juillet 1940	Marseille.	7 mars 1944
BRIGNONI Aline, épouse MORALÈS.	27 novembre 1947	Alger.	10 janvier 1949
BRUNSCHWEILER René, épouse LAPEYRE.	24 septembre 1947	Genève.	10 mars 1952
CHABLE, née SOULAYROL Odette.	30 juin 1948	Lyon.	15 février 1951
CHAMAGNE, née CHAMBRAGNE Marie.	20 juillet 1923	Bordeaux.	15 janvier 1951
CHAUMARD Blanche, épouse PETITJEAN.	6 juillet 1932	Lyon.	7 mars 1938
CLAUDEL, née SINOT.	2 août 1921	Paris.	8 septembre 1927
COLINET, née DUPONT Gabrielle.	24 octobre 1932	Tours.	9 décembre 1946
COLOMBO, épouse DANTAN Dolorès.	13 juillet 1933	Paris.	4 février 1942
CUOT Y BAS Julia.	8 juin 1936	Salamanque.	25 avril 1946
CUZIN Anna, épouse LEA.	17 juillet 1939	Besançon.	20 janvier 1940
DELFORGE Irène, épouse ABDALAH BEN BRAHIM.	23 octobre 1931	Mons.	29 juin 1945
DELINSELLE, née LINET Jeanine.	26 juin 1945	Paris.	1 ^{er} septembre 1949
DOMBEY Jacqueline.	28 juin 1949	Nantes.	26 septembre 1950
DURAND Emmeline, épouse COLIN.	15 novembre 1943	Alger.	18 février 1948
ELMALEH Sara, épouse BENUDIZ.	17 juillet 1935	Paris.	3 décembre 1936
FERNANDEZ Joséphine, épouse BOURRE.	10 juillet 1935	Lyon.	13 décembre 1946
FERRAND, épouse BROSSARD.	30 juillet 1935	Bordeaux.	5 octobre 1949
FOUGEROUSE Paule, épouse REAUD.	30 juillet 1937	Lyon.	21 décembre 1937
GARKOFF, née LEBER Marie.	23 juillet 1936	Bordeaux.	19 octobre 1936
GOOSSENS Hélène.	19 novembre 1946	Alger.	4 août 1947
GRESSE Marie, épouse ROSSI.	8 juillet 1933	Paris.	5 février 1948
GUENNARD, née DAVID Renée.	11 juillet 1929	Poitiers.	6 février 1931
M ^{lles} HALLER Huguette.	7 juin 1948	Alger.	8 mars 1950
HALLIER Simone.	12 juillet 1924	Tours.	26 septembre 1924
HERR Anna.	10 novembre 1942	Alger.	10 août 1946
M ^{mes} HUET Andrée, épouse JACQUIN.	30 juillet 1935	Bordeaux.	17 juin 1942
HUMEAU Georgette.	24 juillet 1939	Poitiers.	1 ^{er} février 1949
JAMBON, épouse BIENVENUE Eugénie.	16 juillet 1934	Rennes.	14 février 1942
JOUBLIN Henriette, épouse GANCE.	22 juin 1929	Grenoble.	7 mars 1951
LACHAUD, née SEGUIN Lucie.	11 juillet 1927	Clermont-Ferrand.	29 janvier 1952
LAFARGUE Germaine, ép. BIBAS.	7 juillet 1931	Lyon.	19 décembre 1938
LE QUELLEC Gabrielle.	5 novembre 1925	Rennes.	8 décembre 1951
LLORCA Y FERNANDEZ Dolorès.	5 mars 1925	Séville.	23 octobre 1944
LAZANO-ALE Josépha.	15 juin 1929	Séville.	5 mars 1952
LUWAERT, née BRUNET.	17 juillet 1920	Montpellier.	26 août 1921
MAZZELLA Immaculée, épouse BAY.	10 novembre 1938	Alger.	18 février 1948
M ^{lles} MIMOUN Mireille.	25 octobre 1941	Alger.	26 septembre 1950
M ^{mes} NALINNES, née COURSON Jacqueline.	13 juin 1949	Alger.	18 mai 1951
NOURRY Eugénie.	16 juillet 1934	Paris.	28 février 1947
PALTOUR, épouse MORAND Berthe.	5 juillet 1932	Paris.	30 juin 1948

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
5° Sages-femmes (suite)			
M ^{mes} PAPAIL Jacqueline, épouse FHAL. PAUMIER Claire, née LAURES.	28 septembre 1943 30 mai 1929	Paris. Alger.	27 avril 1949 1 ^{er} août 1929
M ^{lle} PSAILA Germaine-Renée.	14 septembre 1935	Aix.	9 février 1943
M ^{mes} ROCHE, née SPECHT. ROUCHE Suzanne, née DIANE. SABA, épouse BORREIL Yvonne.	19 juillet 1941 17 juillet 1940 22 juillet 1935	Montpellier. Bordeaux. Montpellier.	20 février 1942 8 avril 1948 28 octobre 1946
M ^{lle} THAMI Fatima.	13 septembre 1948	Alger.	1 ^{er} février 1949
M ^{me} veuve TORDJMAN, née ACHACHE. Joséphine, épouse DAHAN.	12 juillet 1932	Paris.	14 janvier 1933
6° Herboristes			
M. ALLUCHON Louis.	4 octobre 1941	Marseille.	22 décembre 1942
M ^{me} FERON Madeleine-Julienne.	3 juillet 1937	Paris.	2 mars 1938
M. MARQUIS Albert.	30 juillet 1935	Poitiers.	6 novembre 1936
M ^{mes} MORAN, épouse ROBERT Suzanne. PEZANT, née VEZE.	10 novembre 1939 13 juillet 1904	Paris. Bordeaux.	9 octobre 1948 9 février 1924
PRATICIENS TOLÉRÉS NON DIPLOMÉS			
1° Pharmaciens			
M. FENECH Léopold.			13 juin 1915
2° Dentistes			
MM. BLANC Lazare. CHALLEY Ernest. CHAVAND André. JALABERT Louis.			4 mai 1918 13 octobre 1916 22 mai 1936 4 mai 1918
3° Sages-femmes			
M ^{mes} BOUTHA, née SALTANA. ESTHER BENT CHALOUM. ESTHER BENT SEMBA. HALLA M'ZABIATE. IZZA MESSAOUD. NOUARA. RACHEL BENT DOUHAN. SOLIKA. ZOHRA EL M'ZABIA.			3 août 1926 id. id. id. id. id. id. id. id.
AFOURER			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{me} MOISSONNIER Lucette, épouse FERRAZZINI.	8 septembre 1945	Dijon.	18 octobre 1949
AZEMMOUR			
1° Pharmaciens			
M. JULIENNE Louis.	26 novembre 1943	Strasbourg.	29 mai 1951
2° Médecin			
M. RUHLMANN Pierre.	18 juin 1951	Paris.	23 avril 1952
BENAHMED			
<i>Médecin</i>			
M. IZQUIERDO Daniel.	19 juin 1902	Valence (Espagne).	27 décembre 1951

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
BENI-MELLAL			
<i>1° Médecins</i>			
M ^{me} GUERLIN Marie.	12 juillet 1939	Paris.	29 mai 1951
M. VEDRENNE Henry.	19 décembre 1941	Bordeaux.	2 septembre 1952
<i>2° Pharmaciens</i>			
M ^{me} HUGONNET, née BARJAUD Madeleine.	29 juillet 1940	Toulouse.	23 octobre 1946
BERRECHID			
<i>Pharmacien</i>			
M. RABEROLLES Marcel.	19 décembre 1933	Montpellier.	30 décembre 1946
BOULHAUT			
<i>1° Médecins</i>			
MM. DAUNOIS Paul.	14 novembre 1939	Paris	31 octobre 1950
HAMEON Charles.	17 mai 1902	Lyon.	3 juillet 1925
<i>2° Pharmaciens</i>			
M. CAPAYROU Georges.	7 juillet 1938	Toulouse.	2 février 1951
M ^{me} GOWOROWSKA, née HANDITER Irène.	1931	Varsovie.	5 décembre 1946
FEDALA			
<i>1° Médecins</i>			
MM. CANTUERN Jean.	8 janvier 1921	Lyon.	16 juin 1951
DOZOUL Pierre-Marie.	2 juin 1934	Bordeaux.	11 novembre 1940
M ^{me} GLORIA-DOZOUL Jeanne.	16 avril 1940	Marseille.	10 juillet 1941
M. GRESLE Yves.	24 novembre 1941	Marseille.	2 avril 1951
<i>2° Clinique</i>			
Clinique d'accouchements de M ^{me} GLORIA-DOZOUL, sise avenue de la Casbah, autorisée le 23 décembre 1948.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
M ^{me} BERNARD Louise, épouse PERNON.	6 décembre 1949	Alger.	28 mars 1951
MM. KLEIN Abraham-Isaac.	6 décembre 1933	Paris.	3 juillet 1934
PASTUREL Jean.	29 septembre 1942	Toulouse.	22 décembre 1947
<i>4° Dentistes</i>			
M ^{me} GLORIA-DOZOUL Jeanne.	16 avril 1940	Marseille.	10 juillet 1941
M. VIGUIER Charles.	2 mai 1935	Marseille.	23 mai 1949
FKIH-BENSALAH			
<i>Pharmacien</i>			
M ^{me} BRINCAT Pierette, épouse BUFFLER.	3 janvier 1949	Alger.	23 mai 1950
KASBA-TADLA			
<i>1° Pharmacien</i>			
M. CASANOVA Jean-Paul.	28 mars 1947	Alger.	22 juin 1947
<i>2° Dentiste</i>			
M. ARQUIE Henri.	29 juin 1938	Paris.	13 août 1948

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
KHOURIBGA			
1° Médecins			
MM. CARDUSI Jean. MASSOTTE Jean. ROUSSON Jean. SERÉE Raymond.	23 février 1949 10 mars 1937 6 juin 1944 20 janvier 1943	Paris. Toulouse. Montpellier. Paris.	8 décembre 1950 2 décembre 1948 4 juillet 1946 13 mai 1952
2° Pharmaciens			
M ^{lle} CHANTRELLE Suzanne. M ^{me} KIRCHER, épouse CAMPINCHI Marie-Louise.	6 décembre 1949 12 juin 1935	Montpellier. Strasbourg.	3 avril 1951 16 mars 1942
3° Dentiste			
M. SUBERBIELLE Yves.	26 novembre 1937	Bordeaux.	23 mars 1948
4° Sage-femme			
M ^{me} LEGRAND Fernande, épouse LE-FEBVRE.	28 juillet 1920	Rouen.	23 octobre 1944
MAZAGAN			
1° Médecins			
MM. DELANOE Léon-Pierre. GOMEZ NARANJO Manuel. LAUZIE Jean. PAOLETTI Auguste-Antoine-Léon. ROUSSIGNOL Henri. VERDIER Pierre.	8 février 1912 11 octobre 1935 17 février 1937 11 mai 1920 13 juillet 1942 28 juin 1923	Montpellier. Madrid. Lyon. Lyon. Montpellier. Paris.	16 avril 1917 4 avril 1952 1 ^{er} avril 1949 16 septembre 1925 1 ^{er} juillet 1948 14 août 1930
2° Pharmaciens			
MM. AMIEL Isaac. DE LESTANG-PARADE Hugues. FERTE Pierre. M ^{me} GACHOT Liliane. M. MAINETTI Jean-Baptiste.	4 juillet 1949 12 juillet 1947 20 juillet 1944 20 novembre 1947 16 mars 1942	Marseille. Strasbourg. Paris. Strasbourg. Nancy.	8 septembre 1951 29 juin 1949 16 janvier 1946 23 mai 1951 20 septembre 1946
3° Dentistes			
MM. JEAN Paul. LEMÉE Bernard. MEIGNEN Victor.	25 octobre 1909 7 novembre 1944 20 novembre 1918	Paris. Nantes. Paris.	14 mars 1932 24 janvier 1950 26 octobre 1932
OUED-ZEM			
1° Dentiste			
M. PLANTE Paul.	8 septembre 1939	Bordeaux.	19 novembre 1940
2° Pharmacien			
M. BERNARD Jacques.	6 juillet 1946	Nancy.	8 décembre 1950
AIT-AMAR			
Médecin			
M. COUILLARD Louis.	1 ^{er} avril 1926	Lyon.	25 juin 1952

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
SETTAT			
1° Médecins			
M ^{me} BOZENA LUSKOVA, épouse DE- BOUTE (r).	19 juin 1920	Prague.	14 janvier 1952
MM. DAUNOIS Pierre.	7 octobre 1939	Paris.	21 juin 1948
FERRIOL Fernand.	24 juin 1909	Toulouse.	18 mai 1917
2° Pharmaciens			
M ^{me} COHEN Félix.	9 février 1929	Alger.	4 mai 1931
M. HAYOT Raphaël.	25 juin 1947	Paris.	2 décembre 1948
3° Sage-femme			
M ^{me} REED Kate.	9 octobre 1920	Central Midwives Board.	14 septembre 1927
4° Clinique			
Clinique d'accouchements du docteur DAUNOIS Pierre, sise rue Monge, autorisée le 5 juillet 1951.			

REGION DE FES
FES

1° Médecins

MM. ABOUDARAM Georges.	30 mai 1951	Montpellier.	14 mai 1952
BLANCARDI Charles.	18 juillet 1933	Toulouse.	27 juin 1947
BUZON René.	20 mars 1928	Strasbourg.	26 décembre 1933
CALIX Marc.	24 novembre 1950	Toulouse.	21 juin 1951
CARAGUEL Paul.	11 mars 1907	Paris.	27 octobre 1921
CAZALS Maurice.	12 juillet 1933	Montpellier.	24 novembre 1947
CHEROU-LAGRÈGE Albert.	24 mai 1940	Alger.	11 décembre 1945
COLIN Marie.	31 janvier 1904	Lyon.	19 septembre 1931
DE BRUN DU BOIS NOIR Pierre.	11 mai 1923	Paris.	18 juin 1946
DERNONCOUR Fernand.	26 mai 1908	Lille.	27 octobre 1921
DELESALLE Jacques.	10 juillet 1947	Lille.	5 octobre 1949
EL FASSI FATMI BEN MEHDI.	15 février 1944	Alger.	3 novembre 1944
ESCALE Louis-Joseph.	16 janvier 1936	Aix.	30 janvier 1943
ÉTIENNE Roger.	4 avril 1941	Paris.	15 mai 1951
FAUQUE Alfred.	20 novembre 1943	Alger.	8 mars 1946
FRANC Louis.	27 octobre 1915	Bordeaux.	16 avril 1927
GUINAUDEAU Paul.	5 décembre 1927	Bordeaux.	4 juin 1931
HARTER Claude.	8 janvier 1940	Nancy.	11 décembre 1945
HASSOUN Gaston-Gabriel.	16 octobre 1926	Alger.	16 novembre 1938
IMBERT Antoine.	13 août 1930	Paris.	18 mars 1946
JULIENNE Marcel.	7 juin 1922	Lille.	4 janvier 1941
LACAVE Jean.	17 février 1937	Paris.	28 mai 1946
LEGOAER Charles (2).	19 décembre 1919	Bordeaux.	27 juin 1940
MALICE Fernand.	20 juillet 1936	Lille.	17 novembre 1945
MEYER Alex.	6 avril 1935	Strasbourg.	25 juin 1942
PALAFER Gabriel.	25 avril 1922	Lyon.	9 septembre 1929
POIRIER DE GLISSON Bertrand.	13 novembre 1951	Paris.	19 septembre 1952
PRÉVOST Jean.	12 mai 1947	Paris.	23 janvier 1948
M ^{me} SAUVE Cécile	7 mars 1942	Paris.	29 janvier 1946

2° Cliniques

Clinique chirurgicale du docteur BUZON René, sise 15, rue Gouraud, autorisée le 23 décembre 1935.

Clinique chirurgicale du docteur PRÉVOST Jean, sise 19, boulevard du 4^e-Tirailleurs, autorisée le 2 octobre 1946

Clinique chirurgicale du docteur CAZALS Maurice, sise 45, rue du Ravin, autorisée le 24 février 1948

(1) Stomatologiste.

(2) Stomatologiste.

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Pharmaciens			
M. AUREGAN Pierre.	12 décembre 1934	Paris.	3 mars 1949
M ^{lle} AZUELOS Mériem.	28 juin 1949	Alger.	3 avril 1951
MM. BAJAT René.	18 décembre 1944	Lyon.	7 octobre 1946
BENCHEQROUN Mohamed ben Abdeslam.	26 juin 1950	Paris.	25 juin 1951
BEN HAMMO Joseph.	10 novembre 1945	Alger.	3 juin 1946
M ^{me} FERNANDEZ Edmée, épouse PO- LITI.	28 juin 1948	Alger.	5 avril 1950
M. GUESSOUS Bensalem.	11 juillet 1947	Strasbourg.	31 janvier 1948
M ^{me} GUESSOUS Bensalem, née GOUYON Renée.	11 juillet 1946	Strasbourg.	8 février 1950
M. GUIGUI Jacob-Paul.	31 octobre 1946	Marseille.	6 juillet 1948
M ^{lle} JULIENNE Yvonne.	25 juin 1947	Alger.	22 novembre 1948
MM. LANDIVIER Jean-Maurice (1).	23 juin 1945	Toulouse.	23 mai 1947
LALLEMANT Anthyme.	1 ^{er} avril 1938	Lille.	24 juillet 1946
LAMRANI Labed ben el Ghali.	20 décembre 1947	Alger.	19 juillet 1948
MALLET Jean.	12 juillet 1920	Montpellier.	3 novembre 1921
M ^{me} NAUDIN Fernande, épouse GIVAU- DAN.	25 septembre 1934	Lyon.	20 mai 1938
MM. PREUD'HOMME Jean-Gervais.	4 janvier 1934	Strasbourg.	14 mai 1934
MIMRAM Chalon.	3 juillet 1951	Paris.	13 mars 1952
4° Dentistes			
MM. CHAPUT Antoine.	12 juillet 1945	Clermont-Ferrand.	8 avril 1952
DINESEN Carl.	27 avril 1915	Copenhague.	16 juillet 1924
RODRIGUEZ Zamorano di COR- TES-LUIS.	29 janvier 1948	Madrid.	26 mars 1948
SCHNEIDER Tony.	13 juin 1928	Paris.	13 septembre 1929
SECRET Jehan.	20 juillet 1948	Paris.	24 août 1950
5° Sages-femmes			
M ^{me} ALADJEM Lora.	15 juillet 1929	Paris.	24 février 1930
ALLARD Fatmé, née KOUDSI.	24 juin 1933	Beyrouth.	13 décembre 1947
ÉLINE, née GROSSE Elisabeth.	16 juillet 1940	Marseille.	31 janvier 1944
GIBERT Lucie, épouse MUNOZ.	1 ^{er} juillet 1940	Alger.	11 mars 1947
JULIENNE, née FOURNIER Jeanne.	17 juillet 1926	Paris.	10 juillet 1941
M ^{lle} SOUTER Elisabeth.	28 septembre 1943	Conseil central des sages- femmes.	24 août 1950
WELSCH Clémence.	30 juin 1949	Paris.	25 février 1952
FÈS-BANLIEUE			
Médecin			
M. CRISTIANI Léon.	22 janvier 1902	Lyon.	8 décembre 1927
SEFROU			
1° Médecin			
M. PEYRÉ Émile-Marie-Louis.	10 novembre 1939	Montpellier.	13 août 1948
2° Pharmacien			
M. BENDERITTER Alfred	23 octobre 1906	Bordeaux	2 juillet 1949
3° Sage-femme			
M ^{me} VERY Marie, épouse COGNY.	10 juillet 1935	Dijon.	21 avril 1943
Clinique			
Clinique d'accouchements du docteur PEYRÉ Émile, sise Nouvelle-Médina, autorisée le 17 mars 1950			

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
TAZA			
<i>1° Médecins</i>			
MM. FOURES Maurice. HOUOT André. LEVY David.	14 décembre 1925 12 décembre 1933 24 avril 1950	Lyon. Strasbourg Paris.	9 février 1951 3 mars 1947 23 février 1951
<i>2° Pharmaciens</i>			
M ^{me} CHATEAU Suzanne, épouse DEBEUGNY. CROIZE, née FLAVIGNY Georgette. MÉCHIN, née ROCABOY Marie.	1 ^{er} juillet 1949 13 octobre 1927 24 mai 1939	Alger. Paris Paris.	27 septembre 1949 31 décembre 1929 11 décembre 1948
<i>3° Dentistes</i>			
M. BONIN Etienne. M ^{me} BONIN, née BRUNET Antoinette. M. BOURDON André.	25 novembre 1939 25 novembre 1939 8 juillet 1950	Lyon. Lyon. Lille.	9 août 1949 9 août 1949 26 septembre 1951
Clinique chirurgicale du docteur HOUOT André, sise rue d'Oujda, autorisée le 3 juillet 1950.			
RÉGION DE MARRAKECH			
AMIZMIZ			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{me} DOROTHY FREARS, née ASHBRIDGE.	24 janvier 1948	Bureau central des sages-femmes d'Angleterre.	14 juin 1950
LOUIS-GENTIL			
<i>1° Médecins</i>			
MM. LAFFERRE Max. LARRAUD Michel.	24 mars 1930 7 novembre 1930	Paris. Bordeaux	29 novembre 1946 12 juillet 1948
<i>2° Pharmacien</i>			
M ^{lle} DAUNOIS Georgette.	5 juillet 1938	Strasbourg.	25 août 1950
<i>3° Sage-femme</i>			
M ^{me} BRESSON Annette.	14 juin 1947	Alger.	7 mai 1952
MARRAKECH			
<i>1° Médecins</i>			
MM. ACCART Robert. AKIKI Georges. AMIDIEU Pierre. BARBARI Salem. BERTHELEMY André. BOUSSEAU Maurice. BURESTE Paul. CAJAL-MURILLO Luis. CANAS Fuentès. M ^{lle} CARAPEZZA Aida. MM. CHEVILLARD Robert. CUNEA Ovsie. DIOT Lucien. ELGRABLI David. M ^{me} FABRE, née MOSSE Jeannine. MM. FAURE Remi. GOUYE Marie-Joseph. GUILLIEN Maurice.	17 février 1937 28 décembre 1931 30 juin 1913 16 janvier 1930 25 novembre 1939 26 juillet 1933 23 novembre 1931 9 juillet 1931 10 décembre 1918 24 janvier 1918 27 novembre 1940 23 juillet 1930 9 novembre 1922 7 mars 1942 16 avril 1948 18 décembre 1936 17 décembre 1948 16 mai 1947	Lyon. Genève. Lyon. Genève. Lyon. Paris. Lyon. Valence. Cadix. Palerme. Paris. Montpellier. Nancy. Paris. Paris. Toulouse. Paris. Lyon.	27 janvier 1941 10 septembre 1934 16 décembre 1937 18 janvier 1934 24 mai 1947 5 octobre 1940 10 juin 1952 5 juillet 1951 11 juillet 1919 22 mars 1924 18 mars 1946 12 août 1932 5 avril 1929 16 juin 1943 14 novembre 1952 28 décembre 1951 17 mai 1949 12 mai 1948

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
MM. HABABOU Émile.	22 juin 1948	Paris.	11 mars 1950
JACCOUD Maurice.	25 avril 1930	Genève.	19 novembre 1931
LAPIDUS Aron.	12 avril 1921	Paris.	15 octobre 1931
LANGE René.	25 octobre 1944	Paris.	21 septembre 1949
LEGROUX Raymond.	4 juillet 1935	Paris.	14 décembre 1948
LEJEUNE Roger.	1 ^{er} juillet 1936	Paris.	31 octobre 1942
MATHIEU DE FOSSEY Alexandre.	29 décembre 1920	Lyon.	8 mai 1947
MATHIS Fabian-Louis.	1 ^{er} décembre 1945	Strasbourg.	6 novembre 1948
MODOT Henri.	22 janvier 1912	Paris.	23 février 1932
PEETS Rudolph.	25 avril 1923	Tartu (Estonie).	5 septembre 1929
PHILIPPE Marc-Louis.	17 mai 1933	Nancy.	6 décembre 1934
PIGEON Roger.	12 mai 1934	Paris.	4 octobre 1952
ROSSI Pierre-Marie-Joseph.	7 janvier 1910	Montpellier.	10 février 1939
ROUTHIER Henri.	9 décembre 1919	Paris.	1 ^{er} novembre 1946
TALLEUX Pierre.	17 janvier 1946	Paris.	5 juin 1946
<i>2° Cliniques chirurgicales</i>			
Clinique chirurgicale du docteur BERTHELEMY André, sise rue du Colonel-d'Ornano, autorisée le 16 juin 1947.			
Clinique chirurgicale du docteur LEJEUNE Roger, sise rue Alexandre-I ^{er} -de-Yougoslavie et rue du Commandant-Humbert, autorisée le 11 juin 1951.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
M. ABDELKADER BEN ABBES.	1 ^{er} juillet 1949	Paris.	19 décembre 1949
M ^{lle} BACHERIN Jeanny.	26 juin 1950	Alger.	19 novembre 1951
MM. BOYER Charles-Raymond.	28 juin 1927	Toulouse.	7 septembre 1948
FABRE Jean.	16 juillet 1941	Strasbourg.	23 septembre 1952
M ^{lle} IOVER Simone.	28 juin 1948	Alger.	12 juin 1950
M ^{me} LEROUX, veuve LACATON.	11 décembre 1935	Paris.	21 mai 1938
MM. OUY Auguste.	26 mars 1926	Paris.	21 août 1951
RAMOND Paul.	21 décembre 1945	Paris.	21 mai 1951
RAYNAUD Henri.	12 janvier 1920	Lyon.	18 août 1926
SCLINGAND René.	1 ^{er} avril 1938	Lille.	7 mai 1946
VINAY Roger.	11 mai 1935	Strasbourg.	11 avril 1947
<i>4° Dentistes</i>			
MM. BERLIOZ Fernand-Georges.	30 juin 1948	Paris.	30 avril 1949
CAILLERES Jean.	1 ^{er} juillet 1930	Bordeaux	23 décembre 1930
CAILLERES Georges.	7 octobre 1936	Bordeaux.	10 juillet 1941
GIROD Léandre.	6 juillet 1948	Paris.	13 septembre 1952
M ^{me} SLIMAN, née TRISVIATSKAYA.	18 avril 1915	Leninegrad.	24 octobre 1927
MM. MASSY Pierre.	27 octobre 1939	Lille.	25 janvier 1949
RESELLINI Pierre-André.	13 juin 1928	Paris.	16 août 1949
<i>5° Sages-femmes</i>			
M ^{me} BERTHELEMY, née CHIALVO.	21 juillet 1927	Aix.	29 avril 1918
CHEVRIER, née DUPIN.	28 juillet 1930	Bordeaux.	12 septembre 1932
COLOMER, née GÉRAUD.	8 novembre 1908	Bordeaux.	19 janvier 1929
DUCCOUX, née BAILLY.	15 septembre 1941	Tours.	2 juillet 1942
M ^{lle} GILBERT Régine.	20 mai 1944	Bordeaux.	18 mars 1951
M ^{me} LAU CALUL, née CHARLIER Léa.	5 octobre 1927	Paris.	21 juin 1932
M ^{lle} LOGAN FLORA Mac Geachy.	6 février 1946	Central Midwives (Board).	23 mars 1951
M ^{me} VIEILLE Lucie, épouse MIRGON.	25 juillet 1945	Alger.	13 octobre 1947
SAPET Lucienne - Marie, épouse GRABÉ.	15 juin 1931	Alger.	2 juin 1939
SURRE Simone, épouse BLIN.	6 juillet 1939	Paris.	13 septembre 1952
DEMNATE			
<i>Sages-femmes</i>			
Miss Lois Greta Rokeby ROBINSON.	24 février 1927	Central Midwives (Board).	7 septembre 1948
MAUNSELL Nanette-Mary.	28 juillet 1947	Central Midwives (Board).	18 août 1951
BICHEMOND Kathleen.	20 juin 1950	Central Midwives (Board).	18 août 1951

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERGER AU MAROC
EL-KELAA-DES-SRARHNA			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{me} DOUBLET, épouse VANECHOP Henriette.	13 juillet 1937	Paris.	15 décembre 1949
BENGUERIR			
<i>Médecin</i>			
M. GRAND Gérard.	7 mars 1951	Paris.	20 mai 1952
MOGADOR			
<i>1° Médecins</i>			
MM. DAUPS Christian.	4 février 1946	Toulouse.	10 avril 1948
GHENASSIA Robert.	12 mars 1946	Alger.	19 avril 1948
MOIGNE Pierre.	22 décembre 1950	Paris.	7 mars 1951
M ^{me} VIVIER Agnès.	4 juillet 1947	Paris.	24 mars 1952
<i>2° Pharmaciens</i>			
MM. MARRIÉ Émile.	5 octobre 1937	Montpellier.	14 février 1939
PAOLETTI Maurice.	3 juillet 1951	Paris.	27 décembre 1951
<i>3° Dentistes</i>			
MM. LORENZI Charles.	7 novembre 1949	Paris.	29 juin 1951
VIVIER Bernard.	9 juillet 1948	Paris.	1 ^{er} octobre 1951
<i>4° Sage-femme</i>			
M ^{me} LANG Florentine, épouse JAYSER.	20 juillet 1934	Montpellier.	4 septembre 1935
OUARZAZATE			
<i>Médecin</i>			
M. MANDRYKA Nicolas.	23 juin 1943	Lyon.	8 septembre 1952
SAFI			
<i>1° Médecins</i>			
MM. GALVAN Garcia.	21 août 1918	Salamanque.	27 octobre 1932
METENIER Paul.	24 mai 1940	Alger.	30 novembre 1946
NADAL Francis.	6 décembre 1947	Alger.	13 juillet 1948
RAULT Jean.	5 février 1929	Paris.	26 janvier 1931
RUELLE Charles.	14 octobre 1899	Paris.	19 janvier 1937
TACQUIN Arthur.	25 octobre 1895	Bruxelles.	29 novembre 1943
VAN VARSEVELD Émile.	26 juin 1948	Paris.	25 octobre 1948
VILLETTE Émile.	22 juillet 1925	Toulouse.	10 avril 1929
<i>2° Clinique médicale et chirurgicale</i>			
Clinique du docteur VAN VARSEVELD Émile, sise rue Delpit, immeuble Arnasson, autorisée le 30 juillet 1942.			
<i>3° Pharmaciens</i>			
MM. CAZE Henri.	11 juillet 1947	Strasbourg.	23 mai 1951
CHATETEAU Jacques.	15 juin 1948	Bordeaux.	6 juillet 1949
MARI André-Achille.	12 décembre 1935	Alger.	13 janvier 1938
ROZERON André-Lionel	29 octobre 1947	Alger.	12 mai 1948
ZBILI Maurice.	18 novembre 1950	Toulouse.	19 novembre 1951

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
4° Dentistes			
M ^{me} JANSEN Odette, née FAYARD.	1 ^{er} mai 1935	Paris	25 novembre 1936
MM. LESCOURET Marcel.	10 juillet 1948	Paris.	16 février 1950
PIERROT Henri.	13 novembre 1936	Paris.	26 avril 1951
5° Sages-femmes			
M ^{me} ALVAREZ, née MONTERO, épouse PASTOR.	1 novembre 1930	Madrid.	12 septembre 1932
M ^{lle} BRACHAT Hélène.	25 juillet 1931	Aix.	11 novembre 1941
M ^{me} BONAFOS Marie, épouse FABRE.	16 juillet 1937	Grenoble.	11 mars 1950
RÉGION DE MEKNES			
AZROU			
1° Pharmacien			
M ^{me} BARRIÈRE, née FRANÇOIS.	30 juin 1950	Paris.	1 ^{er} octobre 1951
2° Dentiste			
M. GORETSKY Oleg.	27 juin 1949	Paris.	23 février 1951
BENI-TAJJITE			
Médecins			
MM. ANQUEZ Jacques.	27 juin 1949	Paris.	23 octobre 1952
CARRIÈRE André.	4 mars 1952	Montpellier.	10 novembre 1952
IFRANE			
1° Médecin			
M. BUCKWELL Percival.	7 juillet 1908	Bologne.	11 février 1925
2° Pharmacien			
M. POWEL Harold.	15 avril 1898	Londres	23 septembre 1927
MEKNES			
1° Médecins			
MM. BELOT Maurice.	13 mai 1927	Lyon.	11 septembre 1946
BOUTIN Jacques.	6 juillet 1951	Paris.	20 septembre 1951
CHEVASSUS Alfred.	25 avril 1950	Lyon.	28 avril 1952
CORNETTE DE SAINT-CYR Alfred.	27 février 1936	Bordeaux	3 juillet 1937
DE LONGUEVAL Jacques	22 avril 1948	Toulouse.	23 février 1950
ELALOUF Charles.	11 janvier 1951	Paris.	15 mai 1951
EYSSAUTIER Jean.	30 mai 1941	Lyon.	20 février 1948
FRUCHON Guy.	25 octobre 1935	Paris.	16 septembre 1949
GUIDON Yves.	30 juin 1947	Bordeaux.	2 février 1948
GUGLIELMI François.	30 juillet 1931	Marseille	16 novembre 1932
HALOUA Raymond.	1 ^{er} décembre 1945	Strasbourg.	1 ^{er} octobre 1946
JOUANNEAU Marcel.	7 juillet 1928	Paris.	14 janvier 1949
JUGNET Albert.	5 juin 1940	Paris.	17 janvier 1942
KLOUCHE Mourad.	30 novembre 1949	Paris.	30 août 1951
MACABIAU Désiré.	16 janvier 1935	Alger.	20 avril 1938
MAGNOL Marcel.	13 octobre 1936	Alger.	31 mai 1941
MAHIEU Louis-Ernest.	24 mai 1921	Lyon.	12 février 1927
MARIE Théodore.	24 mars 1947	Paris.	27 mai 1947
MICAELLI Louis.	24 mai 1940	Alger.	14 novembre 1940
M ^{me} MONBRUN Françoise, épouse LE-GUAY.	17 janvier 1945	Paris.	18 avril 1950

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° Médecins (suite)			
MM. MORILLOT Jacques.	26 octobre 1950	Paris.	10 janvier 1951
MOTTE André.	7 mars 1942	Paris.	27 août 1949
PAMBET Maurice-Marie.	24 janvier 1914	Lyon.	11 mars 1933
PAOLETTI Félix.	23 décembre 1932	Toulouse.	1 ^{er} août 1946
PONSAN René.	15 janvier 1946	Bordeaux.	4 novembre 1946
POUBLAN Henri (1).	12 mai 1927	Paris.	27 juin 1947
POULAIN Jean.	14 mars 1931	Montpellier.	27 avril 1932
RIBERA Y MINGUEZ José.	27 juin 1916	Madrid.	12 décembre 1945
VERDIER Pierre.	11 juillet 1946	Toulouse.	20 juillet 1951
VINCENT Pierre.	5 juillet 1912	Bordeaux.	21 juillet 1922
2° Cliniques			
Clinique chirurgicale du docteur CORNETTE de SAINT-CYR Alfred, sise esplanade du Zerhoun, autorisée le 9 juillet 1940.			
Clinique médico-chirurgicale de Meknès, rue de Bretagne, autorisée le 8 avril 1952.			
3° Pharmaciens			
MM. CLAMER Paul-Émile.	22 novembre 1946	Alger.	27 décembre 1948
COHEN Juda.	11 juillet 1949	Bordeaux.	12 janvier 1950
DELIEGE Marius.	22 mars 1929	Strasbourg.	31 décembre 1929
DJEMERI Tafeb.	13 septembre 1938	Montpellier.	11 septembre 1941
M ^{me} FOUQUET Jeanne, épouse NIDA.	28 décembre 1935	Bordeaux.	9 août 1937
M. GUERIN Max-André.	16 décembre 1932	Paris.	26 avril 1933
M ^{me} HUSSON Thérèse.	28 mars 1946	Paris.	10 mars 1948
MM. LEGELEUX René-Henri.	20 mars 1930	Toulouse.	25 mai 1934
MARCIANO Emmanuel.	2 août 1945	Rome.	4 octobre 1948
M ^{mes} MICARELLI Paule, épouse LARROQUE.	17 février 1937	Marseille.	2 janvier 1943
NATALI Maximine, épouse CLAMER.	6 décembre 1949	Alger.	12 juin 1950
MM. RAHAL SAAD.	10 mai 1948	Alger.	7 janvier 1949
ROSTAING Raymond.	26 octobre 1950	Marseille.	10 octobre 1951
TARDY Guy.	6 juillet 1927	Lyon.	25 novembre 1947
4° Dentistes			
MM. ALLAIRE René.	3 juillet 1930	Nantes.	13 novembre 1931
ANGELO Isaac-Samuel.	30 décembre 1931	Bordeaux.	31 mai 1933
ARGOUD Paul-François.	24 mars 1921	Lyon.	24 juin 1933
BOIRON Marcel.	10 novembre 1931	Paris.	8 décembre 1950
CANTALOU Jacques.	7 juillet 1930	Paris.	16 octobre 1931
M ^{me} GEOFFROY, épouse BENZACAR Andrée.	28 juin 1939	Paris.	12 mai 1948
MM. MANTELIN François.	22 septembre 1938	Paris.	15 octobre 1945
MARTY René.	5 juin 1923	Paris.	22 mars 1924
5° Sages-femmes			
M ^{mes} BOURGEOIS Solange - Marie. épouse EL GHAZI.	22 juin 1938	Alger.	12 novembre 1947
CARRA Paulette, épouse ARREY.	14 juin 1937	Alger.	6 novembre 1937
CHABALIER, née BOSCO Philippine.	20 juillet 1922	Marseille.	7 janvier 1929
M ^{lle} CUNUDER Suzanne.	14 novembre 1948	Rennes.	27 avril 1949
M ^{mes} DUCHANGE Eugénie - Virginie, épouse STEVENS.	12 novembre 1935	Alger.	14 novembre 1939
FORESTIER, née ANSAULT Luce.	26 juin 1943	Bordeaux.	8 juillet 1949
GAUTHIER Hélène.	6 juillet 1933	Paris.	20 octobre 1950
LAMOUREUX Germaine, épouse ODDO.	16 juillet 1930	Marseille.	14 août 1930
LOPEZ Josée, épouse ORTIZ.	27 juillet 1931	Bordeaux.	21 janvier 1950
PEUCH, épouse FISCHER Marie- Madeleine.	3 juillet 1909	Bordeaux.	28 août 1934

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
AOULI			
<i>Médecin</i>			
M. GUILLERMIN Louis.	23 décembre 1929	Bordeaux.	30 septembre 1952
MIDELT			
<i>1° Pharmacien</i>			
M ^{me} CATHARINA, née DUCOS.	22 mars 1941	Toulouse.	8 janvier 1951
<i>2° Dentiste</i>			
M. MORÈRA Joseph (1).	12 juillet 1949	Paris.	29 avril 1950
RÉGION D'OUJDA			
BERKANE			
<i>1° Médecins</i>			
MM. HUDDE Joseph.	20 juillet 1909	Paris.	21 janvier 1925
NAVARRO Y SEGURA Francisco.	20 mars 1951	Grenade	12 novembre 1951
VANHAECKE Jean.	13 juin 1945	Paris.	23 octobre 1948
<i>2° Pharmaciens</i>			
MM. GHERBI AHMED.	3 juillet 1951	Marseille.	13 décembre 1951
MALEZIEUX Tétot-Georges.	2 août 1938	Paris	16 janvier 1940
JERADA			
<i>1° Pharmacien</i>			
M. DURANDO Georges.	13 juillet 1949	Nancy.	2 septembre 1952
<i>2° Sage-femme</i>			
M ^{me} ALLEGRINI, née MARINI Jeanne.	5 octobre 1942	Aix-Marseille.	30 septembre 1952
BOUBKER			
<i>Médecins</i>			
MM. CÉRAGE Gabriel.	12 décembre 1947	Alger.	13 août 1948
DACQUET Jacques.	12 mai 1947	Paris.	3 avril 1952
EL-AOUINËT			
<i>1° Médecin</i>			
M ^{me} DUPAS, née JALABERT Eliane.	6 janvier 1948	Strasbourg.	20 mars 1948
<i>2° Sage-femme</i>			
M ^{lle} DE GRENIER DE LATOUR Lucy.	28 novembre 1938	Alger.	12 juin 1946
OUJDA			
<i>1° Médecins</i>			
MM. AYACHE Moïse.	5 octobre 1920	Alger.	29 décembre 1920
BEN HAMOU David.	23 juin 1939	Paris.	28 mai 1945.
BENHAIM Georges.	3 mars 1946	Paris.	9 août 1946
BENHAIM Jacques.	12 juillet 1951	Alger.	28 décembre 1951
BENOIT-JEANNETTE Louis.	21 mars 1945	Paris.	6 novembre 1951
COIFFIER Paul.	14 juin 1950	Paris.	1 ^{er} décembre 1950
DAUVERGNE Marcel.	27 novembre 1929	Alger.	30 juin 1931

(1) Actuellement à Fès. Successeur : M. MAUREL Jack.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
1° Médecins (suite)			
MM. FREJAVILLE Adolphe (1).	1 ^{er} avril 1926	Lyon.	15 juillet 1947
GONZALO Galipienso Crémadès.	30 août 1944	Salamanque.	22 août 1952
HADDAM Abdesselam.	7 juillet 1942	Lyon.	20 mars 1946
HADDAM Mokhtar.	16 décembre 1944	Lyon.	20 mars 1946
LAFAIX Emmanuel.	13 juillet 1911	Paris.	17 octobre 1941
LOMBARD Marcel.	11 juillet 1938	Nancy.	8 avril 1948
MASSONNEAU André.	11 juillet 1949	Paris.	13 mars 1951
NÈGRE André.	6 décembre 1930	Paris.	25 novembre 1952
PANIS Gustave.	18 mars 1925	Paris.	8 avril 1948
PASKOFF Radi.	23 décembre 1929	Montpellier.	20 octobre 1932
PETROVITCH Boudimir.	5 août 1929	Toulouse.	31 décembre 1929
PEYRE Émile-Joseph.	16 avril 1925	Lyon.	28 octobre 1946
POEY-NOGUEZ François-Joseph.	2 mai 1913	Bordeaux.	20 juin 1939
M ^{me} SAUVAGET, née VALLET.	13 août 1926	Paris.	31 août 1927
MM. SAUVAGET France.	16 avril 1925	Lyon.	6 août 1932
SZLOVAK Emeric.	26 juin 1929	Pecs (Hongrie).	16 mai 1932
VEYRIER Alphonse-Joseph.	8 mars 1944	Montpellier.	1 ^{er} juillet 1948
2° Cliniques			
Clinique chirurgicale du docteur France SAUVAGET sise rue du Commandant-Gravier, autorisée le 25 novembre 1932			
Clinique chirurgicale du docteur PANIS Gustave, sise rue du Commandant-Guillaud, autorisée le 24 mars 1950.			
3° Pharmaciens			
MM. ABROUS Abdellatif.	4 mai 1951	Alger.	8 septembre 1951
ANSELLEM Nathan.	26 juin 1950	Alger.	20 novembre 1950
M ^{lle} BAILLET Simone.	21 octobre 1931	Alger	6 janvier 1932
MM. BEN HAMOU Moïse.	9 février 1929	Alger	19 février 1947
BENHAMOU Abraham.	25 janvier 1947	Alger.	23 janvier 1952
CHARBIT Albert.	26 janvier 1931	Alger.	4 août 1931
ELGHOZZI Messaoud-Alfred.	19 octobre 1933	Alger.	8 février 1934
M ^{lle} HALOUA Denise.	26 janvier 1950	Nancy.	31 octobre 1950
M. LAIDI Abdelkader.	14 mars 1944	Marseille.	15 juin 1946
M ^{me} LUCAS, née BOGET Lydie	27 février 1948	Alger.	14 juin 1950
MM. MERAD Abdallah.	21 juin 1951	Toulouse.	26 novembre 1951
SEBBAG Charles.	26 juin 1950	Alger	15 décembre 1950
SEBBAN Joseph.	22 novembre 1946	Alger	1 ^{er} février 1950
4° Dentistes			
MM. ANDRÉ Pierre.	4 avril 1946	Lyon.	11 janvier 1947
CASAL Louis.	12 juillet 1934	Marseille.	24 mars 1947
DUBOUCH Georges.	5 juin 1931	Bordeaux	20 juin 1932
EL KAIM André.	12 novembre 1949	Paris.	1 ^{er} décembre 1951
HALOUA Georges.	9 novembre 1951	Clermont-Ferrand	30 janvier 1952
KEBIR Abdelhamid.	12 juillet 1949	Paris.	11 juillet 1951
MAURENAS Pierre.	3 juillet 1947	Paris.	19 juillet 1948
SAINT-JULIEN Émile.	14 avril 1949	Rennes.	7 juin 1949
5° Sages-femmes			
M ^{mes} BELABICH, née BELABED Malika.	25 octobre 1941	Alger.	20 octobre 1950
DAHAN Rachel, épouse SULTAN.	30 juin 1925	Alger.	2 juin 1926
FER, née KERIEL.	13 août 1928	Rennes.	18 novembre 1931
CHARBIT, née NOUCHY Rachel-Lelia.	30 juin 1933	Alger.	26 août 1933
PALOC Alice, née DUPONT.	18 juillet 1932	Montpellier.	15 janvier 1933
PLANCHAIS, née MARRONNEAU Nelly.	30 septembre 1940	Paris.	25 mars 1948
6° Herboriste			
M. MAS Blas.	20 novembre 1924	Alger.	30 mai 1931

(1) Laboratoire d'analyses médicales.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
PRATICIENS TOLÉRÉS NON DIPLOMÉS			
1° Pharmacien			
M. ALLOZA Théodore			13 juin 1915
2° Dentiste			
M. PULLA Frédéric.			4 mai 1918
REGION DE RABAT			
KHEMISSSET			
Pharmacien			
M ^{me} THIABAUD, née HUGOT - MICHA Marie-Louise.	5 juillet 1945	Alger.	27 décembre 1946
MECHRA-BEL-KSIRI			
Pharmacien			
M ^{me} SCHNEIDER Claire, épouse LI- BRAIRE.	10 juillet 1934	Strasbourg.	20 mars 1951
OUEZZANE			
1° Pharmacien			
M. BOURDETTE Christian.	26 juin 1946	Toulouse.	20 mai 1949
2° Dentiste			
M. BEYRAND Robert.	21 avril 1925	Bordeaux	28 octobre 1946
OULMÉS			
Médecins			
M. BESSET Antony-Joseph.	16 mars 1921	Alger.	17 décembre 1951
M ^{me} PIGEAT Marie, épouse BESSET.	30 juillet 1918	Toulouse.	17 décembre 1951
PETITJEAN			
1° Médecins			
MM. MEZGER Johan-Georg.	20 février 1930	Paris.	1 ^{er} avril 1942
WILLEMIN Henri.	16 avril 1925	Lyon.	24 avril 1931
2° Clinique			
Clinique obstétricale du docteur MEZGER, sise avenue Malet, autorisée le 20 octobre 1942			
3° Pharmaciens			
MM. FARNE René.	28 juin 1949	Alger.	13 février 1950
FESCHET Gustave.	19 octobre 1913	Montpellier.	8 mai 1929
4° Dentiste			
M. KOCH Robert.	17 juin 1933	Strasbourg.	4 août 1951
PORT-LYAUTEY			
1° Médecins			
MM. ACQUAVIVA Marcel	24 juin 1948	Marseille.	12 juin 1950
BALBI Pierre.	22 mars 1943	Bari (Italie).	10 avril 1951
BENRACASSA Fabien	2 juillet 1948	Paris.	5 août 1950
DEPINAY Pierre.	12 novembre 1941	Paris.	25 janvier 1950
HARIN MAURICE.	26 octobre 1950	Paris.	2 août 1951

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
M. LEPRETRE Germain.	26 avril 1935	Paris.	30 décembre 1949
M ^{me} PIZON-PATTEGAY Jeanne.	12 novembre 1921	Lyon	15 juin 1948
MM. PONSAN René.	12 septembre 1916	Bordeaux	2 février 1927
ROBILLOT Auguste.	7 décembre 1937	Lyon.	12 avril 1952
VERNHET René.	7 décembre 1925	Lyon.	11 mars 1950
VONDERWEIDT Pierre.	24 novembre 1920	Strasbourg	31 décembre 1948
2° Pharmaciens			
MM. ATTIAS Maurice.	13 juillet 1949	Bordeaux.	16 octobre 1950
CASTELLANO Albert	30 juin 1927	Alger.	27 décembre 1928
MEGY Pierre.	16 juillet 1932	Alger.	30 août 1932
MERAD Nourredine (1).	30 juin 1947	Alger.	18 janvier 1949
TROCHU Henri.	6 février 1929	Paris	8 mai 1946
M ^{me} JOUDREN Marcelle, épouse SER- VASSIER.	30 juin 1950	Paris.	17 janvier 1952
3° Dentistes			
M. BORD Paul.	1 ^{er} juillet 1936	Marseille.	12 janvier 1951
M ^{me} BOURDON, née RIGAUX Yvonne.	17 mai 1940	Reims.	7 juin 1949
MM. RIGOT Camille-Jules.	3 mars 1931	Paris.	26 février 1935
TROUBAN Marcel.	10 juillet 1950.	Nancy.	27 janvier 1951
4° Sages-femmes			
M ^{me} AMBROISE, épouse BLAKELY Andrée.	27 juin 1940	Grenoble.	4 avril 1950
BAREA, née ZITTEL.	4 juillet 1929	Paris.	6 mai 1935
BLANCHIER, épouse PÉRONIA.	30 juillet 1935	Bordeaux.	2 avril 1936
M ^{lle} BOURGOIN Germaine.	11 octobre 1949	Poitiers.	16 décembre 1949
M ^{me} ORSONI, née MOGGIO Marie.	13 juillet 1923	Marseille.	16 décembre 1931
SERA Henriette, épouse MIRAIL- LES.	9 juillet 1930	Lyon.	31 juillet 1936
5° Clinique			
Clinique chirurgicale du docteur ROBILLOT Auguste, sise carré four de Verdun, autorisée le 29 mai 1952.			

RABAT

1° Médecins

M. ABADIE François.	24 décembre 1914	Lyon.	30 mai 1949
M ^{me} d'AUTEVILLE Françoise, épouse POLGE	15 juin 1940	Strasbourg	18 mars 1946
MM. AVRILLEAUD Ernest.	14 octobre 1937	Paris.	15 décembre 1949
BAILLET Hubert (2).	28 mars 1938	Paris.	21 janvier 1942
M ^{lle} BARBOSA Maria.	23 juillet 1927	Lisbonne	27 mai 1930
MM. BAUCHU Jean.	30 juillet 1942	Lyon.	31 juillet 1947
BECMEUR André.	9 décembre 1930	Alger.	30 mars 1931
BERGERET Jean-Raymond.	26 novembre 1948	Lyon.	13 juillet 1949
BENENATI Antonio.	13 décembre 1920	Palerme	27 novembre 1931
BETTENDORF Roland.	29 mars 1939	Paris.	20 février 1951
BLOFDE Gédéon.	25 mars 1947	Lyon.	18 octobre 1949
BOURGIN Henri.	24 juin 1949	Paris.	11 août 1950
CAMPER André.	20 mars 1922	Lyon.	11 décembre 1945
CANTO Candela	7 juillet 1931	Valence.	23 janvier 1932
CASANOVA Charles-Joseph.	8 juillet 1950	Marseille.	11 décembre 1952
CAVERVIÈRE Louis	11 mai 1936	Montpellier.	5 juin 1936
CENET Louis-Georges.	26 novembre 1919	Lyon.	16 juillet 1945
CHORFI Ahmed.	1 ^{er} juillet 1948	Paris.	24 septembre 1948

(1) Pharmacie provisoirement fermée.

(2) Stomatologiste.

NOMS ET PRENOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RECEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
<i>1° Médecins (suite)</i>			
MM. COHEN Joseph-Raoul.	9 mai 1951	Alger.	28 juillet 1951
COMAT Léon.	15 juin 1940	Lyon.	1 ^{er} octobre 1946.
COUSERGUE Jean-Louis.	7 novembre 1929	Lyon.	6 mars 1931
COUZI Lucien (1).	9 octobre 1935	Bordeaux.	13 juin 1947
CRAPEZ André.	9 novembre 1930	Marseille.	21 juin 1950
M ^{me} DANSET, née BECKMANS Paule.	28 juin 1949	Paris.	16 mai 1952
MM. DANSET Pierre.	10 janvier 1940	Paris.	7 novembre 1951
DASTE Marcel.	29 juillet 1940	Toulouse.	11 décembre 1940
DAUPLIX Jacques.	30 novembre 1944	Paris.	19 avril 1950
DEMONET René.	12 novembre 1932	Lyon.	1 ^{er} janvier 1952
DJEBLI EL AYOUNI DRISSI Moulay-Ahmed.	17 novembre 1943	Lyon.	2 septembre 1946
DUBOIS-ROQUEBERT Henri.	13 mai 1925	Paris.	15 février 1932
DUMONT Joseph.	8 juillet 1949	Alger.	30 septembre 1950
FOISSIN Henri.	8 juillet 1938	Lyon.	8 décembre 1948
GARIPUY André.	25 février 1938	Toulouse.	24 juin 1942
GODIER Guillaume.	12 avril 1946	Alger.	9 juillet 1946
GORSSE Pierre.	10 décembre 1927	Toulouse.	29 juin 1948
GRENIER Georges.	22 novembre 1922	Montpellier.	9 juin 1952
GRUYER Pierre.	9 janvier 1923	Nancy.	26 juillet 1952
GUILMOTO Jean.	26 août 1920	Paris.	29 juillet 1921
HAUVESPRE Henri.	19 mars 1920	Paris.	24 octobre 1945
KARTOUNE Armand.	29 octobre 1925	Lausanne.	18 janvier 1932
DE LABRA Y COMAS Don Francisco.	5 novembre 1931	Madrid.	17 mai 1934
LADJIMI Mohamed.	11 mai 1920	Lyon.	25 février 1922
LAFONT André.	16 novembre 1933	Montpellier.	14 juin 1947
LELOUTRE Jules.	8 janvier 1931	Lyon.	4 janvier 1934
LEROUДИER Jean.	20 mars 1928	Lyon.	30 mai 1928
LESBATS Emmanuel.	18 janvier 1926	Lyon.	1 ^{er} février 1941
LLORCA René.	21 juillet 1945	Lyon.	9 avril 1946
MARCHESSEAU René.	20 décembre 1923	Bordeaux.	9 août 1951
MAGDELENAT Pierre.	22 septembre 1938	Paris.	28 novembre 1940
MALLARET Philippe.	8 décembre 1944	Paris.	31 janvier 1948
MARMEY Jean.	15 février 1930	Lyon.	6 mai 1930
MÉDIONI Louis.	20 novembre 1947	Paris.	29 avril 1948
MEYNADIER Maurice.	11 octobre 1911	Montpellier.	18 mai 1917
M ^{me} MICHEL, née LAURIAT Aline.	11 avril 1935	Paris.	17 novembre 1943
M. MILLARES Y FARINOS Edouardo.	27 mai 1921	Madrid.	2 avril 1941
M ^{me} MOUSSIS Raymonde.	7 août 1942	Alger.	11 juin 1949
MM. NAIN Marius.	27 mars 1911	Lyon.	5 juin 1934
PAGES Robert.	8 novembre 1927	Paris.	23 avril 1928
PAQUE Claude.	24 janvier 1945	Paris.	28 décembre 1945
PAUTY Pierre.	27 octobre 1920	Paris.	20 janvier 1925
PEYROU Félix.	3 avril 1952	Paris.	16 décembre 1952
POLEFF Léonido.	13 mars 1911	Wurtzburg.	20 octobre 1933
POLGE Robert-Henri.	24 mai 1938	Montpellier.	23 novembre 1938
POULAIN Georges-Henri.	29 novembre 1935	Toulouse.	31 décembre 1935
M ^{me} POULAIN, née BENOIT Simone.	8 décembre 1935	Montpellier.	10 janvier 1936
MM. ROCHE Pierre.	21 avril 1944	Lyon.	1 ^{er} août 1946
RUNGS Henri.	17 décembre 1945	Alger.	25 mars 1946
SAVIN Jean.	9 juin 1944	Lyon.	12 décembre 1945
M ^{me} STACHOWSKA Zinaïda.	1924	Kieff.	28 juillet 1948
MM. VANLANDE Maurice.	14 mars 1908	Lyon.	9 octobre 1948
VIERON Lucien.	26 mai 1917	Bordeaux.	12 novembre 1949

2° Cliniques

Clinique chirurgicale du docteur Henri DUBOIS-ROQUEBERT, sise avenue d'Alger, autorisée le 25 avril 1932.

Clinique chirurgicale du docteur Georges POULAIN, sise boulevard d'Amade, autorisée le 12 juin 1936.

Clinique oto-rhino-laryngologique et ophtalmologique du docteur PAGES, sise rue du Lieutenant-Revel, autorisée le 23 octobre 1941.

Clinique d'accouchement du docteur Ernest AVRILLEAUD, sise 50, avenue Marie-Feuillet, autorisée le 20 août 1950.

Clinique chirurgicale du docteur André CRAPEZ, sise place de Reims, autorisée le 28 septembre 1951.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
3° Pharmaciens			
M. ABITBOL Léon.	5 juillet 1939	Paris.	19 octobre 1940
M ^{me} ARAGONES ECHAGUE, épouse DERSY Maria.	13 mars 1940	Madrid.	16 décembre 1949
MM. BOUMENDIL Haïem.	28 décembre 1935	Bordeaux.	1 ^{er} février 1937
BOUMENDIL René.	13 juillet 1949	Bordeaux.	10 janvier 1950
BOUTIN Georges.	3 mai 1946	Strasbourg.	17 septembre 1946
BRUN Jean.	12 février 1932	Bordeaux.	11 avril 1932
CANNAMELA Marius.	1 ^{er} février 1936	Alger.	19 novembre 1936
CHABERT Jean.	22 décembre 1947	Alger.	2 février 1949
CHARNOT Abel (1)	8 juillet 1924	Lyon.	8 juillet 1947
M ^{me} DOMEZ Suzanne, épouse BERNET.	9 juillet 1929	Alger.	30 septembre 1941
DONADA Yvette, épouse DESALOS.	6 août 1934	Alger.	20 septembre 1934
MM. ESCALIER Jean-Louis.	5 novembre 1936	Lyon.	1 ^{er} juin 1949
FELZINGER Alfred.	26 juin 1923	Paris.	16 novembre 1923
M ^{me} GUÉRY, née BOUSEZ.	28 janvier 1943	Paris.	4 juin 1947
GUIGNARD Madeleine, épouse RO- DIER.	22 octobre 1945	Alger.	27 novembre 1946
GUIGUES Elisabeth, épouse HERVE.	9 mars 1937	Beyrouth	11 août 1949
HECQUET Jacqueline, épouse TILLOY.	11 décembre 1945	Lyon.	22 décembre 1947
MM. HERMET Louis (2).	24 juillet 1902	Montpellier.	5 février 1948
LAHUNA Raphaël.	1 ^{er} avril 1939	Alger.	27 janvier 1941
LAHUNA André-Joseph.	22 juin 1951	Alger.	14 novembre 1951
M ^{me} LABORDE, épouse CLARENC Jean- nine (2 bis).	13 mars 1947	Alger.	18 mai 1949
MM. LE ROY-LIBERGE Fernand	17 mai 1940	Paris.	25 juin 1946
LOUVART Marcel.	6 juillet 1927	Lyon.	10 octobre 1950
MALLET Robert.	25 juin 1947	Alger.	16 juin 1950
M ^{lle} MOUNDINE Marie.	9 juillet 1946	Alger.	22 décembre 1947
MM. RIEU Jean.	23 août 1943	Lyon.	15 février 1946
SCHLOUCH Adam-Georges.	15 décembre 1933	Alger.	20 février 1934
SCHNEIDER Émile (3)	27 juin 1942	Alger.	18 mars 1946
SEGUINAUD Paul (4).	20 avril 1912	Bordeaux.	17 février 1917
M ^{me} SIRVEN, née D'INGUIMBERT Ma- thilde.	12 décembre 1934	Paris.	31 mai 1949
M. VEDEL Jean.	13 janvier 1945	Montpellier.	1 ^{er} décembre 1945
M ^{me} VALLEE, née SIMONOT Marie-Thé- rèse.	7 juillet 1933	Aix.	28 juillet 1952
4° Dentistes			
M ^{me} ABRAHAM, née DUBOIS Gisèle.	25 octobre 1937	Nantes.	8 février 1950
MM. ABRAHAM Lucien.	22 janvier 1937	Nantes.	1 ^{er} février 1949
AMEZQUITA Gustavo.	25 novembre 1924	Mexico.	5 juillet 1930
ARCIZET Marcel.	9 octobre 1939	Paris.	26 avril 1941
BILLOT Daniel.	2 mars 1937	Paris.	26 avril 1937
M ^{me} COFFIGNAL, épouse BLANC Su- zanne.	5 mai 1925	Paris.	10 juin 1949
MM. CHEVHLOT Henri.	10 juillet 1930	Paris.	13 février 1935
DALLAS Jean.	6 juillet 1912	Bordeaux.	6 juillet 1926
DETAIX Guy.	6 novembre 1948	Clermont-Ferrand.	7 septembre 1949
FEUILLET André.	19 octobre 1936	Paris.	31 août 1937
FOUQUE Charles.	9 juillet 1942	Lyon.	23 juin 1952
HOCHDOERFFER Armand.	21 juin 1946	Strasbourg.	21 décembre 1950
M ^{me} LEGRAS, née EDELSTEIN Sophie.	29 avril 1935	Lyon.	11 juillet 1944
MM. LESBATS Emmanuel.	18 octobre 1926	Bordeaux.	27 juillet 1932
LÉVY Simon.	21 juillet 1919	Bordeaux.	24 octobre 1950
MALLARET Pierre.	27 novembre 1946	Paris.	23 octobre 1947
MURAT Raymond.	5 juillet 1949	Nancy.	5 janvier 1950

(1) Laboratoire, société à responsabilité limitée, 4, rue Berge.

(2) Droguerie pharmaceutique marocaine.

(2 bis) Etablissement pour la fabrication de produits pharmaceutiques.

(3) Laboratoire d'analyses.

(4) Laboratoire de fabrication de produits pharmaceutiques.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
4° Dentistes (suite)			
MM. PENET Robert. POUCHOIR Robert. PUTHOD Jean-François. VANVERTS Gérard. WEISS Gustave. ZAIDNER Rodolphe. ZAIDNER Emile.	3 mars 1931 28 juin 1951 12 avril 1926 1 ^{er} avril 1938 24 mai 1929 5 octobre 1918 28 octobre 1948	Paris. Nancy. Paris. Lille. Strasbourg. Paris. Strasbourg.	30 juillet 1932 17 juillet 1952 1 ^{er} juillet 1938 4 juillet 1946 15 novembre 1929 14 janvier 1920 8 juillet 1949
5° Sages-femmes			
M ^{me} ARIFON Jeannine, épouse ALL- LAUD. M ^{lle} BOUBE Madeleine. M ^{mes} CANNE Suzanne, épouse ROMION. DECRESCHENS, née BUSSUTIL Berthe. DUPONT Suzanne, épouse COUR- SON. DUTILH, née HERRAN Elisabeth. EVESQUE, ép. DEVIRAS Edmonde. KALFON, née BORNAY Louise. MARTINON Emilienne. MURRE Simone, épouse FRED- LUND. M ^{lle} NATON Edmée. M ^{mes} PRESSON, née DECHANET Suzanne. REVERT Jacqueline, épouse GATI- GNON.	19 juin 1943 16 juin 1944 12 novembre 1923 12 novembre 1935 8 juillet 1927 18 juillet 1927 20 novembre 1927 2 juillet 1929 8 juillet 1932 20 novembre 1937 4 novembre 1936 12 août 1935 15 juin 1944	Aix. Toulouse. Bordeaux. Alger. Tours. Bordeaux. Alger. Paris. Poitiers. Alger. Grenoble. Paris. Tours.	9 octobre 1948 23 mai 1950 28 février 1947 10 janvier 1936. 24 mai 1935 28 juillet 1949 22 janvier 1942 31 décembre 1929 17 juillet 1933 5 juillet 1949 19 janvier 1937 3 décembre 1940 6 mars 1950
PRATICIENNE TOLÉRÉE NON DIPLOMÉE			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{me} OBLIGATO, née DICARO.			9 mars 1926
SAË			
1° Médecins			
MM. LEBLANC Lucien. NAZARIAN Alexandre.	17 octobre 1923 4 mars 1931	Toulouse. Paris.	17 juin 1944 1 ^{er} janvier 1946
2° Pharmaciens			
M ^{me} BENDERITTER, épouse AVRII- LEAUD. MM. HASSAR Larbi LAURUOL Jean.	11 octobre 1938 3 juillet 1946 5 juillet 1938	Bordeaux. Alger. Strasbourg.	31 décembre 1949 24 janvier 1947 24 mars 1950
3° Dentiste			
M. VIEL André-Victor.	16 avril 1947	Lyon.	17 mai 1949
4° Sages-femmes			
M ^{mes} OHAYON Anna, épouse ATTAL. SERRE Yvette, épouse CHATEL.	1 ^{er} juillet 1940 18 novembre 1938	Alger. Montpellier.	18 mai 1943 20 mai 1949
SIDI-BETTACHE			
<i>Sage-femme</i>			
M ^{lle} MILLEWARD Winifred-Annie.	16 août 1930	Administration centrale des sages-femmes d'Angleterre.	19 janvier 1932
SOUK-EL-ARBA-DU-RHARB			
<i>Pharmacien</i>			
M. GARLOT Pierre.	6 juillet 1939	Nancy.	18 novembre 1940

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
TIFLET <i>Médecin</i>			
M. MARTRE Joseph.	2 octobre 1902	Montpellier	2 novembre 1921
SIDI-SLIMANE <i>1° Médecin</i>			
M. GUILLAIN Paul.	13 juin 1944	Paris.	3 décembre 1947
<i>2° Pharmaciens</i>			
M ^{lle} LAGAIN Suzanne.	28 juin 1948	Alger.	8 décembre 1951
M. LUPO Jean-Marie.	12 juillet 1950	Montpellier.	19 août 1952
<i>3° Dentiste</i>			
M. PICARD Lucien.	29 juin 1950	Paris.	13 septembre 1952
RÉGION D'AGADIR AGADIR <i>1° Médecins</i>			
MM. DEMACON Henri.	2 mai 1925	Lille.	21 avril 1943
ERADES Y CREMADES Juan.	8 juillet 1952	Madrid.	19 juillet 1952
GAUTHIER Philippe.	15 mars 1921	Lyon.	21 novembre 1929
MAISONNEUVE Jean.	31 octobre 1939	Paris.	7 juin 1951
MEYER Daniel.	18 décembre 1926	Bordeaux.	4 mai 1946
MICHELIS Jean.	27 novembre 1939	Bordeaux.	23 août 1949
ROUSSEL Raymond.	19 juin 1942	Lille.	9 avril 1946
SALLARD Jean.	1 ^{er} mars 1926	Paris.	11 septembre 1926
<i>2° Pharmaciens</i>			
M. BONNAUD Robert.	11 juillet 1946	Montpellier.	20 juillet 1950
M ^{me} BOUVIER Louise, épouse MEYER.	22 juillet 1940	Lyon.	24 mai 1946
MM. GRAND Maurice.	12 juillet 1933	Paris.	17 février 1951
LEFEVRE Roger.	25 mars 1947	Paris.	22 juin 1948
M ^{me} LEFÈVRE, née PORTAL Jeanne.	14 juin 1940	Strasbourg.	26 septembre 1951
M ^{lle} LIVET Geneviève.	9 avril 1949	Montpellier.	9 janvier 1951
M ^{me} QUINSAC Andrée, épouse LANSADE.	21 juin 1943	Bordeaux.	24 mars 1951
M ^{lle} SAMYN Christiane.	27 janvier 1949	Paris.	20 avril 1951
<i>3° Dentistes</i>			
MM. CANAUD Pierre.	25 juin 1920	Lyon.	15 mars 1951
DEMACON Henri-Édouard-Alexandre.	9 décembre 1925	Lille.	28 février 1935
M ^{mes} MAKUCHOWSKI, née CYGLER Félicie.	24 juin 1946	Strasbourg.	26 septembre 1951
VEYRIÉS, née CÜROT Jeanne.	28 octobre 1921	Paris.	16 mai 1947
M. VEYRIÉS Pierre.	17 avril 1939	Paris.	16 mai 1947
M ^{me} ZAYTZEFF Raïssa, née PIOTROWSKY.	20 décembre 1919	Novorossia.	16 septembre 1931
M. TURQUOIS Georges.	26 juin 1951	Paris.	29 mai 1952
<i>4° Sages-femmes</i>			
M ^{mes} DARDONVILLE, née SCOTTO DI VETTIMO Nicole.	19 juin 1950	Alger.	15 mars 1951
LIEVEN Élisabeth.	22 septembre 1934	Sénat de la ville libre de Danzig.	16 octobre 1950
TRIGOLET, née BOISHARDY Léone.	12 juillet 1943	Paris.	10 août 1946
<i>5° Cliniques</i>			
Clinique chirurgicale du docteur ROUSSEL Raymond, sisé rue Gallieni, autorisée le 23 septembre 1950.			
Clinique chirurgicale du docteur SALLARD Jean, sise ruc de Paris, autorisée le 22 juin 1951.			

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
CERCLE D'AGADIR-BANLIEUE			
1° Médecins			
MM. CHAUVEAU Charles. HENRY Louis.	15 décembre 1938 13 novembre 1933	Paris. Lyon.	22 août 1952 1 ^{er} février 1950
2° Pharmaciens			
M ^{mes} DUFAURE DE MONTMIRAIL, veuve DALEMONT Louise. PEYRIC, née VIRELIZIER.	9 juillet 1941 13 juillet 1950	Marseille. Montpellier.	31 mai 1949 7 avril 1952
3° Sage-femme			
M ^{me} LEROUX Jeanne, épouse MAT- TERA.	30 juillet 1932	Bordeaux.	19 novembre 1940

PROTECTORAT
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU MAROC

Application de l'article 6 du dahir du 12 mai 1914

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU PROTECTORAT

**LISTE NOMINATIVE
DU PERSONNEL VÉTÉRINAIRE
AU 1^{er} JANVIER 1953.**

Administration générale

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RÉGION DE CASABLANCA			
CASABLANCA			
MM. BOURGEOIS Pierre. HINTERMANN Hans. KERGUNTUL Robert. LOZANO-RUIZ José. PERNA Giovanni. VILCOQ Louis-Alexandre.	5 juillet 1947 28 mars 1923 22 mai 1933 5 juillet 1917 15 juillet 1946 27 septembre 1946	Toulouse. Berne. Paris. Cordoue. Bologne. Paris.	12 avril 1950 6 mai 1930 28 mars 1951 6 juin 1945 9 décembre 1948 28 octobre 1946
MAZAGAN			
M. LELAURIN Pierre.	23 juillet 1897	Alfort.	6 avril 1929
REGION DE FÈS			
FÈS.			
MM. BOUGUEREAU Michel. COUSIN Arthur.	10 juin 1933 15 juin 1950	Toulouse. Toulouse.	19 avril 1935 9 janvier 1951

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DU DIPLOME	LIEU DE RÉCEPTION	DATE DE L'AUTORISATION D'EXERCER AU MAROC
RÉGION DE MARRAKECH MARRAKECH			
MM. BEAUVILLAIN Marcel. MARQUANT Georges. GROSSETTI Joseph-Marie.	juillet 1914 10 janvier 1913 30 octobre 1926	Lyon. Alfort. Toulouse.	11 mai 1942 27 décembre 1927 20 février 1934
RÉGION DE MEKNÈS MEKNÈS			
MM. GRONDIN Jean. MORISOT Emile. VALLET Lucien.	10 juillet 1946 21 juillet 1911 5 mars 1930	Lyon. Alfort. Lyon.	12 mai 1948 25 novembre 1940 13 décembre 1951
RÉGION D'OUJDA OUJDA			
MM. GREFFULHE Alexandre. MEUNISSIER Jacques.	26 novembre 1900 23 octobre 1941	Lyon Paris	20 janvier 1928 7 novembre 1942
BERKANE			
M. ONNO Louis.	10 avril 1937	Lyon.	7 août 1952
RÉGION DE RABAT RABAT			
MM. BÉLOT Pierre. CHAILLOT André. LAVERGNE François. MICHEL Jean.	19 décembre 1946 25 juin 1932 2 décembre 1911 26 décembre 1913	Paris. Toulouse. Toulouse. Alfort.	29 avril 1948 9 octobre 1948 27 décembre 1927 27 décembre 1927
SOUK-EL-ARBA-DU-RHARB			
M. BEN KOURDEL Ahmed.	13 juin 1938	Toulouse.	19 août 1946

Pour vos BATIMENTS...
vos VOITURES et CAMIONS...
votre MATÉRIEL AGRICOLE...

“ MATTEFEU ”

L'Extincteur qui tue le feu

G. GODEFIN, constructeur

Boulevard Gouraud — RABAT.

Téléphone 32-41 et 62-45

Tout le matériel contre l'incendie : Moto-Pompes, Tuyaux, Robinetterie, Équipement S.P.